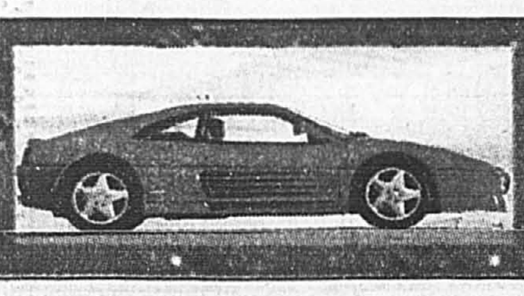

Luxe, performance et plaisir de conduire

Cahier spécial AUTOMOBILE

Vacances en toute quiétude : l'assurance voyage
CROIX BLEUE
chez votre agent de voyage ou au 286-8403

La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

IRIS OFFIN OPTICIENS
Acuvue MD verres de contact jetables.
Offre exceptionnelle!
Stationnement d'une heure gratuit avec «VALET». 1241, ave. McGill College 861-5588

MONTRÉAL, MERCREDI 8 MARS 1995 — 111e ANNÉE Nº 136 — 72 PAGES, 6 CAHIERS

Miami : 1,50 $ US
Îles-de-la-Madeleine : 1 $
50¢ Taxes en sus

Météo

Nuageux avec faible pluie
min -7 / max 8
page S 16

Vivre

La muse de Giovanni D'Amico
page C1

Girerd

Index

Annonces classées	
- immobilier	C6 à C8, D10-D11
- marchandises	D11
- emplois	D11 à D13
- automobiles	D14-D15
- propositions d'affaires	D6
Arts et spectacles	
- informations	E1 à E77
- ciné-horaires	E4
- télé-horaires	E3
- télévision	E1
Bandes dessinées	D10
Bridge	D11
Décès	D15
Économie	D1 à D9
Éditorial	B2
Êtes-vous observateur?	C6
Feuilleton	C7
Le monde	B6
Loteries-résultats	A15
Mots croisés	D12
Politique	B1, B4-B5
Publicité marketing	D16
Têtes d'affiche	E7
Vivre	C1 à C5
Tabloïd SPORTS	
- Pierre Ladouceur	S5
- Mots croisés	S10

Ottawa gomme 2,4 milliards de prêts

Les pays du tiers monde et d'Europe de l'Est doivent plus de 17 milliards au Canada

GILLES GAUTHIER
du bureau de La Presse

OTTAWA

Le Canada efface des prêts de 97,5 millions qu'il a consentis à d'autres pays, ce qui porte à quelque 2,4 milliards les prêts de nations étrangères «oubliés» par les administrations Mulroney et Chrétien.

Il ne s'agit cependant que d'une faible partie des sommes que des pays aux finances parfois douteuses doivent au Canada. En 1993, par exemple, les pays en voie de développement et d'Europe de l'Est avaient à son endroit des créances de 17,72 milliards.

La dernière vague de radiations de dettes étrangères faisait partie du quatrième budget supplémentaire pour 1994-95, déposé jeudi dernier par le président du Conseil du trésor, le ministre Arthur Eggleton, et qui est passé inaperçu après le budget régulier de Paul Martin rendu public le lundi précédent.

Le ministère des Affaires étrangères y fait grâce de dettes de 60 millions contractées par la Pologne (44,5 millions), la Tanzanie (13,5 millions) et la Zambie (2 millions), «trois pays d'Amérique latine», écrit dans le document gouvernemental un fonctionnaire du Conseil du trésor plus versé, faut-il espérer, en chiffres qu'en géographie.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) radie pour sa part des emprunts de 37,48 millions contractés par six nations: Pérou (22,76 millions), Égypte (5,1 millions), Honduras (3,3 millions), Colombie (2,73 millions), El Salvador (2,63 millions) et Nicaragua (900000$).

Selon des chiffres fournis par l'ACDI, le Canada avait précédemment effacé des prêts d'environ 2,3 milliards. En 1987, il avait renoncé à toutes les dettes (948 millions) des pays de l'Afrique subsaharienne. En 1990, il renonçait à des dettes de 182 millions contractées par 11 États antillais membres du Commonwealth.

En juin 1992, il annonçait qu'il convertissait en monnaies locales un montant pouvant atteindre 156 millions de dettes contractées

VOIR PRÊTS EN A 2

LE PORT EST FERMÉ

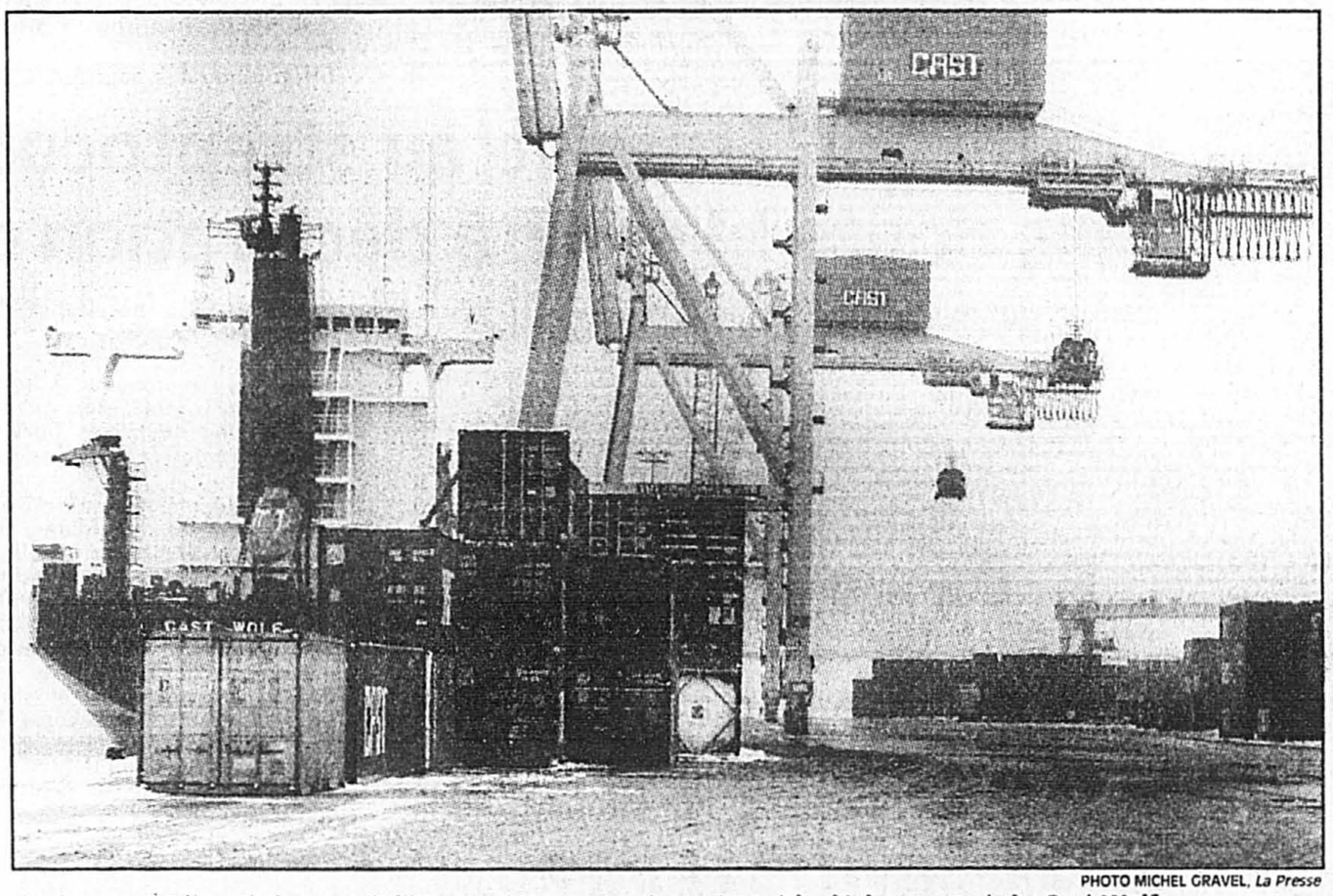

PHOTO MICHEL GRAVEL, *La Presse*

Cast a réagi à l'arrêt de travail d'hier en interrompant carrément le déchargement du *Cast Wolfe*

Grève ou lock-out: on se renvoie la balle

DENIS ARCAND

Le port de Montréal, le plus important port de conteneurs de la Côte Est de l'Amérique du Nord, est fermé.

Le syndicat des débardeurs de Montréal parle de lock-out, l'Association des employeurs maritimes dit que c'est une grève, mais le résultat est le même.

Les pourparlers, très difficiles depuis deux semaines, ont viré à l'escalade hier après que les débardeurs eurent décidé de décréter une troisième journée d'étude depuis le 22 février, en réaction à la décision de plusieurs armateurs de détourner jusqu'à neuf navires vers d'autres ports.

«L'Association des employeurs maritimes (AEM) vient de nous aviser qu'elle n'aura plus recours à notre main d'oeuvre avant la signature d'un nouveau contrat de travail, a indiqué le président du syndicat des débardeurs, Michel Murray. Ils viennent de nous mettre en lock-out.» Les débardeurs sont sans contrat de travail depuis le 31 décembre 1992.

«Ils peuvent appeler ça un lock-out s'ils le veulent, mais dans les faits, il s'agit d'une continuation de leur arrêt de travail (d'hier)», a déclaré Michel Beauregard, président de l'agence Canada Maritime, le plus important membre de l'AEM.

«C'était rendu tout simplement impossible de fonctionner, a dit M. Beauregard. Les débardeurs ont ralenti le travail par près de 80 p. cent depuis jeudi dernier. Et en plus, il y a eu la troisième journée d'étude en deux semaines (hier) qui a fait déborder le vase. On reprendra les opérations lorsqu'il y aura un nouveau de contrat de travail.»

En fait, la lettre de l'AEM au syndicat fait moins de trois lignes: «Le conseil d'administration a décidé qu'en raison de la grève que vous avez déclenché (hier), il n'y aura plus de commande de main d'oeuvre jusqu'à nouvel ordre.» Elle est signé par le prédident de l'AEM, Bryan

VOIR PORT EN A 2

Quatrième victime en 2 semaines de la «mangeuse de chair»

CAROLE THIBAUDEAU

«Quand on a un enfant unique et qu'on le perd à l'âge de 20 ans, on tombe... tout nu. Ma femme et moi, on se demande ce qui nous arrive...»

M. Normand Schmith et son épouse, Madelaine Tremblay, un couple du petit village de Notre-Dame-de-Lorette, à environ 75 kilomètres au nord du Lac Saint-Jean, ne réalisent pas encore pleinement ce qui leur arrive. Leur fils unique Jonathan est décédé lundi d'une infection fulminante au streptocoque A, quatrième Québécois fauché par la «mangeuse de chair» en deux semaines.

Au cours d'un entretien téléphonique accordé à *La Presse*, on entendait à l'arrière-plan le brouhaha d'une réunion. «Les voisins sont venus nous soutenir un peu. C'est une petite paroisse ici. Tout le monde est en état de choc.»

D'autant plus terrible qu'on est en droit de se demander si Jonathan n'aurait pas pu être sauvé si on avait diagnostiqué plus rapidement la maladie. Au Centre hospitalier de Dolbeau, M. Schmith s'est fait rire au nez lorsqu'il a suggéré que c'était peut-être le streptocoque A qui rendait son fils si malade, et qu'on devrait faire les tests appropriés.

VOIR JONATHAN EN A 2

Quatorze millions à des bénévoles pour nettoyer Montréal

CLAUDE-V. MARSOLAIS

La Ville de Montréal versera 14,1 millions de dollars de 1995 à 1998 à des dizaines de groupes de bénévoles dans les quartiers dont le mandat sera d'implanter la cueillette sélective des déchets, de faire des corvées de propreté et de s'occuper de l'embellissement de leur quartier en plantant des fleurs et des arbustes.

Le programme nommé «Ressources 200», qui ne devait être annoncé que le 1er avril a été l'objet d'une fuite lorsque la conseillère du RCM Louise Roy a interrogé le leader de la majorité au Conseil, Pierre Goyer.

Selon les informations obtenues jusqu'à présent, cette année 17 groupes de bénévoles (un par arrondissement), dont l'attachement pour l'environnement est connu, se verront remettre une somme de 100000 $ pour initier leur vocation.

VOIR MONTRÉAL EN A 2

Les femmes à l'aube du prochain millénaire

Une femme Premier ministre ou PDG n'étonne plus. Beaucoup affirment même que le siècle prochain sera dominé par les femmes, qui auront dépassé le stade de l'égalité et imposé leurs valeurs. Après d'impressionnants progrès, on assiste à un ressac important. Les femmes, qui constitue la moitié de l'humanité, représentent le tiers de la force de travail et reçoivent seulement le dixième du revenu mondial et le centième des biens de propriété. Elles sont minoritaires dans tous les parlements du monde. Presque partout, elles demeurent les victimes de discrimination et de mauvais traitements.

Aujourd'hui et samedi dans le cahier PLUS, *La Presse*, sous le thème LES FEMMES À L'AUBE DE L'AN 2000, aborde un grand nombre de sujets qui préoccupent les femmes dans le monde.

Voir pages A-6, A-7, les cahiers des Arts, des Sports, de l'Économie et l'Éditorial.

Êtes-vous macho?

Si vous êtes macho, vous le savez sans doute et ce test ne vous sera d'aucune utilité. Nous le conseillons fortement aux autres... qui s'ignorent.

1- *Vous marchez dans la rue avec votre petite amie après l'avoir emmenée au cinéma*

- ☐ **A-Vous la raccompagnez chez elle et vous rentrez chez vous**
- ☐ **B-Vous lui demandez: «Chez toi ou chez moi ?»**
- ☐ **C-Vous ne sortez jamais seul avec votre petite amie**

2- *Vous venez d'assister à la retransmission télévisée d'un concert de Madonna. Vous dites à vos amis:*

- ☐ **A-«Elle est super! Je la garderais bien pour le petit déjeuner»**
- ☐ **B-«Écrivons une lettre de soutien à cette esclave sexuelle»**
- ☐ **C-«Elle est ridicule non?»**

3- *Toni Morrison...*

- ☐ **A-a remporté le prix Nobel de littérature 1993**
- ☐ **B-est la première femme américaine noire à avoir remporté le Nobel de littérature**
- ☐ **C-est l'écrivaine «africain-américain» qui a remporté le prix Nobel de littérature 1993**

4- *Une femme de 120 kg*

- ☐ **A-Est obèse**
- ☐ **B-Est esthétiquement différente**
- ☐ **C-Est une grosse lutteuse**

Suite et réponses, *voir page A 7*

Infographie *La Presse*

PARIS
VOLS SEULEMENT à partir de... 478$
RÉSERVEZ AVANT LE 1ER AVRIL 1995...
VOITURE ACHAT-RACHAT TWINGO 618$ Location 17 jours
AVION + VOITURE 628$ Location 7 jours
AVION + HÔTEL 828$
* À L'ACHAT DE 2 BILLETS D'AVION
Funtastique VOYAGES Y TRAVEL Détenteur d'un permis du Québec
TMR

MTL. CENTRE-NORD	270-3186	REPENTIGNY	582-4727
MTL. CENTRE-VILLE	934-0664	CHOMEDEY	686-1015
VIEUX MONTRÉAL	843-7544	TERREBONNE	471-5950
CÔTE-DES-NEIGES	737-2535	VIMONT	629-6191
ST-LAURENT	856-0088	LONGUEUIL	670-1235
LASALLE	366-1600	MÉTRO LONGUEUIL	442-2555
ANJOU	256-0357	CHAMBLY	658-5600
EST DE MONTRÉAL	640-8630	POINTE-CLAIRE	694-9499

Demain dans *La Presse*

Sortir

L'autre Boston

■ Comme le veut la coutume, Boston tiendra son défilé annuel de la Saint-Patrick dimanche, quelques jours avant la fête du patron des Irlandais. L'événement n'est pas un mauvais prétexte pour visiter la ville et constater que, malgré son attachement à certaines traditions, elle a changé. Sa vie nocturne, désormais animée et variée, ravira notamment ceux qui aiment sortir et faire la fête... ailleurs que dans un pub! Préparez vos papiers et vos crayons, notre collaborateur Richard Hétu a toutes les bonnes adresses. À lire, demain, dans le cahier SORTIR.

Suite de la Une

PRÊTS

Ottawa «oublie» 2,4 milliards de prêts

par dix pays d'Amérique latine, et ce afin d'aider au financement de projets environnementaux.

Les autres sommes ont été effacées par le Canada en sa qualité de membre du Club de Paris, qui a entre autres signé en 1991 des accords, auxquels le Canada était partie, avec la Pologne et l'Égypte. Ils prévoyaient une réduction de 50 p. cent de leurs paiements au titre du service de la dette. Il s'agissait essentiellement de prêts qui avaient été consentis par la Commission canadienne du blé et la Société pour l'expansion des exportations. Dans le cas de l'Égypte, ils visaient, pour le Canada, des prêts totalisant 118 millions.

Pologne

En 1993, le total des prêts accordés par le Canada à la Pologne s'élevait à 3,5 milliards. Le service des communications du ministère des Finances était muet hier, mais d'autres sources indiquent que les oublis par le Canada de prêts à la Pologne dépasseraient 800 millions au cours des trois dernières années seulement.

Un fonctionnaire de ce ministère avait expliqué lors d'une réunion du comité des Finances de la Chambre, en décembre dernier, qu'en vertu des ententes du Club de Paris, la Pologne pouvait demander un nouvel arrangement qui lui était plus favorable si sa situation financière se détériorait. Le Canada ne peut par contre demander à la Pologne de lui rembourser une plus grande partie de ses dettes si les finances de cette dernière s'améliorent.

Selon un document de l'ACDI, les prêts accordés jusqu'en 1993 à des pays en voie de développement et de l'Europe de l'Est l'avaient été, outre la Pologne, à la Russie (2,35 milliards), la Chine (1,44 milliard), le Brésil (791 millions), le Mexique (627 millions), l'Égypte (588 millions), l'Argentine (567 millions), l'Algérie (559 millions), etc.

Ils ont été consentis par la Commission canadienne du blé, la Société pour l'expansion des exportations, Énergie atomique du Canada, le ministère des Finances et l'ACDI et on peut se demander quel pourcentage sera éventuellement remboursé.

Le Canada donne par ailleurs à chaque année des centaines de millions aux banques multilatérales de développement, qui prêtent à des pays en développement des sommes dont les pays donateurs ne revoient jamais la couleur. Sa contribution a été par exemple de 420 millions en 1993-94, selon l'ACDI, et elle a été versée à la Banque mondiale, à la Banque asiatique de développement, à la Banque africaine de développement, à la Banque interaméricaine de développement et à la Banque de développement des Caraïbes. Ottawa fait valoir qu'un pourcentage important de ces sommes revient au Canada sous forme de contrats. □

JONATHAN

Quatrième victime en 2 semaines de la «mangeuse de chair»

M. Schmith est propriétaire forestier. Depuis quatre ans, son fils l'aidait à amasser du bois de chauffage, tout en poursuivant ses études en technique d'usinage au cégep d'Alma.

C'est justement en «faisant» du bois sur la terre, le mardi 28 février que Jonathan s'est blessé au bras droit, en s'accrochant brusquement à la «débusqueuse», sorte de gros tracteur à défricher les forêts. «Mardi soir, il avait mal au bras droit en haut. Nous pensions qu'il s'était déchiré un muscle.»

Jeudi matin, la douleur est toujours vive et M. Schmith amène son fils à l'urgence du Centre hospitalier de Dolbeau. On diagnostique une déchirure musculaire et on le renvoie chez lui avec des anti-inflammatoires et des calmants.

Jeudi et vendredi: pas d'amélioration. Vendredi soir, Jonathan commence à vomir et à faire de la température.

«Samedi matin, il fait 102 de fièvre (38 Celsius). J'ai commencé à penser que c'était peut-être le streptocoque A. Je l'ai amené encore une fois à l'urgence et j'ai demandé qu'on lui fasse des tests appropriés. Ils ont ri de moi.»

Une radiographie montre une accumulation de sang dans le côté. «C'est pour cela qu'il a mal. Retournez à la maison et donnez-lui des calmants.»

Jonathan ne cesse de vomir toute la journée du samedi. Le père téléphone à l'urgence du Centre hospitalier Dolbeau et se fait répondre que le cas de son fils n'est pas si grave que ça.

Dimanche matin, re-téléphone à l'urgence. On dit à M. Schmith d'appeler le pharmacien pour obtenir des anti-inflammatoires. En discutant de l'état de son fils avec le pharmacien, M. Schmith se fait répondre qu'il doit sans tarder l'amener à l'urgence!

Jonathan est enfin hospitalisé dimanche. Il a toujours une forte fièvre, des nausées, des vomissements, une douleur intense au côté droit du thorax. Il n'a pas uriné depuis plusieurs heures, ce qui arrive souvent dans les cas d'hyperthermie. «Ils ont tout de suite vu qu'il était en état de choc, relate le père. Sa pression était de 70 sur 50 et sa température de 33 degrés (Celsius). Dans l'après-midi, ils lui ont donné des antibiotiques.»

À 23 h 30, après consultation avec l'interniste de l'Hôtel-Dieu de Roberval, on décide de transférer Jonathan dans ce deuxième établissement.

«Il est arrivé chez nous à 2 h 30 du matin, relate le docteur Benoît Brassard, directeur des services professionnels de l'Hôtel-Dieu. On lui a passé un TACO (scan). Étant donné la progression très rapide du mal, le docteur Boily a pensé au streptocoque A et administré de la pénicilline en intraveineuse.»

L'état général a continué à se détériorer. Une légère nécrose (tissu noir, de cellules mortes) est apparue au thorax, dessus un gonflement. Vers 5 heures du matin samedi, les médecins décident d'opérer pour débrider la plaie. Ils font une incision du côté droit, sur l'abdomen et le thorax. L'opération est terminée à 8 h 15.

Vers 12 h 30, retour à la salle d'op pour débrider encore, cette fois de l'aisselle à l'aine, un peu sur l'arrière du corps, et aussi un peu du côté gauche.

Ce sera le dernier combat de Jonathan. Il rend son dernier soupir vers 16 heures. Il s'agit du troisième cas d'infection invasive au streptocoque du groupe A à être signalé dans la région depuis un an, comparé à deux cas l'année précédente.

Les autorités du CLSC des Chutes, au Lac-Saint-Jean, ont installé une ligne d'urgence et mis en disponibilité une infirmière, hier, afin d'apaiser les craintes du public à la suite du décès du jeune homme. □

L'infection invasive au streptocoque A sera sans doute bientôt à déclaration obligatoire

CAROLE THIBAUDEAU

■ Tout indique que l'infection fulminante au streptocoque A sera bientôt ajoutée au fichier des maladies à déclaration obligatoire. C'est ainsi que s'oriente jusqu'à maintenant le groupe de travail mis sur pied par Québec, il y a un mois.

«Il va sans dire que si une telle recommandation est faite, nous allons la mettre en application», affirme le docteur Christine Collin, sous-ministre adjointe à la Santé et aux Services sociaux.

La maladie est à déclaration obligatoire en Ontario depuis 1991. Cette mesure a permis de constater qu'il y avait deux fois plus de cas cette année que l'année dernière à pareille date.

Lorsque les médecins et les laboratoires sont tenus de déclarer les nouveaux cas d'une maladie, on peut mieux observer l'activité de cette dernière au sein de la population.

Quatre personnes en deux semaines sont décédées de l'infection invasive au streptocoque A, la fameuse «bactérie mangeuse de chair»: une mère et sa fille, à Saint-Hubert, une dame de 79 ans de Sainte-Anne-des-Plaines, et un jeune homme de 20 ans de Notre-Dame-de-Lorette (nord du lac Saint-Jean).

Hier soir, une autre personne atteinte, septuagénaire celle-là, reposait dans un état sérieux mais stable au Centre hospitalier de Lanaudière, à Joliette.

Cela porte à 11 le nombre de victimes du streptocoque A invasif depuis trois mois, alors que le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard rendait la maladie célèbre.

Pour le docteur Christine Collin, cette relative abondance de cas ressemble à celle qui a eu lieu en Angleterre, il y a un an. L'épisode a suscité de l'inquiétude, mais il s'est résorbé de lui-même.

«Les cas sont, dans la très grande majorité, isolés et toutes les mesures nécessaires à la surveillance volontaire et au contrôle des infection seront prises», assure la sous-ministre, qui tient à rassurer la population sur la question du streptocoque A.

Hier après-midi, le bureau du docteur Collin a émis des directives pour que soit envoyée aux directeurs régionaux de santé publique toute la littérature scientifique importante sur le streptocoque A. «Chaque directeur régional pourra alors diffuser cette information à la communauté médicale de sa région», explique le docteur Collin.

Le docteur Collin rappelle que les mesures d'hygiène universelles — comme se laver les mains avant les repas et ne pas postillonner dans le visage de quelqu'un — s'appliquent plus que jamais, partout, dans la famille, les écoles, les garderies. «Ces mesures en apparence dépassées sont pourtant très efficaces», souligne-t-elle.

Le strepto... quoi?

CAROLE THIBAUDEAU

■ Le streptocoque A responsable des infections fulminantes, nommé de façon éloquente «bactérie mangeuse de chair», appartient à la grande famille des streptocoques A, famille comptant plus d'une centaines de souches différentes, dont environ 80 sont bien «étiquetées», c'est-à-dire bien décrites et identifiables en laboratoire.

Les différences entre les streptocoques du groupe A relèvent des protéines à la surface de la bactérie, protéines qui permettent de classer les streptocoques en types M-1, M-2, M-3...M-80. Cette grande variabilité des antigènes (protéines) de surface d'un streptocoque à l'autre compte dans la difficulté de mettre au point un vaccin, comme plusieurs groupes de recherche ont essayé de le faire sans y parvenir.

Les types M-1 et M-3 sont associés aux formes les plus graves d'infections, dites invasives ou fulminantes, comme l'infection à choc toxique, la fasciite nécrosante, la myosite nécrosante, la pneumonie fulminante et la septicémie.

De leur côté, les streptocoques plus «ordinaires» causent la pharyngite, l'amygdalite, l'impétigo, le furoncle, quatre affections qui peuvent être bénignes, et aussi la scarlatine, la cellulite (inflammation des cellules), l'érysipèle (inflammation de la peau), le rhumatisme articulaire aigu, la méningite, la pneumonie et la septicémie, qui sont plus graves.

Par ailleurs, 10 à 20 p. cent des gens ont dans la gorge ou sur la peau des streptocoques de type A et ne s'en portent pas plus mal.

Des toxines féroces

Lorsque le streptocoque frappe de façon fulminante, c'est qu'il est doté de la capacité de fabriquer des toxines qui détruisent chimiquement la graisse et les muscles. Ces toxines lui permettent une progression de 2,5 centimètres à l'heure, si un traitement antibiotique n'est pas administré.

Meurtrissures, noircissement de la peau et fortes douleurs se propagent alors rapidement, accompagnés de fièvre et de diarrhée. En quelques heures, une petite plaie sur la main peut s'étendre jusqu'à l'épaule. Si l'infection a gagné les muscles et les os, on doit amputer les parties de membres nécrosées.

Le double traitement des personnes atteintes de la forme invasive du streptocoque A s'applique de façon incontournable: administration d'antibiotiques (pénicilline, clindomycine) et débridement au moins quotidien des plaies.

Les microbiologistes se perdent en conjectures sur l'extraordinaire férocité que peut acquérir la bactérie. Une des théories stipule que le streptocoque «dévoreur de tissus» a lui-même été infecté par un phage (une sorte de virus) qui l'a rendu extrêmement toxique. Le phage serait inoffensif au sein d'une autre bactérie mais très dangereux à l'intérieur du streptocoque A.

MONTRÉAL

Quatorze millions à des bénévoles pour nettoyer Montréal

Le programme, sous l'autorité du responsable de la participation des citoyens au programme d'environnement, M. Robert Laramée, lui-même récréologue de formation, accaparera une somme de 1,7 million en 1995, somme qui n'a pas été prévue dans le budget de l'année en cours mais que l'on puisera à même les surplus budgétaires de l'année passée.

En 1998, lorsque le programme aura pris de la maturité ce sont 51 groupes de bénévoles (trois par quartier) qui bénéficieront de la mesure.

Le leader de la majorité au Conseil, Pierre Goyer, a souligné que 14,1 millions c'était bien peu de chose pour permettre à des citoyens de s'impliquer dans l'administration publique.

L'Opposition s'interroge sur les implications du projet d'autant plus qu'elle est persuadée que la cueillette sélective dans les quartiers où cela est pratiquée a atteint un plafonnement. Il reste tout de même des quartiers non couverts mais on doute que la mesure puisse attirer la clientèle plus âgée ou les occupants de conciergerie.

Mais au-delà de ces réserves, l'Opposition se demande comment ces groupes de bénévoles vont être sélectionnés. «Va-t-on procéder par soumission publique? Va-t-on exiger que ce soit des comités de citoyens sans but lucratif? Va-t-il y avoir des règles ouvertes et va-t-on exiger de ces groupes qu'ils présentent un plan d'action et un savoir-faire?» s'interroge Louise Roy.

Une autre question qui demeure en suspens est de savoir si ces groupes de citoyens ne vont pas en quelque sorte remplacer les cols bleus pour une bonne part de leurs tâches estivales.

Le responsable du programme, Robert Laramée, qui est actuellement en Europe pour étudier le fonctionnement des comités de citoyens de quartiers et leurs façons de travailler aura sans doute des réponses à donner à son retour. □

Question du jour — Le service InfoBref Bell

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour :

Selon vous, O. J. Simpson est-il coupable du double meurtre dont il est accusé ?

Pour faire connaître votre opinion, composez le 875-Bell

Bell — La Presse

À votre avis, les Jeux d'hiver du Québec, qui se déroulent présentement à Granby, sont-ils de vrais Jeux? À cette question posée hier, 56 p. cent des intervenants ont répondu oui.

La quotidienne — Tirage d'hier

à trois chiffres	142
à quatre chiffres	3990

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30		lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30	285-7111
		Décès, remerciements	285-6816
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détaillants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé+	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *LA PRESSE* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *LA PRESSE* sont également réservés. « Envois de publication canadienne — Contrat de vente numéro 0531650 » Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

10-3

CODE DU JOUR — MERCREDI 8 MARS 1995

PORT

Le port est fermé

Mackasey, qui n'a pu être joint hier soir. Un de ses adjoints, Malcolm McLeod, n'a voulu ni confirmer ni infirmer le lock-out.

Canada Maritime avait déjà détourné vers Halifax quatre navires qui étaient attendus à Montréal, les *Entreprise, Génova, Conquest* et *Glory*. Canada Maritime est à la fois le plus important armateur du port (quatre liaisons hebdomadaires entre Montréal et divers ports d'Europe) et le plus grand arrimeur (le terminal Racine, qui occupe sept sections du port au coin de Bossuet et de Notre-Dame, est le plus achalandé de Montréal). Certains des quatre navires de Canada Maritime faisaient du sur place au large de l'Île Anticosti depuis quelques jours, dans l'espoir que le conflit se règle. Un seul navire, le *Bravery*, est encore à quai au terminal Racine.

«Ce sont les employeurs qui viennent de casser la table de négociation, a repris M. Murray, interviewé tard hier soir sur les quais. Les détournements de navires sur d'autres ports sont la preuve qu'il s'agit d'une action bien planifiée et qu'ils avaient l'intention de nous mener vers le lock-out peu importe la tournure des négos. Nous ne plierons pas. Nous allons redoubler de vigilance sur les quais de façon à ce qu'aucun conteneur ne sorte des terminaux.»

Selon M. Beauregard, les moyens de pression mis en oeuvre par le syndicat «rendaient impossible l'accomplissement de nos engagements envers nos clients-expéditeurs.

«Nous avons passé les trois dernières années à faire une vigoureuse promotion du port de Montréal auprès des expéditeurs américains, qui sont responsables de plus de la moitié du trafic qui transite ici, a-t-il dit. Mais les moyen de pression du syndicat nous empêchent de livrer les marchandises à temps et nos clients sont insécurisés, alors il a fallu détourner les navires ailleurs. Ce qui a fait que, ce matin, je me suis retrouvé dans une position très regrettable pour Montréal: un expéditeur de St-Louis, au Missouri, m'a téléphoné parce qu'il veut expédier vers l'Europe des millions de dollars d'équipement. Il m'a demandé si je pouvais m'en occuper ou s'il faisait mieux de passer par New York. J'ai répondu: 'Envoie ça par New York, je peux rien te garantir ici'.»

M. Beauregard a dit déplorer de détourner ses navires de Montréal: «Mais est-ce que j'ai besoin de vous dire qu'à Halifax, ils sont morts de rire de voir nos bateaux arriver?»

Halifax tente depuis plusieurs années de faire concurrence à Montréal.

Un autre membre de l'AEM a affirmé que la journée d'étude d'hier n'était pas leur seul moyen de pression des débardeurs. «En réalité, la productivité était horriblement basse depuis jeudi dernier», a indiqué Peter Keller, pdg du Groupe Cast, un autre important arrimeur et armateur du Port de Montréal qui a tenté de détourner un navire vers Québec hier. «Au lieu de décharger un peu plus de 20 conteneurs à l'heure — la norme habituelle — les débardeurs avaient ralenti les cadences à cinq ou six.»

Cast a réagi à l'arrêt de travail d'hier en interrompant carrément le déchargement du *Cast Wolfe* et en tentant d'envoyer le navire à Québec, au quai de l'Anse aux Foulons. La Cast avait d'ailleurs obtenu la présence de l'escouade anti-émeute de la CUM aux installations de la rue Notre-Dame (juste en aval du tunnel Lafontaine) pendant que des cadres de la compagnie manoeuvraient les immenses grues à portique pour préparer le départ du navire.

Cependant, le pilote n'a pas traversé la ligne de piquetage et le *Cast Wolfe* était toujours à quai au moment d'aller sous presse. Selon M. Beauregard, l'AEM devrait demander ce matin une injonction limitant les zones de piquetage des débardeurs, qui ont notamment bloqué l'accès au port par les rues Berri et Pie IX hier matin.

Kevin Doherty, directeur du terminal Cast, a indiqué que le recours à l'escouade anti-émeute était une mesure préventive. □

Vous voulez vous amuser?

Votre esprit d'équipe a besoin d'un remontant? Alors inscrivez-vous vite au Défi Corporatif Canderel VI!

Pour plus de renseignements sur la plus folle course de fonds qui soit, appelez-nous au (514) 842-8636!

Vendredi le 5 mai, à midi.

La Presse

Présumément enlevée, une bambine de 21 mois est retrouvée dans un sac à déchets

GEORGES LAMON

■ Une présumée histoire d'enlèvement s'est terminée tragiquement hier vers 11 h 30, à Saint-Hubert, par la découverte du cadavre d'une bambine de 21 mois, dont le père n'avait signalé la disparition à la police que 14 heures après l'avoir constatée.

Les enquêteurs de la police de Saint-Hubert détiennent toujours comme témoins importants le gardien et le père de l'enfant. Le nom de la petite victime n'a pas été dévoilé.

Le sergent-détective Jacques Lachaîne, qui mène l'enquête dans ce dossier, se perd en conjectures sur les circonstances qui ont entouré le drame.

L'affaire a commencé vers 3 h, hier matin, quand le gardien a raconté aux parents, qui rentraient de leur travail comme employés d'entretien au restaurant McDonald de Saint-Hubert, que trois individus de race noire, dans la vingtaine, avaient enlevé leur fille et voulaient l'échanger contre une rançon.

Mais ce n'est qu'à 16 h 30 que le père, âgé de 22 ans, à son retour de l'école de Montréal-Nord où il suit des cours de mécanique automobile, a alerté les policiers de Saint-Hubert. Il venait de découvrir sa conjointe, 24 ans, à demi-nue, ensanglantée, blessée de deux coups de couteau (au côté et au cou) et le gardien avec une coupure au mollet. Pourquoi a-t-il attendu 30 minutes avant de signaler aux policiers cette tentative de meurtre et l'enlèvement de sa fille ? Apparemment, pour laver sa conjointe ensanglantée et nettoyer les lieux, avant la venue des policiers.

Dans l'après-midi, le gardien prétendra plutôt que ce sont les ravisseurs qui les ont agressés, la femme et lui. Une version que les enquêteurs digèrent difficilement, d'autant que la victime, hospitalisée à Charles-LeMoyne pour des blessures sans trop de gravité, aurait déclaré à une policière avoir été agressée sexuellement par le gardien, qui l'a ensuite poignardée à deux reprises. Il se serait coupé au mollet pour faire croire qu'il était aussi une victime.

Les enquêteurs devaient ensuite découvrir le corps de la petite fille dans un sac à ordures à l'arrière de la maison.

C'est en présence de nombreux curieux que le coroner, le Dr Louis Authier, et les policiers de Saint-Hubert et de la Sûreté du Québec ont dû travailler, pendant qu'à l'arrière de l'immeuble on distinguait une couverture blanche recouvrant le cadavre.

Le directeur de la police de Saint-Hubert, Pierre Trudeau, arrivé sur les lieux vers midi, estimait que les policiers avaient joué de chance, puisque dix minutes plus tard, les éboueurs passaient. « Si les policiers, à la suite d'informations, n'avaient pas fouillé les sacs de vidange ce matin, a-t-il dit, il y aurait eu de grandes chances que le corps soit enlevé. »

Immédiatement, le secteur a été bouclé pour laisser le temps aux enquêteurs de chercher d'autres indices, et pour permettre à la morgue de venir enlever le cadavre pour l'autopsier. On a même procédé à l'examen des autres sacs de déchets pour tenter de trouver d'autres indices comme le couteau qui avait servi à l'agression de la mère. Mais en vain.

C'est l'agent Michel Chicoine, de la police de Saint-Hubert, qui a fait la macabre découverte. « Ce n'est pas agréable à voir, surtout quand on a des enfants. Nous cherchions un couteau qui avait servi à poignarder la femme, a expliqué l'agent Chicoine. Peut-être au dixième sac, j'ai aperçu un tronc et un bras d'enfant. Je n'ai pu voir si le corps portait des blessures, mais je n'ai pas vu de sang. »

Arrêté et détenu, le gardien refuse toujours de répondre aux questions des enquêteurs. Des accusations de meurtre pourraient être portées aujourd'hui.

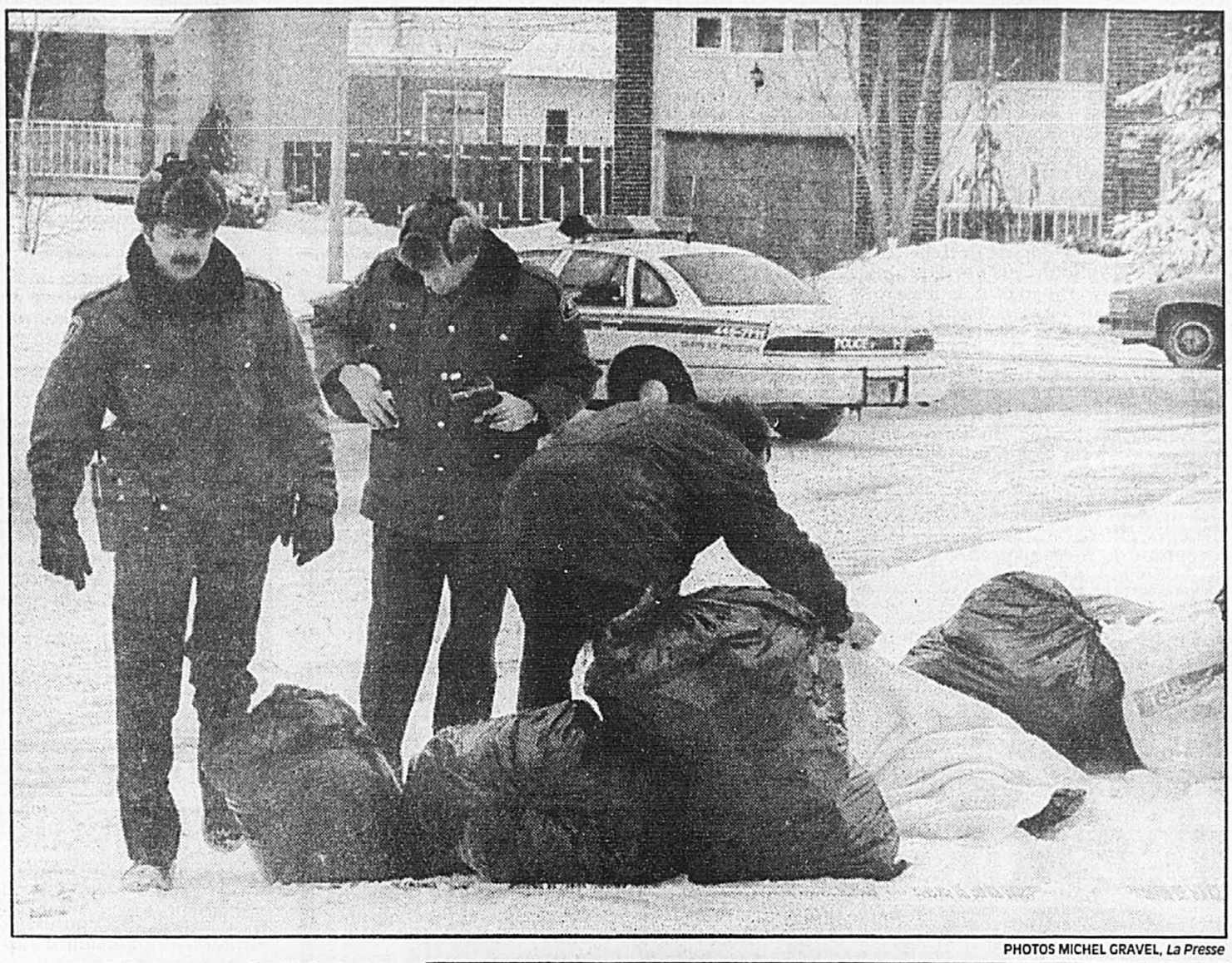

PHOTOS MICHEL GRAVEL, *La Presse*

C'est dans un sac de déchets que le cadavre avait été placé. Les policiers ont procédé à l'examen de tous les autres sacs qui se trouvaient près de l'immeuble pour tenter de trouver d'autres indices, comme le couteau qui aurait servi lors de l'agression contre la mère.

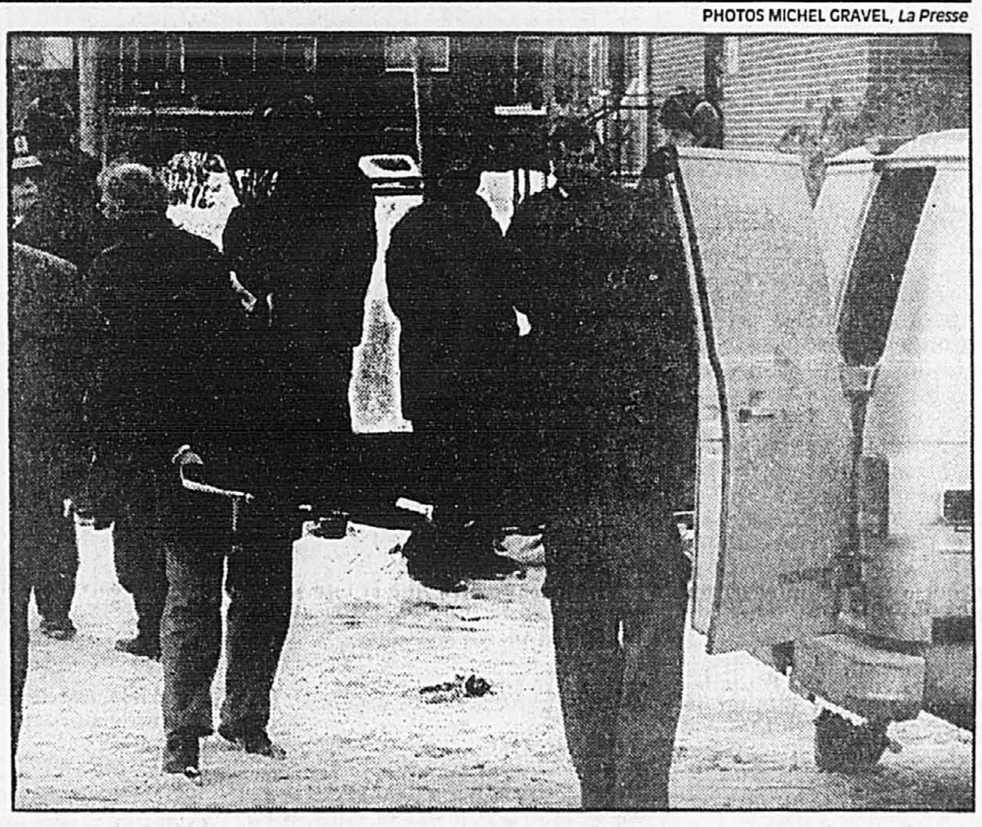

Laval : des anomalies dans presque tous les services

Les travaux publics et la police ont surtout retenu l'attention du vérificateur général Hamel

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Le vérificateur général de Laval a trouvé des anomalies dans presque tous les services municipaux en 1994 et il fait état dans son rapport présenté au conseil municipal que 44 p. cent de ses recommandations de l'année précédente n'ont pas eu de suivi ou presque.

Sur les 99 recommandations formulées en 1993, 15 étaient en application au 31 décembre 1994, 14 partiellement en application et 18 en cours. Par contre, 17 n'étaient pas en application, 13 l'étaient très partiellement et 14 étaient à renouveler au cours de l'exécution de mandats ultérieurs.

Le seul conseiller de l'opposition à l'hôtel de ville, Maurice Clermont, trouve étrange qu'à chaque année le vérificateur général constate autant de lacunes et que l'administration municipale ne se préoccupe pas davantage de les faire corriger. « Je pense que plus de rigueur permettrait à la ville d'économiser passablement d'argent », a-t-il ajouté.

Au chapitre des honoraires professionnels, l'équipe du vérificateur Jean-Paul Hamel a noté que le contrôle est insuffisant. « Notamment pour certaines firmes de professionnels, écrit-il, on ne dispose pas de listes de taux horaires de facturation. Une telle situation peut entraîner des coûts supplémentaires. »

Tout comme celui de la police, le service des travaux publics a retenu particulièrement l'attention du bureau du vérificateur.

Manque de contrôle

Dans le document déposé lundi soir au conseil municipal, il est écrit que le système de contrôle de la distribution d'essence et de carburant est inadéquat aux travaux publics, entre autres en ce qui concerne la coordination et l'attribution de responsabilités. Il est aussi souligné qu'il n'y a aucun contrôle sur la suite numérique des bons d'essence et toute la consommation n'y est pas compilée.

Pour ce qui est du déneigement, aussi sous la responsabilité du service des travaux publics, il a été constaté une insuffisance de supervision et de suivi sur les opérations. « Entre autres, des camions dont la benne n'était pas complètement remplie se sont présentés au dépotoir à neige. D'autre part, certains camions ont bifurqué des parcours qui leur avaient été assignés. »

Des erreurs d'inscriptions, d'omissions de données et de signatures, d'écart entre le nombre de chargements et de déchargements ont été notés sur les feuillets de location, dont certains ont été produits en double. « Une telle situation, précise-t-on, pouvant éventuellement entraîner des erreurs ou le paiement d'heures non justifiée, nous avons fait la recommandation suivante : implantation de mesures très strictes permettant de s'assurer de la validité des données inscrites sur les feuillets de location. »

Du côté de la police, le vérificateur s'est particulièrement penché sur les horaires de travail, le temps supplémentaire et la présence en cour.

Pour M. Hamel, un comptable agréé, le contrôle et le suivi sur les heures de travail des policiers est insuffisant. « Au cours de notre vérification, explique-t-il, nous avons constaté des lacunes au niveau de l'autorisation de certaines heures de temps supplémentaire. Entre autres, des enquêteurs assignés à la cour chargent des heures supplémentaires pour concilier et retourner leurs dossiers. »

À travers la province

Il a été constaté lors de la vérification que le contrôle sur les assignations ou les annulation à la Cour du Québec est insuffisant. Pour corriger la situation, il est recommandé que des mesures soient prises à la section « officiers de liaison » afin d'assurer un contrôle adéquat sur les assignations ou sur les annulations d'assignations à comparaître

On fait aussi état qu'il arrive que des policiers soient assignés à comparaître alors que leur présence n'est pas toujours nécessaire. Pour avoir une utilisation optimale du personnel, il est recommandé de mettre en application des mesures de contrôle et de supervision du personnel assigné aux différentes cours de justice.

Le document fait aussi état que, lors de la visite du vérificateur, les gestionnaires rencontrés ont mentionné que les policiers directement impliqués dans la gestion du personnel (lieutenants ou sergent) ne devraient pas faire partie du même syndicat.

Soulignons que dans toutes les municipalités, et même à la Sûreté du Québec, la présence policière devant les cours de justice cause passablement de problèmes financiers aux gestionnaires. Dernièrement, le vérificateur du gouvernement du Québec a lui aussi dénoncé les coûts exorbitants payés aux agents provinciaux pour leur présence dans les palais de justice.

L'EXPRESS DU MATIN

CRIMINALITÉ EN BAISSE

■ Le taux de criminalité a chuté de 35 p. cent depuis cinq ans à Montréal-Nord, sur le territoire du poste 45 de la police de la CUM. C'est ce qu'a indiqué hier midi le commandant du poste de police, Guy Lavoie, qui estime que cette chute des crimes est en bonne partie imputable au travail de prévention des travailleurs sociaux et des commerçants du secteur. Selon le commandant Lavoie, plusieurs projets tel un concours de dessin ou un tournoi de basketball ont eu pour effet de remettre dans le droit chemin des jeunes qui formaient autrefois de redoutables gangs de rues.

LE 8 MARS... UN SYNDICAT !

■ La veille de la Journée internationale de la femme, les quelque 50 salariés de la Caisse Populaire Henri-Bourassa, très majoritairement des femmes, ont fait un geste concret d'affirmation en formant leur syndicat. Le Syndicat des employés professionnels et de bureau, section locale 57, SIEPB, CTC-FTQ a donc présenté en leur nom, hier, une requête en accréditation au ministère de l'Emploi.

VILLAGES FLEURIS

■ La ville de Bécancour a été officiellement choisie par le gouvernement du Québec comme ville-hôtesse de la journée de dévoilement des vainqueurs du concours Villes, villages et campagnes fleuris, le 26 août prochain. Détentrice du trophée Iris d'or en 1994, Bécancour accueillera plus de 1000 délégués provenant des 400 municipalités qui s'inscrivent à ce concours. Depuis quelques années, la ville de Bécancour a mis l'accent sur la qualité de vie de ses citoyens et des efforts particuliers ont été faits pour embellir chacun des six secteurs. « J'en suis très fier. C'est l'oeuvre de quelques centaines de bénévoles qui ont généré cette dynamique d'embellissement de notre ville », a commenté le maire Jean-Guy Dubois.

MAIRE HOSPITALISÉ

■ Le maire d'Outremont, Me Jean Pominville, a été hospitalisé d'urgence la semaine dernière à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont souffrant d'un infarctus. Âgé de 48 ans et très actif, M. Pominville avait depuis l'année dernière piloté de nombreux projets pour sa ville dont le controversé projet de la Cour de triage du Canadien Pacifique. À ce sujet, une consultation publique a déjà amorcé ses travaux et doit terminer sa première série d'audiences publiques demain soir. Pendant la convalescence du maire, qui devrait durer deux mois, c'est M. Gérard Unterberg qui agira comme pro-maire.

LE PSYCHOLOGUE RADIÉ EST GRAVEMENT MALADE

■ Jean-Louis Campagna, le psychologue qui a été provisoirement radié par l'Ordre des psychologues du Québec vendredi dernier, est gravement malade. « Il est dans la phase finale d'un cancer », a déclaré hier Me Lawrence Corriveau, l'avocat de M. Campagna. Ce dernier doit comparaître à la fin du mois devant le comité de discipline de l'Ordre pour répondre à une plainte comprenant 38 chefs d'accusation. Me Corriveau a dit hier à *La Presse* qu'il tenterait de retarder la comparution de son client si son état de santé l'empêchait de se présenter devant le comité de discipline.

PRÉVENTION À BLAINVILLE

■ Soucieuse d'améliorer le processus d'intervention lors de sinistres majeurs, la Ville de Blainville vient de signer un protocole d'entente avec la firme d'ambulances Gestion des services pré-hospitaliers Laurentides-Lanaudière. Cette entente, la première du genre dans le milieu municipal, permettra d'une part d'améliorer les premiers soins donnés aux blessés et, d'autre part, d'accélérer le transport par ambulance en cas de catastrophe.

Domptez-moi.

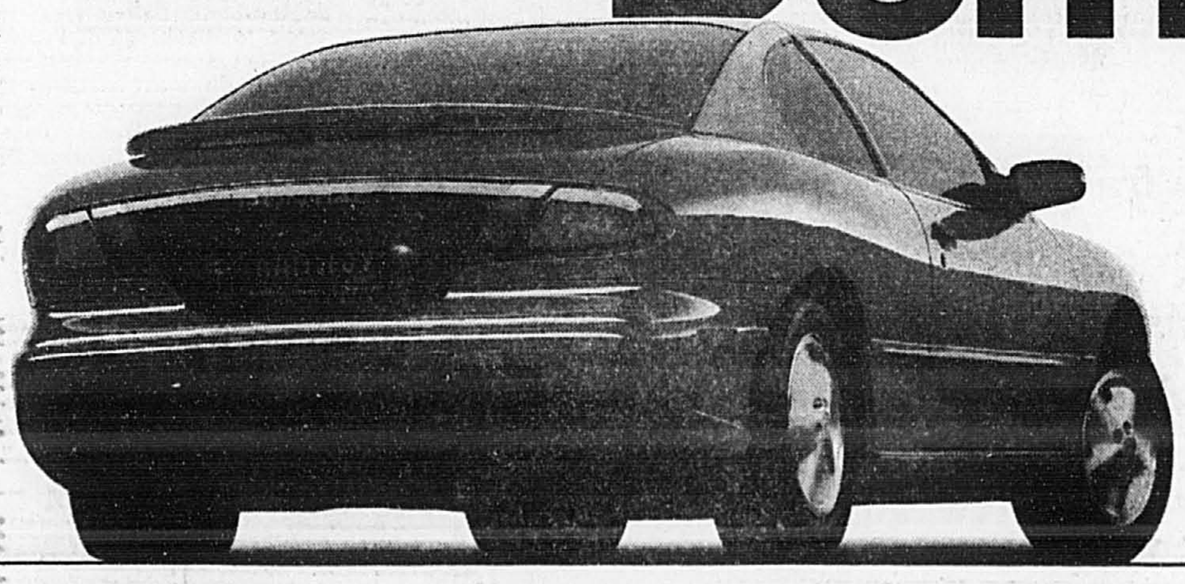

Un moteur sauvage de 2,2 litres, à injection multipoint.
Une suspension progressive qui mord la route.
Et pourtant, l'apprivoiser est si naturel.

SUNFIRE PONTIAC
LA PASSION DE CONDUIRE

Les micros à Laval : la firme de sécurité ne répondait pas à certaines exigences des devis

BRUNO BISSON et ANDRÉ CÉDILOT

■ L'entreprise de sécurité qui s'emploie depuis quatre ans à détecter des micros à l'hôtel de ville de Laval n'a jamais répondu aux exigences du cahier des charges.

Le président de la firme Escouade d'enquêtes et sécurité W.D.W., Claude Dumont, l'un des principaux organisateurs du parti au pouvoir à Laval, a confirmé hier n'avoir fourni à la Ville ni liste de clients ni inventaire de ses équipements, comme le prévoyaient les appels d'offres lancés depuis 1991.

« J'ai beaucoup de particuliers parmi mes clients et personne n'a à connaître leurs noms », a-t-il répondu, après que *La Presse* lui eût rappelé que les devis municipaux l'obligeaient à fournir de sérieuses références sur l'expertise de son entreprise en matière de sécurité électronique.

« J'ai pas besoin de leur montrer mes équipements, ça fait tellement longtemps que je fais du *balayage* à Laval », affirme M. Dumont, précisant qu'il avait décroché ses premiers contrats peu après avoir aidé Claude U. Lefebvre à accéder à la mairie en 1981. Il dit avoir aussi procédé à des opérations de dépistage à Saint-Laurent.

En 1985, il dit avoir trouvé un micro sous une table de conférence de la salle du comité exécutif. « On avait fait appel à M. Dumont parce qu'il semblait y avoir eu du coulage d'informations dans un projet immobilier », se souvient M. Marcel Lemay, ancien membre du comité exécutif, qui a vu fonctionner l'appareil d'écoute clandestine. Personne n'a jamais su qui l'avait installé, ni les secrets qu'il devait révéler.

Ses principales lettres de créances, M. Dumont affirme les avoir acquises à Saint-Laurent, où il a mis sur pied le service de sécurité publique au début des années 80. Si la compagnie W.D.W. est peu connue, c'est qu'elle ne s'occupe plus de gardiennage dans les édifices. « Je ne fais que du travail de détection électronique, et mes clients sont pratiquement les mêmes depuis un bon moment », a-t-il expliqué.

Vérifications faites auprès de la Direction générale de la sécurité publique, responsable des agences d'investigation et de sécurité au Québec, M. Dumont détient un permis depuis 1979. Selon un porte-parole de l'organisme gouvernemental, il n'est pas nécessaire d'obtenir de permission spécifique pour faire du balayage électronique.

Par ailleurs, la seule entreprise invitée par la Ville de Laval depuis quatre ans à soumissionner contre l'organisateur politique du parti du maire Gilles Vaillancourt, Investigation Gibraltar inc, de Saint-Léonard, ne répond pas non plus à tous les critères inscrits dans les devis publics.

Au cours d'une entrevue téléphonique, l'un des propriétaires de cette firme d'enquêteurs privés, M. Jean-Claude Poissant, a reconnu qu'il devait refiler à un sous-traitant — dont il refuse de dévoiler le nom — le travail de détection de micros qu'il doit effectuer pour des clients comme Laval.

Or, le cahier des charges que la Ville de Laval lui remet chaque année stipule, quant à la sous-traitance, que l'adjudicataire ne peut confier son contrat à une autre firme.

Dans les documents soumis à la Ville et rendus publics lors de l'ouverture des soumissions, et M. Dumont et M. Poissant affirmaient pourtant rencontrer toutes les exigences du devis. La soumission de M. Dumont a toujours été la plus basse de quelques centaines de dollars par rapport à son concurrent, ce qui lui a permis d'empocher 170 000 $ depuis 1991.

Contrairement à M. Dumont, les propriétaires de Gibraltar affirment ne connaître personne à l'hôtel de ville de Laval. M. Poissant et son associé, M. Gilles Robert, ont été les premiers surpris d'être invités à soumissionner pour des services de balayage électronique. « C'est sans doute que nous avons déjà fait des enquêtes pour le compte de la Société de transport de Laval », pensent-ils.

Hier, malgré des demandes répétées, l'administration municipale de Laval n'a pu fournir à *La Presse* tous les documents — listes de clients et équipements —attestant que les deux entrepreneurs, et plus spécifiquement l'entreprise de M. Dumont, qui s'est vu octroyer le contrat, répondaient aux exigences des cahiers de charges.

« Peut-être que les documents sont enfouis dans nos archives ou que les compagnies n'avaient pas à nous fournir toutes les références parce qu'elles sont connues de nos employés depuis longtemps », indique M. Pierre-René Decotret, responsable du module Communications à Laval.

Le pavillon Lafontaine n'est pas à vendre

CLAUDE-V. MARSOLAIS

■ La responsable de la culture au comité exécutif de la Ville de Montréal, Mme Johanne Lorrain, a reconnu que des discussions avaient été entreprises avec l'hôpital Notre-Dame pour l'achat par celui-ci du pavillon Lafontaine, qui est actuellement utilisé comme bibliothèque pendant les rénovations de l'actuelle bibliothèque municipale.

L'institution hospitalière projetait de convertir le pavillon en un centre de recherche en médecine familiale dans le cadre d'un projet conjoint avec les facultés de médecine des universités McGill et de Montréal.

Mais la réponse a été négative. Le vice-président aux finances, Sammy Forcillo, a expliqué le refus de la Ville en signalant que la valeur aux livres de l'édifice est de 18 millions de dollars et que l'édifice lui-même est grevé d'une dette pour la même valeur. Selon lui, la Ville ne ferait pas un sou avec la vente du pavillon.

Toutefois, le comité exécutif a formé un comité pour étudier la vocation de la bibliothèque centrale et de son pavillon annexe.

Par ailleurs, M. Forcillo a indiqué qu'aucune entente n'était intervenue avec le gouvernement du Québec pour l'acquisition d'un actif d'une valeur de 50 millions appartenant à la Ville. « Il n'y aura pas de vente de feu. Nous sommes en discussion présentement avec Loto-Québec, la Société des alcools, Hydro-Québec, etc. »

Loto-Québec, on le sait, veut acquérir l'immeuble du Casino, l'ex-Pavillon du Québec d'Expo 67 et le stationnement de l'autostade en bordure de l'autoroute Bonaventure. Quant à Hydro-Québec, la société négocie une servitude pour l'installation d'une ligne électrique dans la zone du canal Lachine.

La présidente du comité exécutif, Noushig Eloyan, a pour sa part indiqué que les trois paramunicipales fusionnées avaient été mandatées pour examiner l'actif de la Ville d'ici le 1er juin, ce qui laisse entendre que l'administration serait en mesure de procéder pour une partie de l'actif par la suite.

Nettoyage des rues : le règlement s'applique

CLAUDE-V. MARSOLAIS

■ En raison des conditions hivernales, la question d'accorder ou non un sursis aux automobilistes dans les rues où il est interdit de stationner à certaines heures pour cause de nettoyage a soulevé un débat coloré au Conseil municipal lorsque le responsable du transport au comité exécutif, Pierre-Yves Mélançon, a affirmé catégoriquement que le règlement devait s'appliquer.

« Comment pouvez-vous dire que le règlement va s'appliquer intégralement alors que le Service de la circulation a annoncé qu'il agirait avec souplesse et discernement tant que la neige ne serait pas fondue ? a indiqué le conseiller indépendant Michel Prescott. C'est un affront à l'intelligence des Montréalais, c'est une position bêtement légaliste. »

M. Mélançon a rétorqué que l'on peut donner des consignes à l'interne mais qu'un préposé au stationnement trop zélé pouvait émettre une contravention en toute légitimité puisqu'il obéit au règlement.

Le conseiller Prescott a répliqué que l'application d'une loi ou d'un règlement devait avoir un sens. « Sinon il faudrait paraphraser le discours du concombre masqué qui se demandait si la confusion dans la rigueur valait mieux que la rigueur dans la confusion ! »

Le responsable du transport s'est contenté de dire que c'est au tribunal de trancher et que la tolérance n'était pas un argument à invoquer. M. Mélançon a toutefois indiqué l'intention de l'administration de modifier le règlement qui n'a aucun sens puisque de mémoire de Montréalais personne ne se souvient que la Ville ait été épargnée par des chutes de neige en mars. Les appareils qui nettoient les rues n'entrent pas en action tant qu'elles sont encombrées de neige.

Par ailleurs, en ce qui concerne le déneigement des rues et des trottoirs, la présidente du comité exécutif Noushig Eloyan a signalé que tout allait assez bien et que dans son district de l'Acadie, elle n'avait reçu aucune plainte des citoyens.

Espaces verts : les maires de la banlieue proposent de prolonger le moratoire

■ Les maires des villes de la banlieue de Montréal proposent de prolonger le moratoire sur l'acquisition et l'aménagement d'espaces verts en parcs régionaux pour trois autres années. Décrété à l'automne de 1992, le moratoire vient à échéance cette année.

Au cours de la première d'une série de rencontres de travail, les maires des villes de la banlieue de Montréal ont par ailleurs donné, le week-end dernier, leur accord de principe au projet d'énoncé directionnel du directeur du Service de police de la CUM.

Dans un communiqué diffusé hier seulement, le directeur général de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal, M. Marc Vaillancourt, écrit que « les maires des villes de la banlieue ne donneront leur aval entier et définitif à ce projet que suite au dépôt des détails du plan de mise en oeuvre d'un tel projet d'énoncé directionnel ».

Les maires ont également « réitéré leur conviction que la CUM n'est pas et ne doit pas devenir une forme de gouvernement régional ».

La Communauté urbaine de Montréal, ont-ils dit, est essentiellement une entreprise de services à caractère intermunicipal, dans les champs de compétence que lui délèguent les villes de la banlieue et Montréal, la ville centrale.

Cela étant admis, la Conférence des maires de la banlieue de Montréal a décidé d'entreprendre une révision de la mission de la CUM, de la nature et du mode de dispensation et de financement des services. À court terme, poursuit le communiqué, la Conférence implantera un certain nombre de mesures concrètes visant à modifier le mode de fonctionnement du Comité exécutif de la CUM.

Évidemment, pour ce faire, les maires des villes de l'île de Montréal devront obtenir le consentement de leur partenaire principal, Montréal !

Enfin, ils veulent que le rôle d'évaluation triennal soit en vigueur deux ans de plus pour trouver une solution de rechange au système d'évaluation actuel.

UNE FABRICVILLE GARDE-ROBE

OUVERT DIMANCHE 12 h À 17 h

TOUT EN beauté

SOLDE EN VIGUEUR JUSQU'AU MARDI 14 MARS

COTON BATIK IMPRIMÉ ou UNI Prix cour. 6,98 m ÉCONOMISEZ PLUS DE 25% 4,99 m

TISSUS POUR ENSEMBLES CALECHE Fibres inconnues 150 cm Prix cour. 9,98 m ÉCONOMISEZ 30% 6,99 m

TOILE MORGANSHEL Poly / rayonne 150 cm Prix cour. 11,98 m ÉCONOMISEZ 25% 8,99 m

GRAND CHOIX DE TISSUS MODE 50% DE RABAIS

MANNEQUIN DIANA Prix cour. 299,99 ch. ÉCONOMISEZ 100$ 199,99 ch.

NOUVEAUX TISSUS PRINTANIERS ARRIVAGES TOUS LES JOURS!

PATRONS Butterick* 50% DE RABAIS * avec achat de tissu et carte d'or

DÉCORATION

TISSUS DERNIER CRI 20%-35% DE RABAIS AU CHOIX : • DENTELLE • COTON IMPRIMÉ • CHINTZ • POLY / COTON IMPRIMÉ

IMPRIMÉS POUR CHEMISIERS Poly / coton Prix cour. 5,98 m ÉCONOMISEZ 33 1/3% 3,99 m

SOIE NATURELLE POUR ENSEMBLES 100% soie Prix cour. 21,98 m ÉCONOMISEZ PLUS DE 25% 15,99 m

FAILLE YORYU MAGIC IMPRIMÉE ou UNIE 100% polyester Prix cour. jusqu'à 12,98 m ÉCONOMISEZ JUSQU'À 30% 8,99 m

20% DE RABAIS TOUTE LA QUINCAILLERIE DE RIDEAUX

OFFRE SPÉCIALE DE LA SEMAINE

VÉNITIENS ET STORES VERTICAUX VERTICO

FABRICVILLE

Le plus grand distributeur de tissus et tentures avec 140 magasins à travers le Canada.

■ PLACE VERSAILLES —7275, rue Sherbrooke est 493-6666
■ RUE STE-CATHERINE — 354, rue Ste-Catherine ouest 866-1821
■ VILLE ST-LAURENT — 1240, boul. Laurentien / Marcel Laurin 334-0910
■ NOTRE-DAME-DE-GRÂCE — 6444, avenue Somerled 483-2685
■ DORVAL— 2050, boul. St-Régis 683-4550
■ MONTRÉAL — 1178, rue Beaumont 737-4755
■ LASALLE — 8469, boul. Newman 365-8045
■ CHOMEDEY, LAVAL — 1205 boul. Labelle 688-1039
■ DUVERNAY, LAVAL — 1950, boul. de la Concorde 662-1880
■ CHOMEDEY, LAVAL — 1545 boul. Le Corbusier 978-1313
■ ST-LÉONARD — 6854, rue Jean-Talon est 899-0060
■ CENTRE GREENFIELD PARK — 443, boul. Taschereau 672-6884
■ TRACY / SOREL — 7000, boul. de la Plaza Tracy 746-0047

GRATUIT SERVICE D'ACHAT À DOMICILE • RIDEAUX • STORES • LITERIE, ETC. 493-6666 Sans obligation d'achat

En raison de manque d'espace, tous les articles ne sont pas disponibles dans tous les magasins.

VISITEZ NOTRE CENTRE DE LIQUIDATION AU 7760, RUE SHERBROOKE E., POUR DES ÉCONOMIES EXCEPTIONNELLES.

W2209542

BUDGET 1995

1 800 395-3008

Pour toute question concernant le budget fédéral ou pour plus de renseignements, téléphonez sans frais.

Service offert du lundi au vendredi de 8 h à 22 h.

Dispositif de télécommunication pour malentendants : 1 800 465-7735

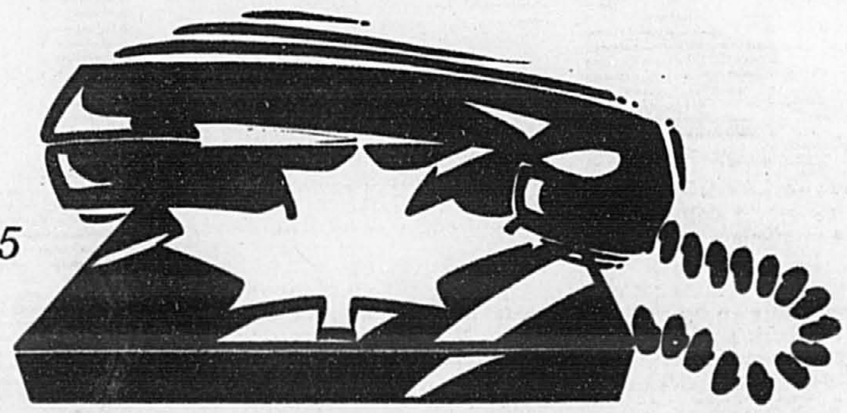

Ministère des Finances Canada | Department of Finance Canada

Un artificier amateur des Hells accusé de meurtre

MARCEL LAROCHE

■ Même si le cadavre d'un sympathisant des Hells Angels présumément assassiné il y a plus de 14 mois n'a jamais été retrouvé, une accusation de meurtre prémédité vient d'être déposée contre un individu étroitement relié à ce gang de motards criminalisés.

En attente de son procès dans une histoire de complot pour commettre un assassinat à l'explosif, Jean-Claude Bergeron, un artificier amateur pour le compte des Hells, a formellement été inculpé du meurtre de Sylvain Bujold, un revendeur de drogues mystérieusement disparu de la circulation depuis janvier 1994.

Bergeron, un détenu de 28 ans dont la comparution était prévue lundi au Palais de justice de Montréal dans un autre dossier relié à la guerre des motards, a appris par la même occasion qu'il était maintenant accusé du meurtre prémédité de Sylvain Bujold.

Bujold, un Longueuillois de 32 ans qui entretenait des relations d'affaires avec Maurice «Mom» Boucher, l'une des têtes dirigeantes des Hells Angels, aurait été entraîné dans un traquenard, puis abattu d'un coup de fusil.

L'enquête menée depuis plusieurs semaines par une équipe de choc (task force) regroupant des policiers des homicides, des incendies criminels et des vols qualifiés de la CUM, démontrerait que Bujold a été exécuté vers le 2 janvier 1994, dans un immeuble commercial abritant à l'époque une imprimerie appartenant à Jean-Claude Bergeron et situé 5e Avenue dans le quartier Rivière-des-Prairies, dans le nord-est de la métropole.

Des membres de sa famille ont signalé la disparition de Sylvain Bujold quelques jours plus tard. La police a toujours pensé que le jeune homme au caractère violent avait été liquidé par des gens du milieu.

C'est en enquêtant sur le meurtre de Daniel Bertrand, un trafiquant de drogues abattu lors d'une fusillade survenue le 4 novembre 1994 dans un bar de la rue Sainte-Catherine, dans l'est de la métropole, et au cours de laquelle trois autres individus ont été blessés par balles, que les policiers de la CUM ont fait le lien entre cet attentat meurtrier et la guerre extrêmement sanglante opposant les Hells Angels et le groupe Rock Machine.

Depuis plus d'un an, des attentats de toute sorte, dont plusieurs à l'auto piégée à l'explosif, ont déjà fait plusieurs victimes parmi ces deux puissantes organisations criminelles qui se disputent le contrôle et la distribution de drogues, principalement dans l'est de Montréal.

Les enquêteurs montréalais ont ainsi découvert qu'un premier attentat à l'explosif perpétré le 4 août 1994 contre Claude Cossette, bonne connaissance de Daniel Bertrand et sympathisant des Rock Machine, était fort probablement l'oeuvre de la bande rivale des Hells Angels.

Cossette, un petit caïd de 50 ans frayant dans l'est de la métropole, s'en était tiré avec une fracture à un pied lors de l'explosion de son véhicule garé juste en face de son domicile de la rue Frontenac.

Lors d'une perquisition effectuée le 23 novembre 1994 dans un appartement de la rue Adam occupé par Jean-Claude Bergeron, toujours dans l'est de Montréal, les policiers ont saisi deux engins explosifs dont les composantes ressemblaient à s'y méprendre à la bombe utilisée pour faire sauter la voiture de Claude Cossette.

Bergeron, un fabricant de bombes artisanales soupçonné de travailler à la solde des Hells, a d'ailleurs été inculpé d'avoir comploté avec d'autres individus pour attenter à la vie de Cossette.

Emprisonné en attendant la tenue de son enquête préliminaire, Bergeron ne pouvait donc pas se trouver sur les lieux du meurtre de Claude Cossette, abattu à bout portant de plusieurs projectiles d'arme à feu, en fin d'après-midi du lundi 27 février dernier, encore une fois au volant de son véhicule stationné près de sa résidence du 2600, rue Frontenac, pratiquement à l'endroit où il avait échappé à un attentat à l'explosif six mois plus tôt.

À en juger par l'accusation de meurtre au premier degré déposée en début de semaine contre le prévenu Jean-Claude Bergeron, les policiers de la CUM posséderaient des éléments irréfutables pouvant le relier à l'exécution du Longueuillois Sylvain Bujold.

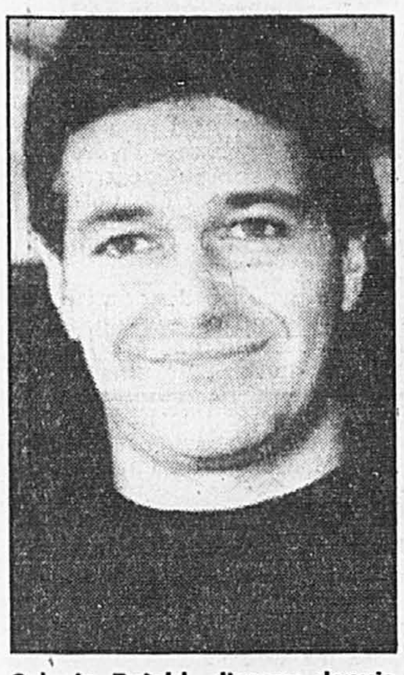

Sylvain Bujold, disparu depuis janvier 1994, et présumément assassiné.

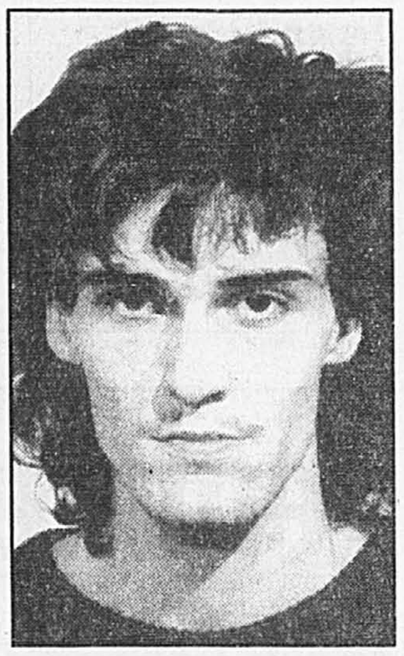

Jean-Claude Bergeron, 32 ans, accusé de meurtre.

La jeune phoque semble bien aimer Montréal

■ La jeune phoque qui, depuis jeudi dernier, a élu domicile dans les écluses de Saint-Lambert, ne semble toujours pas vouloir se laisser prendre dans les filets du groupe «Action pour les animaux urbains».

Les membres de ce groupe aimeraient pourtant la ramener en eau salée où elle doit normalement vivre.

Notre jeune phoque s'est même payé le luxe de se reposer durant 20 minutes sur un bloc de glace, presque en guise de défi envers les humains.

Selon André Malouf, de «Action pour les animaux urbains», c'est la première fois depuis jeudi dernier, qu'elle passe autant de temps hors de l'eau. «Elle ne sait vraiment pas qu'elle est en détresse», disait-il.

Hier soir, des bénévoles, dont des pompiers du service des incendies de Saint-Lambert, se sont relayés pour tenter de capturer l'animal dans un filet afin de le ramener vers Rivière-du-Loup, en eau salée.

PHOTO PIERRE COTE, *La Presse*

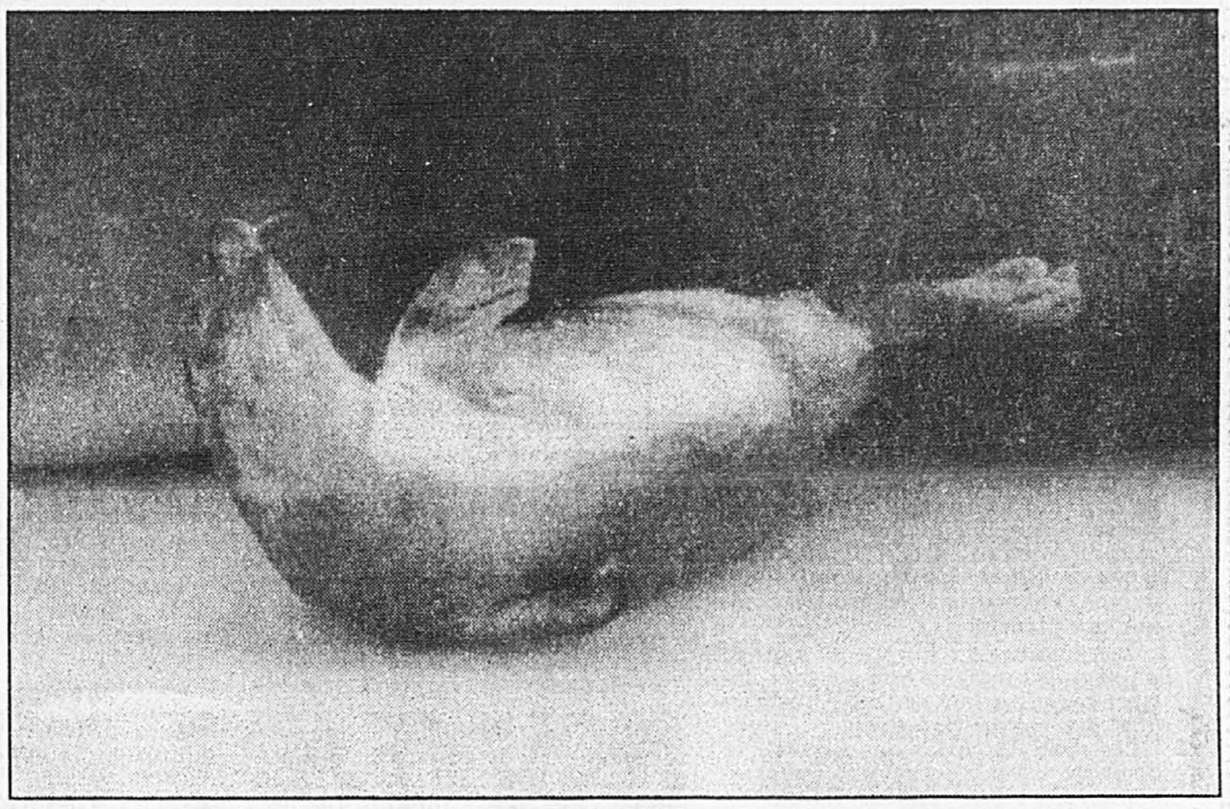

Un carnet d'adresses fort mal en point

Accusé d'avoir menacé un juge de la Cour supérieure

YVES BOISVERT

■ On a retrouvé dans le carnet d'adresses de René Houle la même erreur dans le code postal qui s'est retrouvée sur une enveloppe contenant une lettre de menaces.

Houle, 56 ans, un col bleu de Montréal, est accusé d'avoir envoyé quatre lettres de menaces anonymes en 1992, dont une à un juge de la Cour supérieure.

À la troisième journée de l'enquête préliminaire de Houle, hier, le sergent-détective Réjean Fiset, du SPCUM, a dit au juge Jean-Pierre Bonin qu'il a fait cette découverte en saisissant le calepin personnel de Houle.

En 1992, son beau-frère Serge Boucher avait été déclaré coupable par un jury d'avoir agressé gravement l'avocat de divorce sa femme, Pierre-Louis Trudeau.

Le juge Claude Guérin, qui présidait le procès, avait donné à entendre qu'il n'enverrait pas en prison Boucher, un informaticien sans antécédent judiciaire.

Deux semaines plus tard, Boucher est accusé de méfait, et le juge fait confisquer son passeport, au moment où il vient de se faire offrir un contrat au Koweït. Houle était présent ce jour-là, dans la salle d'audience.

Le lendemain de sa décision de saisir le passeport de Boucher, le juge Guérin reçoit une lettre de menaces. L'auteur dit que «si Boucher s'en va en prison, on va s'occuper de vous et de votre famille».

Deux semaines plus tard, le juge Guérin, tout en disant ne pas tenir compte de cette lettre anonyme, décide soudainement d'envoyer Boucher en prison pour cinq ans. La Cour d'appel, jugeant que le juge s'était laissé influencer par la lettre, a réduit la peine à 18 mois.

Boucher, qui s'est toujours dit victime d'un coup monté, prétend que Houle est l'auteur de la lettre au juge Gérin, d'une autre lettre qu'il a reçue, ainsi que d'une lettre envoyée à son ex-femme et une autre à l'avocat de la Couronne au procès de Boucher.

Depuis sa sortie de prison, Boucher a mené une longue enquête pour démontrer que Houle était l'auteur de ces lettres. Il a fait analyser l'écriture des lettres, l'a fait comparer à des échantillons d'écriture de Houle et a fini par convaincre la police qu'il en était l'auteur.

Hier, le sergent-détective Fiset a expliqué qu'il avait en main deux rapports d'expert qui concluaient chacun de façon catégorique que Houle était l'auteur des lettres de menaces.

Muni de ces rapports, le policier a obtenu un mandat de perquisition contre Houle. Le premier décembre 1993, il a saisi le carnet d'adresses de Houle et a remarqué une erreur dans le code postal de l'adresse de Serge Boucher.

Cette même erreur (un «X» au lieu d'un «H») apparaît sur la lettre de menaces qu'a reçue Boucher en 1992.

Par ailleurs, contre-interrogée par Houle, qui se défend lui-même, l'ex-femme de Boucher a dit au juge Bonin avoir toujours été convaincue que Boucher était l'auteur des lettres, car il s'est montré très menaçant envers elle après leur rupture, a-t-elle dit.

L'enquête se poursuit ce matin avec le dépôt des expertises.

Fuite en douce du *pen* de Cowansville

MARCEL LAROCHE

■ Un détenu affecté à des travaux de dépannage hors des murs du pénitencier fédéral de Cowansville a profité de cette activité de «plein air» pour s'enfuir en douce au volant d'une camionnette appartenant au Service correctionnel du Canada!

Jean-Fernand Lavigne

Jean-Fernand Lavigne n'a pu retenir ses élans de liberté et a littéralement sauté sur l'occasion, vers 8h40 hier matin, en s'évadant de cet établissement carcéral à sécurité moyenne, au grand dam du gardien qui l'a vu disparaître dans la nature.

Cette évasion, communément appelée une «fuite en douce» par le Service correctionnel du Canada, a aussitôt été signalée à la Sûreté du Québec qui a déclenché l'Opération 100 visant à dresser des barrages sur toutes les routes de la région de Cowansville.

Les recherches ont finalement été interrompues, vers 11 h hier matin, les policiers n'ayant pu retrouver, ni l'évadé Lavigne ni la camionnette Dodge 1989 style «pick-up» de couleur verte ornée de bandes blanches et portant l'inscription «Service correctionnel du Canada».

Bien qu'il ne soit pas catalogué comme dangereux, Jean-Fernand Lavigne, un individu de 32 ans, originaire de Québec, purgeait depuis le 11 février 1994 une sentence d'emprisonnement de trois ans et quatre mois pour vol qualifié et introduction par effraction commis dans la région de Montréal.

Le directeur-adjoint Claude Guérin, de l'Etablissement de Cowansville, a indiqué hier à La Presse que Lavigne était l'un des rares pensionnaires à effectuer des travaux de dépannage à l'extérieur du périmètre de sécurité du pénitencier à sécurité moyenne.

Lavigne, qui était toujours en cavale hier soir, aurait été éligible à une libération conditionnelle en mai 1996. Il est à prévoir que son escapade d'hier matin risque maintenant de lui coûter quelques mois additionnels de prison, dès que les policiers de la SQ lui mettront la main au collet...

W.H. PERRON
PÉPINIÈRE ET ARTISANAT
Nous sommes heureux d'annoncer
L'OUVERTURE
de notre succursale
D'ANJOU
le 16 mars 1995

☆ L'assortiment de produits d'horticulture et d'artisanat le plus complet au Québec
☆ Un excellent rapport qualité-prix sur tout ce dont vous aurez besoin pour la maison et le jardin
☆ Recherchez notre circulaire dans le Publi-sac

Dépêchez-vous afin de profiter de nos promotions d'ouverture!

ANJOU
7550, RUE BÉCLARD
Près du boul. L.-H. Lafontaine
au nord du boul. Métropolitain

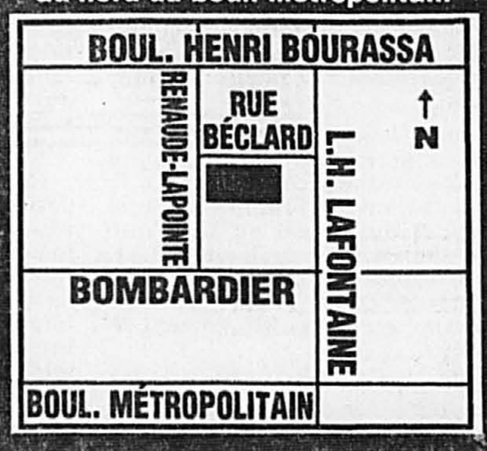

☆ CADEAUX DE BIENVENUE
☆ PROMOTIONS POUR LÊVE-TÔT
☆ ESPACES DE STATIONNEMENT GRATUITS

HEURES D'OUVERTURE :
du lun. au vend. : de 9 h à 21 h
Sam., dim. et jours fériés : de 9 h à 18 h

OUVERT 7 JOURS PAR SEMAINE
SEMAINE APRÈS SEMAINE, MOIS APRÈS MOIS... NOUS VOUS PROMETTONS UN ASSORTIMENT JAMAIS VU À DES SUPER BAS PRIX PERRON!

LES FEMMES À L'AUBE DE L'AN 2000

Les femmes en quelques chiffres

POPULATION

Le nombre des femmes est inférieur de

à celui des hommes.

ESPERANCE DE VIE à la naissance

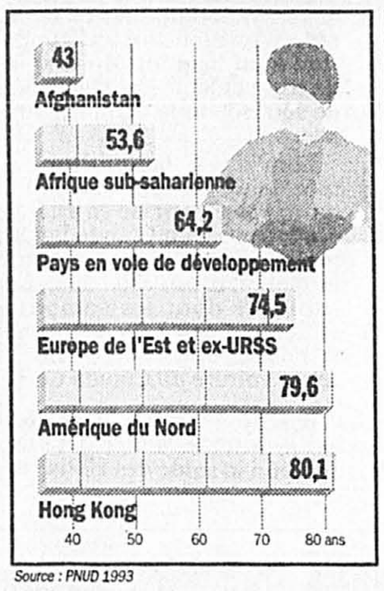

Source : PNUD 1993

NOMBRE D'ENFANT par femme

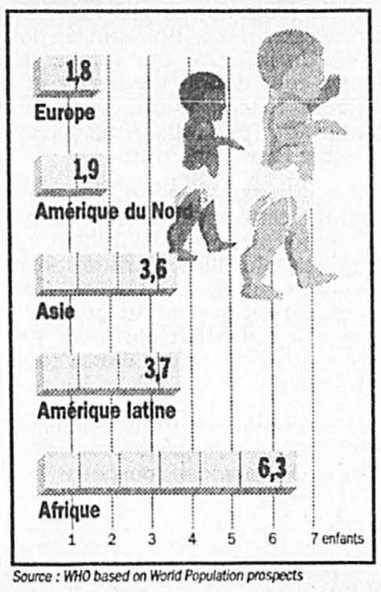

Source : WHO based on World Population prospects

EDUCATION

Les femmes passent, en moyenne

à l'école ; les hommes y restent 5,8 ans.

TAUX D'ALPHABETISATION DES FEMMES *

Source : PNUD 1993

FEMMES ACTIVES

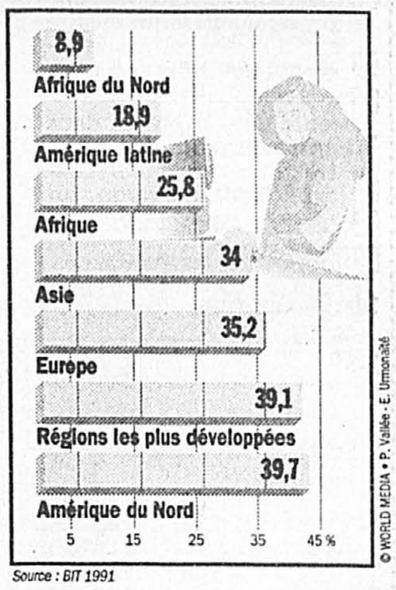

Source : BIT 1991

La démocratie sans les femmes

GISÈLE HALIMI

L'auteure est sans aucun doute la juriste la plus célèbre de France. Féministe engagée, écrivaine, elle est présidente de l'association. « Choisir — La Cause des Femmes » et ancienne députée à l'Assemblée nationale française (1981-1984).

Le grand accroc dans l'égalité des sexes est, d'évidence, celui de la sous-représentation des femmes dans la vie politique des démocraties modernes. Phénomène aussi anachronique que planétaire.

Les femmes en Europe et dans la plupart des sociétés laïques sont entrées par effraction sur les terres gardées des métiers masculins et y font leurs preuves. Elles ont arraché le droit de choisir leurs maternités et explorent, en Soyouz ou Columbia, de lointaines galaxies.

Mais le droit de décider en politique ?

La France est le premier pays à proclamer le suffrage universel masculin (1848). Et le dernier à reconnaître le droit de vote aux femmes (21 avril 1944). Un demi-siècle plus tard, le taux de représentation féminine en France demeure le plus bas — avec celui de la Grèce — d'Europe. Avec 5,5 p. cent de femmes parlementaires, elle retrouve le taux de sa première participation aux élections parlementaires, en 1945, soit près d'un demi-siècle après. Ce qui illustre, d'une manière péremptoire, l'immense stagnation des mentalités et l'impossible dépassement, par la seule évolution dans le temps, de la misogynie en politique.

La Finlande (38,5 p. cent), la Suède (33 p. cent), l'Allemagne et le Canada (20 p. cent) ou l'Espagne (14 p. cent) effectuent quelques percées notables, quelquefois grâce aux quotas dans les partis (en Scandinavie notamment). Paradoxe d'autant plus grand que la Révolution française et le siècle des Lumières ont essaimé à travers le monde leurs idées d'égalité et d'universalité.

L'Europe, berceau de la démocratie, ne fait guère mieux en la matière que d'autres continents, comme l'Amérique ou l'Asie : 12 à 12,5 p. cent.

Il y a donc blocage de l'avancée féminine en politique au regard des autres conquêtes .

Un apartheid

Pourquoi ? Comment expliquer ce véritable apartheid sexuel alors que depuis près d'un demi-siècle, en Europe et dans le monde, le principe de la stricte égalité dans ces domaines est ressassé à l'envie ?

La femme, comme tout individu, « a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, à accéder dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays », rappelait déjà la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948. Les Constitutions des pays démocratiques sont résolument égalitaires. Celle de la France garantit, dans son préambule, « à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux des hommes ».

Ce principe — partie intégrante du droit public européen — se trouve démenti par le terrible constat des chiffres. Bien que la discrimination sexiste soit qualifiée à l'ONU ou à l'UNESCO « d'atteinte à la dignité humaine », la femme reste exclue, de la décision politique ou, tolérée, on le voit, à dose homéopathique.

Les raisons de cette exclusion — contraire donc, à la loi et aux conventions internationales — sont multiples.

La répartition des rôles entre hommes (sphère publique) et femmes (sphère privée) a créé une véritable ségrégation sexuelle ; depuis longtemps, cette cassure du monde fait partie de l'ordre naturel des choses et érige de nouvelles barrières sur les décombres de celles qui sont tombées.

Les citoyennes se trouvent acculées à mener un véritable combat contre les pesanteurs de l'Histoire, de l'idéologie, de la culture, du rapport des hommes au pouvoir.

Quant aux conditions économiques et sociales, elles sont, dilectiquement, cause et conséquence du clivage.

La culture, pétrie de religion même dans un pays constitutionnellement laïc, les traditions, les mentalités ont suscité un monde de discrimination où le paradis patriarcal assignerait l'homme à la production et la femme à la reproduction.

Même si les hommes et les femmes subissent dans leur ensemble un décalage entre loi et réalité, force est de reconnaître que les deux sexes ne le subissent pas de la même manière et dans la même mesure. Toutes choses égales, la femme cumule le décalage subi par son compagnon avec celui qui est propre à sa condition de femme. Ce cumul, dans tous les domaines, définit la spécificité discriminatoire de la condition des femmes — et explique, en partie, la place quasi nulle des femmes en politique.

Les mentalités n'évoluant guère, l'image d'une Assemblée parlementaire composée à 95 p. cent d'hommes, (alors que le pourcentage féminin s'élève à 53 p.cent environ du corps électoral dans presque tous les pays du monde), le fonctionnement d'une démocratie où la moitié de la population — les hommes — décide, et l'autre — les femmes — acquiesce, choquent à peine.

Autre paradoxe de fond : la proclamation surabondante de l'égalité entre les sexes a agi, en politique, comme un boomerang.

D'une part parce que l'affirmation identitaire — le citoyen, c'est : « Puisqu'on vous répète que vous êtes égales... que faire de plus ? Rien... ».

D'autre part, parce que ce bouclier opposé à toute démonstration du contraire, lamine la spécificité sexuelle de la femme. La démocratie représentative transcende les intérêts particuliers au profit de l'ensemble de la collectivité nationale.

Or celle-ci est composée d'hommes et de femmes qui ne sont pas des êtres humains identiques et qui concourent, ensemble et dans la complémentarité, à la pérennité de l'espèce humaine. Cette conception correspond d'ailleurs aux niveaux de formation, au moins égaux entre les sexes, à l'évolution des moeurs et à la place prise par les femmes dans le monde du travail. L'égalité, proclamée comme un rempart opposé à toute forme de contestation, outre qu'elle est démentie par les faits et les chiffres, ne peut fonder une société morale car elle neutralise les barrières dressées contre la destruction de l'individu, contre le gommage de sa spécificité sexuelle.

Et la pluralité

Il ne suffit pas d'arguer de vague pluralité ou diversité des citoyens pour justifier le refus de prendre en compte l'existence des deux sexes.

Il ne peut y avoir de neutre générique. Le citoyen n'est pas neutre mais construit sur une maquette masculine. Or, la politique doit être sexuée, car l'égalité des sexes implique leur différence et cette différence sera le moteur déterminant d'une autre démocratie.

En définissant ainsi la différence, en la faisant source d'une autre égalité, nous prenons radicalement nos distances d'avec ceux — les racistes, les sexistes, les xénophobes... — qui font de cette différence le fondement même de l'infériorisation et du rejet de l'autre. L'autre couleur de peau, l'autre sexe, l'autre citoyen.

Faudra-t-il pour y arriver, se résoudre à une politique des quotas ? Quand un principe n'a pu générer que l'échec universel, quand un État de droit se proclame pourvoyeur d'une éthique égalitaire pour les femmes et se révèle le fossoyeur de leur égalité politique, il faut une « mesure volontariste » pour mettre fin à une injustice d'un autre temps, en contradiction avec la place prise par les femmes dans le monde d'aujourd'hui. L'anachronisme, est, en la matière, injustice.

Les forces d'inertie qui pèsent sur notre société pour la doter d'un nouvel équilibre entre femmes et hommes — celui de sa représentation politique doivent être vaincues. Il faut donc une loi.

Pour pallier d'autres dysfonctionnements de nos démocraties, la loi est intervenue pour rétablir de grands équilibres. L'outil législatif n'est-il pas déjà utilisé pour limiter ou neutraliser les rapports de force dans le monde du travail (droit social), la santé (assurances sociales par compensation), l'environnement (droit de protection) ?

Il faut contrecarrer, par le droit, la loi du plus fort. « Entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit, disait déjà Lacordaire. La loi édictera-t-elle des quotas pour la participation politique des deux sexes ? Oui, si cette loi « favorise » de la même manière les hommes, si le quota reflète la proportion des populations hommes et femmes, bref, la loi édictera un quota .. de 50 p. cent d'hommes et de 50 p. cent de femmes sur les listes de toutes les élections nationales et européennes.

Objecter à la théorie des quotas qu'elle risque de précipiter les femmes dans un ghetto ne peut viser la loi paritaire. Les femmes ne sont ni une minorité ni une « catégorie », mais la moitié de l'humanité qui inclut toutes les minorités et catégories : jeunes, vieux, Noirs, chômeurs, handicapés, etc. Exactement comme l'autre moitié de l'humanité, les hommes.

Alors pourquoi ne pas ordonner une égalité de traitement en politique ? Électrices, les femmes doivent aussi être des élues et cela dans les mêmes proportions que leurs compagnons.

Donc un double quota égalitaire, c'est-à-dire le plus juste des partages, c'est-à-dire aussi l'inutilité des quotas. La parité en politique pour qu'à partir d'un juste partage, de nouvelles règles du jeu la gouvernent.

L'avancée des femmes a toujours coïncidé avec les avancées de la démocratie. Oublions-nous que les périodes noires de notre Histoire (Hitler, Franco, Pétain, Pinochet) ont fait coïncider la régression des droits des femmes, leur rejet du monde du travail et des vraies responsabilités publiques, avec la mort des libertés et des droits de l'homme ?

« Que font-elles en politique ? »

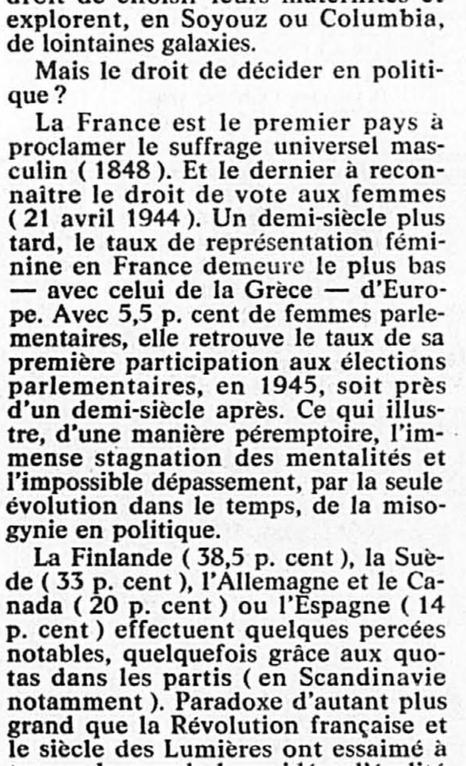

Lise Bacon

Louise Harel

« Que font-elles en politique ? » Tel est le titre d'une étude que Manon Tremblay et Réjean Pelletier, deux professeurs de l'Université Laval, viennent de publier. Cet ouvrage est le premier à proposer une analyse détaillée de l'expérience politique des Québécoises comme députées et à la comparer à celle des hommes. La Presse *en offre un extrait en exclusivité à ses lecteurs.)*

(...) Il ressort qu'une majorité des législatrices reconnaissent qu'elles ont la responsabilité de représenter la population féminine, dimension du rôle de parlementaire que les hommes semblent plutôt réticents à avoir vis-à-vis de leurs collègues de l'autre sexe. Les arguments invoqués pour soutenir l'idée d'une représentation politique des femmes font référence au statut des femmes en tant que groupe socialement minoritaire et en tant que minorité en politique. À cela, on oppose la conception d'une représentation politique qui doit être pensée en termes génériques, ainsi que le risque d'une marginalisation des législatrices qui s'aviseraient d'admettre qu'elles ont un rôle spécifique et différent de celui de leurs collègues masculins dans l'espace parlementaire.

Il ne fait aucun doute pour nous que cette question de la représentation politique doit être approfondie, particulièrement dans le contexte canadien et québécois où les recherches sur les femmes et la politique augmentent lentement. Cette réflexion nous apparaît d'autant plus importante qu'elle implique un travail de fond sur cette notion même de représentation. Nos entrevues avec des élues et élus du Québec aux Communes et à l'Assemblée nationale nous ont amenés à nous interroger sur la validité théorique et méthodologique de cette démarche. En effet, a-t-on imposé à ces personnes une problématique de la représentation politique ? Ont-elles été mises en situation de répondre à une question qu'elles n'avaient peut-être pas envisagée auparavant ? En outre, notre définition de la représentation politique reflète-t-elle les problématiques exprimées dans les réponses des parlementaires ? Dans le cas contraire, à quelles questions au juste ces élues et élus ont-ils répondu ? (...)

Nous nous sommes également questionnés sur la capacité de cette notion de représentation politique à s'appliquer dans le cas des femmes. Ainsi, peut-on penser la représentation politique des femmes en recourant à notre notion sexiste et androcentriste qui, d'emblée, les exclut, que ce soit dans ses fondements philosophiques ou dans les mécanismes mis en place pour la réaliser empiriquement ?

En outre, lorsqu'on parle de représentation politique des femmes, à quoi fait-on référence au juste : à la représentation des femmes sur une base individuelle ou en tant que groupe socialement défavorisé ? Et, dans ce dernier cas, quelle caractéristique permet de cristalliser les femmes comme groupe politiquement significatif ?

Qui plus est, la notion d'intérêt — en tant que pilier de la pensée libérale — n'exclut-elle pas d'emblée les réalités des femmes ? La représentation politique fait-elle référence à une défense de la cause des femmes telle que portée par le mouvement féministe ou à la promotion des « questions femmes » telles qu'elles sont inscrites dans la logique étatique ?

Allons jusqu'à évoquer l'idée que la représentation politique des femmes passe par une mobilisation du mouvement féministe plutôt que par l'élection de femmes au sein des institutions politiques traditionnelles. Ces questions témoignent de l'impératif d'étayer cet aspect de la réflexion féministe.

En fait, ces questionnements sont favorisés par une stratégie encore imprécise par rapport à la question de la représentation politique des femmes. En effet, s'agit-il d'accroître le nombre absolu de femmes sur les banquettes du Parlement ou de travailler à faire élire des femmes (voire des hommes) porteuses d'un discours féministe ? Cette question pose avec insistance la nature des liens entre les quelques femmes élues en politique, la population féminine et le féminisme, dynamique ; de quelle façon peut-on empiriquement opérationnaliser une représentation politique des femmes, en tenant compte à la fois des règles du jeu politique et parlementaire actuelles et de l'esprit des réclamations féministes ?

Certes, l'augmentation du nombre des parlementaires femmes demeure un objectif important, ne serait-ce que pour offrir des modèles aux autres femmes qui hésitent à se « lancer en politique » ou pour donner une image moins androcentriste de nos institutions démocratiques. Toutefois, selon nous, une représentation politique des femmes — entendons par là des conduites en vue de défendre et de promouvoir des questions qui affectent plus directement et immédiatement les conditions de vie de la population féminine que celles des hommes, dans l'objectif de changer et d'améliorer ce statut social défavorisé des femmes— ne peut faire l'économie de l'accès de féministes au pouvoir.(...)

Lise Payette

Pauline Marois

Êtes-vous macho? *(suite de la page A 1)*

5-*Les filles à l'école...*
- ☐ **A-s'en sortent remarquablement bien**
- ☐ **B-ont les mêmes résultats que les garçons**
- ☐ **C-sont à l'avant-garde du combat contre l'oppression masculine**

6-*Cindy Crawford...*
- ☐ **A-est une victime de l'image imposée par les hommes de la beauté féminine**
- ☐ **B-est très belle**
- ☐ **C-qui est-ce?**

7-*Le prochain pape devrait...*
- ☐ **A-être une femme**
- ☐ **B-ordonner des femmes**
- ☐ **C-renvoyer les femmes au foyer**

8-*Shakespeare...*
- ☐ **A-est l'un des plus grands écrivains de tous les temps**
- ☐ **B-ne devrait plus être étudié parce que ses oeuvres sont le reflet d'une société hétérosexuelle menée par les hommes**
- ☐ **C-était fou: comment ce Roméo a-t-il pu souhaiter mourir pour une jeune femme?**

9-*Vous êtes dans un bar, et à côté de vous, un type commence à draguer une jeune femme. Vous...*
- ☐ **A-allez au secours de cette femme et la tirez des griffes de l'oppresseur machiste**
- ☐ **B-ne faites rien**
- ☐ **C-tendez l'oreille et n'en perdez pas une miette**

10-*Vous vous rendez à un entretien d'embauche. Votre interlocuteur est une femme. Vous...*
- ☐ **A-n'y prêtez aucune attention**
- ☐ **B-lui dites: «Salut poulette»**
- ☐ **C-félicitez cette rescapée d'un environnement de travail masculin et sexiste**

11-*Ce soir, votre femme voudrait aller au restaurant. Vous...*
- ☐ **A-ne voyez pas pourquoi diable vous devriez payer pour quelque chose qu'elle pourrait tout aussi bien cuisiner elle-même**
- ☐ **B-partagez l'addition 50/50**
- ☐ **C-comme d'habitude, vous obtempérez**

12-*C'est l'anniversaire de votre petite amie. Vous...*
- ☐ **A-lui donnez 10 dollars pour qu'elle s'achète ce qu'elle veut**
- ☐ **B-lui achetez un disque de son chanteur préféré**
- ☐ **C-refusez le principe même du cadeau, qui est le symbole de la soumission des femmes aux hommes**

13-*Vous venez d'acheter une nouvelle voiture*
- ☐ **A-Vous laissez votre petite amie la conduire**
- ☐ **B-Vous mettez un gros autocollant sur le pare-brise indiquant «attention les filles!»**
- ☐ **C-Les voitures sont des symboles phalliques dont vous n'avez pas besoin**

14-*Vous regardez un match de tennis à la télévision. Vous préférez...*
- ☐ **A-les doubles mixtes**
- ☐ **B-les simples femmes**
- ☐ **C-sortir faire un tour. L'idée de compétitivité n'existe que pour affaiblir des femmes qui sont traditionnellement perdantes dans les luttes de pouvoir**

15-*Vous...*
- ☐ **A-gagnez moins que votre femme**
- ☐ **B-vivez dans une communauté où toutes les dépenses et le travail sont partagés**
- ☐ **C-refusez que votre femme travaille**

16-*Votre patron vous invite à dîner avec votre femme. Vous...*
- ☐ **A-y allez seul parce que ce soir votre femme a sa leçon de karaté, et de toute façon, elle n'a pas pour fonction de vous «accompagner»**
- ☐ **B-y allez et faites les yeux doux à sa femme**
- ☐ **C-y allez avec votre femme**

17-*La maison est en désordre, des amis doivent venir dîner d'une minute à l'autre et votre femme vient à peine de rentrer*
- ☐ **A-Vous ne bougez pas: une maison propre pourrait laisser croire que votre femme a fait le ménage, ce qui serait hautement sexiste.**
- ☐ **B-Saisissez chiffon et aspirateur et nettoyez la maison vous-même**
- ☐ **C-Votre femme fait le ménage sitôt rentrée, comme d'habitude**

18-*Vous sortez ensemble depuis deux ans...*
- ☐ **A-votre petite amie vous demande de l'épouser**
- ☐ **B-rien ne se passe. Le mariage n'est que l'un des nombreux instruments d'oppression des hommes sur les femmes**
- ☐ **C-placez votre amie derrière les fourneaux, ce qui est sa vraie place**

19-*Vous partez en week-end à la campagne avec votre petite amie et la voiture tombe en panne. Vous...*
- ☐ **A-hurlez parce qu'elle a oublié de faire le plein**
- ☐ **B-appelez le service de dépannage**
- ☐ **C-vous apercevez que c'est toujours quand vous conduisez que les pannes arrivent, jamais quand c'est elle**

20-*Ce test est...*
- ☐ **A-amusant**
- ☐ **B-une perte de temps**
- ☐ **C-un exemple typique de machisme**

Réponses: *1-***A1 B0 C2** *2-***A0 B2 C1** *3-***A1 B2 C0** *4-***A0 B2 C0** *5-***A0 B1 C2** *6-***A2 B0 C1** *7-***A2 B1 C0** *8-***A0 B2 C0** *9-***A2 B1 C0** *10-***A1 B0 C2** *11-***A0 B2 C1** *12-***A0 B1 C2** *13-***A1 B0 C2** *14-***A1 B0 C2** *15-***A1 B2 C0** *16-***A2 B0 C1** 17-**A2 B1 C0** *18-***A1 B2 C0** *19-***A0 B1 C2** *20-***A1 B0 C2**

Moins de 7 points: *Vous êtes dangereusement macho. Oppresseur machiste-type, vous ne cherchez qu'à placer les femmes sous votre emprise et à les soumettre à vos moindres désirs. Il vous faut changer radicalement d'attitude.*

8 à 15 points: *Peut mieux faire. Vous commencez à revenir sur le droit chemin, mais devez garder présent à l'esprit que de toute façon, aucune addition partagée au restaurant ne suffira à faire changer l'oppresseur qui est en vous.*

Plus de 15 points: *Attention. Vous vous êtes bien tiré de ces questions, mais le fait de gagner beaucoup de points n'est qu'un indice de succès dans une société dominée par une agressivité machiste d'un autre âge. Les tests comme celui-ci ne font que confirmer la subordination des femmes dans un monde où les valeurs masculines comme «gagner» sont placée au premier plan.*

Infographie *La Presse*

LES FEMMES À L'AUBE DE L'AN 2000

La liberté sexuelle des années 90

Il faut refuser l'image « féministe » de la femme passive et faible

KATIE ROIPHE

L'auteure est en doctorat de littérature anglaise à l'Université de Princeton. Elle a écrit « The Morning after : sex, fear and feminism on campus », publié par Little Brown en 1993.

Le sexe.

Autrefois, c'était si simple.

Pour les femmes du dix-neuvième siècle, il n'existait que deux sortes d'hommes : ceux avec qui elles couchaient (leur mari), et ceux avec qui elles ne couchaient pas (tous les autres). La Famille, l'Église et l'État s'accordaient pour dire que cette distinction était juste et naturelle. Elle devait durer à jamais.

Mais en une seule génération, la révolution sexuelle a défait le tissu de la répression sexuelle, jusqu'aux ourlets les plus anciens et les plus solidement cousus. Les différents rôles répartis autrefois aux hommes et aux femmes ont tout simplement cessé d'exister.

Et c'est ainsi que la vie des femmes s'est peuplée de maris, d'amants et de coups sans lendemain, tous placés sur le même plan moral. Soudain, les femmes ont découvert des hommes dont elles n'avaient pas jusqu'alors soupçonné l'existence. Il y avait ceux avec qui on avait envie de coucher, ceux avec qui on couchait parfois, ceux dont on oubliait le prénom.

C'était ce que l'on appelait dans les années 1970 « la liberté sexuelle ». Toutes les femmes n'ont pas profité de cette liberté ; la majorité d'entre elles n'y a d'ailleurs jamais goûté. Mais pour la première fois, la femme occidentale était libre d'écrire sa propre histoire. Sans devoir subir le regard désapprobateur des ennemis d'hier, la Famille, l'Église et l'État. Les prêtres et les pontifes se sont mis d'accord pour dire que, pour le meilleur ou pour le pire, cette liberté sexuelle allait durer toujours.

Et alors ? Les femmes jouissent-elles encore dans les années 1990 de la même liberté sexuelle ? Ou bien avons-nous vaincu les vieux ennemis pour nous retrouver assiégées à nouveau ? Il semblerait que les débats autour du harcèlement sexuel et du viol entourent les femmes aujourd'hui comme un incendie, aspirant l'oxygène de leurs aventures sexuelles.

Au cours des dernières années, les Américaines ont discuté des accusations de viol contre William Kennedy Smith, un membre de notre famille royale. Et avec encore plus de passion, les Américains ont suivi le cas de Clarence Thomas, nommé juge à la Cour suprême mais dont la confirmation à ce poste a été menacée par des accusations de harcèlement sexuel. Le sexe, cet acte le plus fondamental que puisse connaître un être humain, devient de plus un plus un sujet de débats, lesquels pour une bonne partie ne trouvent aucun fondement dans la vie réelle.

Négociation sexuelle

À l'époque de la confirmation de Clarence Thomas, les médias ont annoncé une prise de conscience nouvelle chez les femmes américaines. Mais pour les étudiantes, le problème du harcèlement sexuel était déjà bien connu. Plus que tout autre groupe dans notre société, les étudiantes doivent négocier leur vie sexuelle dans un champ de bataille politique.

Leurs boîtes aux lettres débordent de tracts comme celui que j'ai reçu, intitulé « Ceux qui violent leurs amies : cela pouvait-il vous arriver ? » Les jeunes femmes lisent dans les pages du journal féministe *Ms* des articles sur le « date rape », le viol commis par un ami. Des services sociaux existent dans toutes les universités américaines, chargés de conseiller les femmes sur ce problème, et de multiplier les mises en garde. Nous ne pouvons plus considérer la liberté sexuelle comme un cadeau simple et joyeux du passé. C'est un double héritage, avec une part d'intrigue et une part de confusion.

Ce sont les féministes qui sont responsables de cette prise de conscience autour du sexe. Elles soutiennent qu'une prise de conscience des dangers du viol et du harcèlement augmente la vraie liberté des femmes, et non le contraire.

En principe, il est facile d'être d'accord avec ces féministes : le viol et le harcèlement sexuel ne sont pas des inventions d'hier, mais des plaies sociales qui remontent à la nuit des temps. Mais à partir de cet accord de principe, les choses se compliquent. Ce qui se veut un moyen de protéger les femmes peut paradoxalement servir à des fins sexistes. Ce qui prétend faire avancer les femmes peut les ramener dans le passé.

Le temps des soupçons

Un livre, « Éviter le viol, à l'université et ailleurs », de Carol Pritchard, conseille aux jeunes femmes de « réfléchir à deux fois avant d'entrer dans l'appartement ou dans la chambre d'un ami. (...) Il ne faut pas courir des risques inutiles. » Un autre tract très répandu sur les campus donne le conseil suivant aux femmes : « Vous ne pouvez savoir qui a en lui de quoi devenir violeur. Il faut donc rester sur ses gardes avec tous les hommes. » Un autre tract adresse cette mise en garde : « Il arrive que des hommes *gentils* violent des femmes *gentilles*. »

De tels conseils font croire aux femmes qu'il faut soupçonner tous leurs amis hommes, car les hommes ne veulent jamais qu'une seule chose. Ils propagent une vision du monde où le danger obscurcit la sexualité, et où ce qui se passe entre une fille et un garçon en privé devient un « risque inutile ».

De tels conseils suggèrent implicitement que les femmes n'éprouvent pas de désir, qu'elles ne sont que des créatures fragiles, comme des enfants à la merci d'hommes forts et cruels. Nous avions fait tant de progrès, et il semble aujourd'hui que nous régressions.

Les tracts sur le viol ressemblent de plus en plus aux manuels de savoir-vivre de l'ère victorienne. Celui de l'American College Health Association conseille à ses délicates lectrices « de répliquer tout de suite, et avec fermeté si un homme commence à [les] offusquer ». De la même façon, *L'Ami de la jeune fille*, un guide des bonnes manières publié en 1857, contient ce passage : « Ne consentez jamais à faire partie d'un jeu qui peut vous amener à être embrassée ou touchée de quelque manière que ce soit par un homme. Ne permettez pas à ce que l'on vous tienne la main ; montrez au contraire que cela vous déplaît en la retirant tout de suite. »

Féministes ou sexistes ?

La définition du viol qui prévaut aujourd'hui dans le milieu universitaire aux États-Unis dépasse le cadre de violence ou de force physique. De nos jours, la seule pression verbale peut constituer un viol.

Un texte de 1848 met la jeune femme en garde contre le danger de l'homme éloquent : « Plus belle sera son apparence, plus dangereux sera-t-il pour une jeune fille inexpérimentée, car plus facilement pourra-t-il l'éblouir et la confondre. Il peut changer sa façon de voir les choses, et troubler son jugement. »

Tout cela n'est que le sexisme de la vieille école. Mais de nos jours, des psychologues féministes respectées utilisent les mêmes phrases pour définir la coercition verbale. Et en cherchant à en protéger les femmes, elles ne font que favoriser une image selon laquelle les femmes sont de faibles créatures sans volonté — même la plus légères des plumes peut les renverser — dont la vertu est à tout instant à la merci des attaques des hommes aux langues déliées. Cela sous-entend que les hommes sont plus forts que les femmes, non seulement physiquement, mais sur les plans intellectuel et émotionnel. Ce qui n'est rien d'autre du bon vieux sexisme.

Quelle définition ?

De la même façon, la définition du harcèlement sexuel devient extrêmement large. Le terme ne s'applique plus aux limites du comportement humain comme c'était le cas auparavant. Soudain, tout aspect de la vie quotidienne est vu au travers du prisme strict de la nouvelle politique sexuelle. Dans ce contexte, regards et clins d'oeil — gestes qui étaient autrefois neutres, voire naturels — revêtent de nouvelles significations de sinistre présage.

Les Européens considèrent que l'obsession du harcèlement sexuel est aussi américain que le baseball, Disneyland ou Elvis Presley. Ils voient dans nos préoccupations le signe d'un manque de maturité. Pour ma part, je ne puis qu'être d'accord avec l'ancienne ministre française Véronique Neiertz, qui s'est étonnée de voir qu'aux États-Unis, « même le clin d'oeil le plus innocent peut être mal interprété ». Son conseil plein de bon sens aux femmes victimes du harcèlement sexuel est de répliquer par « une bonne gifle ».

Pour utile qu'elle soit, la mise en avant des notions de crédulité et de passivité féminines est éclipsée par ses effets négatifs. Trop souvent, viol et harcèlement sexuel deviennent des expressions passe-partout, des termes utilisés pour décrire toutes sortes de comportements déplaisants. Les étudiantes commencent à dire que « le harcèlement sexuel est une sorte de viol ».

Suivant la logique jusqu'au bout, certaines féministes effacent complètement la distinction entre le viol et le sexe. « Comparez les dépositions des victimes après un viol et les descriptions des femmes après l'amour, écrit la juriste Catherine MacKinnon. On y trouve une grande similitude. » Ce genre de réflexion s'oppose à toute forme de liberté sexuelle.

Les femmes ont droit aux mêmes libertés que les hommes. Nous devons travailler pour empêcher le viol et le harcèlement, mais pas accepter cette image de la femme passive, sur le dos et incapable de se relever, à la volonté si facile à infléchir. Nous ne sommes pas comme cette femme à terre. Et savons ce que nous voulons.

La liste d'Emily

CATHERINE SEGAL
World Media

« L'argent tôt gagné est comme la levure. » Cette phrase n'est ni un dicton populaire, ni la devise des Rockefeller ou celle de George Soros.

C'est le nom et le slogan d'un groupe de pression américain composé presque exclusivement de femmes. Intitulé en anglais « Early money is like yeast » (EMILY), le mouvement est né en 1985 sous l'impulsion d'Ellen Malcolm, héritière d'un des fondateurs d'IBM, alors très engagée dans la campagne pour le Sénat des candidates démocrates pro-avortement.

Or, les femmes soutenues par EMILY ont connu un succès électoral lors des élections américaines, ce qui laisse croire que ce nouveau type d'engagement politique féminin porte fruit.

Dernier avatar du féminisme américain, le comité Emily's list travaille depuis cette date à réunir des fonds pour les campagnes électorales des candidates « libérales-démocrates ». Coût de l'adhésion : de 100 $ à 5000 $. Seule condition pour bénéficier de cette manne : se prononcer officiellement en faveur du remboursement fédéral de l'avortement.

Treize femmes composent le comité autour d'Ellen Malcolm, à un jet de pierre du pouvoir, puisque leurs bureaux sont situés à quelques pâtés de maisons de la Maison-Blanche. Lors de la campagne électorale de 1992, leurs efforts et ceux de leur présidente, que l'on n'appelle plus désormais que la « faiseuse de reines du Parti démocrate », ont été récompensés. Emily's list est parvenue à réunir plus de six millions de dollars pour une liste de 75 candidates, devenant ainsi le plus grand pourvoyeur de fonds privés pour les femmes briguant le Congrès.

Depuis la création d'Emily's list il y a moins de dix ans, et par suite de l'aide qu'elle leur a apportée, les cinq premières femmes sénateurs démocrates ont été élues, et le nombre de femmes démocrates à la Chambre des représentants a triplé, passant de 12 à 36.

Recette du succès : prenez une pincée du Gotha intellectuel américain — Roseanne Arnold, Helen Reddy, Norman Lear, Lily Tomlin, Marlo Thomas —, mélangez avec quelques vedettes comme l'écrivain populaire Judith Krantz ou la directrice de *Playboy* Christie Hefner, ajoutez une ex-présidente du NOW, et un activiste homosexuel. Agitez fortement à l'occasion d'une affaire de moeurs (Clarence Thomas un juge à la Cour suprême soupçonné d'avoir harcelé sexuellement Anita Hill, l'une de ses collaboratrices). Dites ce que vous en pensez à la télévision et dans la grande presse. Le soufflé prend aussitôt : alors qu'elle comptait 3500 donateurs avant le scandale Hill-Thomas, Emily's list en affiche depuis 24 000.

Enfin, l'astuce du chef : le comité contourne allègrement la réglementation limitant la somme qu'un comité d'action politique peut contribuer à la campagne électorale d'un parti.

Les femmes d'Emily appellent cela la méthode des « paquets ». Au lieu de faire elle-même les chèques de soutien aux candidates grâce à l'argent que lui envoient ses membres, Emily's list demande aux donateurs de rédiger directement leurs chèques à l'ordre de tel ou tel candidat. L'argent est centralisé, puis réparti selon les destinataires, qui le reçoivent au moment où elles en ont le plus besoin, c'est-à-dire au tout début de leur campagne électorale.

Un véritable networking électoral qui fait des émules : le New Jersey a désormais sa PAM's (Power and Money) list, alors que les candidates démocrates du Maryland peuvent désormais compter sur la Harriet's List. La formule s'exporte même hors frontières : une EMILY's list UK a vu le jour au Royaume-Uni, soutenue par des personnalités féminines éminentes du Parti travailliste.

Résolument optimiste pour l'avenir des femmes en politique, la fondatrice d'Emily's list croit fermement que « les électeurs ont soif de changement, et pensent que les femmes pourront mettre un terme au statu quo ».

TEXTES REDIGÉS POUR WORLD MEDIA NETWORK

La Presse consacrera son cahier Plus de samedi prochain au thème : « Les femmes à l'aube de l'an 2000 ».

Place aux réunions de famille!

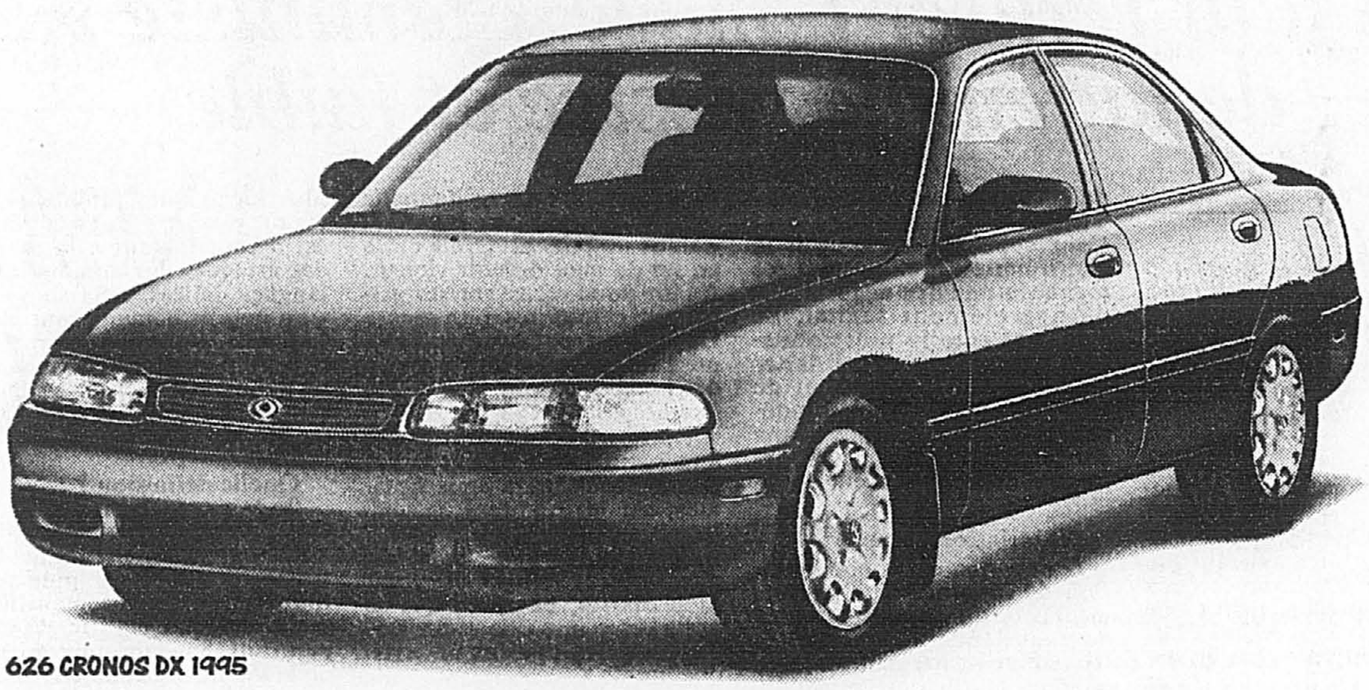

626 CRONOS DX 1995

16 995$*
ou 269$/ PAR MOIS 48 MOIS*

LOCATION Personnalisée MAZDA MC

La 626 Cronos procure à vous et à votre famille plus d'espace intérieur que la Camry ou l'Accord, tout en s'accompagnant de la garantie Mazda de 5 ans. Quand vous viendrez l'essayer, amenez vos enfants. Il y a justement de la place pour eux.

Les concessionnaires mazda

Je me sens bien

*Prix spécial Mazda : L'offre s'applique aux Mazda Cronos DX neuves 1995 en stock, achetées et livrées chez les concessionnaires Mazda participants à compter du 4 février 1995, pour une durée limitée. Le prix tient compte de toutes les mesures d'encouragement du fabricant au concessionnaire. Transport, préparation par le concessionnaire, taxes et autres frais du concessionnaire en sus. Taux de location personnalisée Mazda : Le taux ne s'applique qu'au modèle neuf Cronos DX 1995 décrit ici pour une location de 48 mois. Des termes plus courts sont offerts. Un versement initial de 2 925 $ ou échange équivalent et un dépôt de 300 $ sont requis au moment de la transaction. L'obligation totale contractée est de 16 137 $, comprenant le transport et la préparation. Limite de 100 000 kilomètres. Frais de 0,08 $ (8 cents) le kilomètre additionnel. Sujet à l'approbation du crédit. Les offres sont valides exclusivement pour des achats au détail à partir du 4 février 1995 et pour une durée limitée. Frais d'immatriculation, assurance et taxes en sus. Votre concessionnaire peut vendre ou louer à moindre prix. Voir les concessionnaires participants pour les détails. Les stocks peuvent varier selon les concessionnaires.

On prépare la Saint-Jean dont le budget augmente

Presse Canadienne

QUÉBEC

■ « Québec beaucoup, passionnément ». Voilà le thème de la fête nationale du Québec en cette année référendaire. Il a été dévoilé, hier, par la présidente du Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ), Mme Louise Laurin, au cours d'une rencontre avec la presse.

Les organisateurs des réjouissances de la fête du 24 juin compteront sur une légère hausse du budget en raison d'un plus grand nombre de projets et de manifestations régionales. L'an dernier, l'enveloppe budgétaire était de l'ordre de 6,5 millions, dont quelque 1,5 million provient directement du gouvernement.

La période d'inscription au programme d'assistance financière aux manifestations locales de la fête nationale débutera le 10 mars. Les organismes publics et parapublics, les fabriques et les organismes sans but lucratif ont jusqu'au 7 avril 1995 pour présenter leur demande de soutien financier, a expliqué Mme Laurin.

« La fête nationale, c'est quelque 800 lieux de fêtes répartis sur l'ensemble du territoire québécois, un réseau de plus de 8000 bénévoles et l'événement de masse annuel le plus important auquel plus de 50 p. cent de la population du Québec participe », a-t-elle ajouté.

Depuis plus de 10 ans, le MNQ s'acquitte de sa mission, en collaboration avec ses 15 mandataires régionaux, d'offrir à la population québécoise des manifestations populaires de qualité. Les jurys formés de représentants d'organismes de la région, sous la responsabilité de chaque mandataire, feront la sélection des projets au cours du mois d'avril.

Mme Laurin a souligné que « la fête nationale est un moment privilégié pour célébrer notre appartenance et notre attachement au Québec (...) C'est le temps de célébrer, d'exprimer notre fierté, notre solidarité, notre confiance dans l'avenir et notre amour pour le Québec ».

Requête pour un recours collectif contre Wise

Presse Canadienne

■ Un ex-employé des Magasins Wise a déposé, hier, au palais de justice de Montréal, une requête en autorisation d'exercer un recours collectif pour récupérer notamment des salaires demeurés impayés à la suite de la faillite récente de cette chaîne de magasins.

La requête cherche à obtenir que les administrateurs Alex, Harold, Ralph et Lionel Wise, Sylvain Cossette, Henri Duhamel et Kenneth Stevensen remboursent toutes les sommes dues à ses quelque 700 employés qui travaillaient dans leurs 45 magasins, dont 37 au Québec.

La compagnie Magasins Wise a été mise en faillite le 31 janvier 1995 avec effet rétrocatif au 9 décembre 1994. Elle a son siège social à Montréal et les administrateurs y sont tous domiciliés.

Outre les salaires, les ex-employés veulent être remboursés pour les commissions, vacances, congés de maladie et autres congés, comptes de dépenses, indemnités de cessation d'emploi. Uniquement au chapitre des salaires et des vacances, les montants non payés atteindraient 739 000$.

Le recours collectif est fondé sur une disposition de la Loi sur les compagnies du Québec en vertu de laquelle la Compagnie Magasins Wise Inc. a été instituée. Cette loi prévoit que les administrateurs d'une compagnie qui fait faillite sont personnellement responsables de toutes les sommes qui sont dues pour des dettes liées aux services exécutés pour le compte de la compagnie.

La procédure en recours collectif vise tous les ex-employés des Magasins Wise, autant ceux qui résident en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve.

La Cour supérieure devrait entendre la requête de permission d'exercer le recours collectif à la fin de ce mois.

Une demande semblable a été déposée récemment au nom des quelque 1000 ex-employés de la Compagnie Magasins People qui a également fait faillite.

Pour mars, Cantel

Parlons loisirs.

Téléphone Personnel Amigo

Profitez d'appels locaux GRATUITS entre 17 h et 20 h!

CANTEL amigo MC

On a toujours besoin d'un Amigo!

La meilleure offre sous le soleil!

Procurez-vous un Amigo avant le 31 mars et tous vos appels locaux seront gratuits les jours de semaine, entre 17 h et 20 h, pour la durée du terme choisi! Voilà une offre dont vous reparlerez longtemps... longtemps... longtemps...

Les services Amigo de Cantel : à partir de 19,95* par mois.

- Aucun contrat à long terme (engagement minimum de 4 mois seulement)
- Aucuns frais d'inscription ou de mise en service
- Appels locaux illimités le week-end, sans frais (service Personnel Amigo)

Pour une livraison à domicile du téléphone Amigo, composez le 1 800 779-5953.

Rendez-vous sans tarder chez l'un ou l'autre des détaillants suivants :

La Cabine Téléphonique · Club Biz · la Baie · Eaton · Canadian Tire · Radio Shack · K mart · Cantel Centres de communications · Cellucand · Zellers · Aventure · Bureau en gros · Vitro Plus · Future Shop · Speedy · Pilon · GE Direct Magasin-Entrepôt

*Service Sûreté Amigo : à partir de 19,95 $ par mois. Service Personnel Amigo : à partir de 29,95 $ par mois. Frais d'appel local et d'appel interurbain en sus. Mensualités, frais d'appel et taxes portés au compte de votre carte de crédit. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre promotionnelle Amigo. Les utilisateurs actuels des services cellulaires Amigo peuvent profiter de cette offre en renouvelant leur contrat; composez *811 pour plus d'information. Offre valable jusqu'au 31 mars 1995.

Le français d'un fournisseur met les universités dans l'embarras

ÉRIC TROTTIER

■ Les universités québécoises font imprimer leurs reçus de frais de scolarité par une entreprise ontarienne qui maltraite le français.

Depuis quelques jours, des centaines de milliers d'étudiants fréquentant l'Université de Montréal, l'UQAM, l'université Laval et toutes les autres maisons de haut savoir de la province ont obtenu par la poste des reçus pour fins d'impôt qui contenaient pas moins d'une vingtaine de fautes d'orthographe et de français.

Collections à l'assurance-chômage (au lieu de contribution), déclaration de *revenues*, bureau *de registrraire* (avec deux «r»!), *évève*, *advantage* et *activité d'ordre athlétique* ne sont que quelques-unes des fautes grossières qui se retrouvent dans ce document imprimé par la compagnie Moore, de Mississauga, en Ontario.

«C'est particulièrement gênant et embêtant pour une maison d'enseignement supérieur, a déclaré hier le directeur des finances de l'Université de Montréal, André Racette. La compagnie nous a déjà formulé des excuses, mais ça ne change rien. C'est vraiment regrettable.»

«Il semble que ce soit la première fois que nous ayons un problème avec cette firme. Tout le monde est désolé», a enchaîné Josette Guimont, porte-parole de l'UQAM.

Selon M. Racette, la majorité des universités québécoises ont un contrat avec Moore, l'un des seuls fournisseurs capables d'émettre de tels reçus à grande échelle. «Ça fait huit ans que nous faisons affaire avec eux et jamais nous n'avions eu le moindre pépin», explique le directeur.

Par les années passées, il semble que les universités francophones obtenaient des épreuves du document avant que Moore l'expédie aux étudiants. Les fautes qui avaient pu se glisser dans le texte du reçu étaient alors corrigées facilement. Mais cette année, à la suite de chambardements à la direction de la firme, Moore a tout simplement omis d'envoyer les épreuves aux universités.

«Nous nous sommes rendu compte de la situation une fois que les étudiants les avaient reçus à la maison», poursuit M. Racette, qui ajoute que l'Université de Montréal va «certainement» exiger un dédommagement financier de l'entreprise fautive.

Un contrat pour imprimer et expédier 40 000 reçus (la moyenne d'élèves pour chacune des trois grandes universités francophones) vaut entre 15 000 et 20 000 $.

Selon nos informations, outre l'Université de Montréal et l'UQAM, l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'université McGill, les Hautes études commerciales et Polytechnique font également partie des clients de l'imprimeur de Mississauga. Mais M. Racette croit que la plupart des autres universités québécoises ont le même fournisseur puisque c'est l'un des seuls à offrir ce service au Canada.

Même son de cloche du côté de Josette Guimont, porte-parole de l'UQAM: «C'est bien ça le problème; les firmes qui peuvent faire ce travail, c'est-à-dire prendre une disquette avec 60 000 noms et émettre autant de reçus, se comptent sur les doigts d'une seule main...»

Quant aux étudiants, ils ne semblaient pas s'en formaliser, la plupart de ceux qui ont été rejoints par *La Presse* n'ayant pas remarqué les erreurs. Au bureau d'une association étudiante de l'UQAM, les étudiants étaient plutôt indignés... du fait que ces fameux reçus aient été envoyés avec une semaine de retard!

Un non fumeur convaincu

PC

ABBOTSFORD, C.-B.

■ Une mère à qui son ex-époux voulait retirer la garde des enfants parce qu'elle fumait a annoncé en cour hier qu'elle ne fumerait plus en présence des enfants.

L'ex-époux, Todd McLeod, était allé devant le tribunal de la famille, alléguant que les cigarettes de son ex-femme, Yvette, mettaient la vie de leurs enfants en danger. Après qu'Yvette eut fait sa promesse au juge, il a dit qu'il retirerait sa demande concernant la garde des enfants, mais qu'il avait toujours l'intention d'amener la question devant la Cour suprême de Colombie-Britannique.

25 % DE RABAIS
SUR LES RÉPARATIONS
DE BIJOUX

JUSQU'AU 11 MARS 1995

Apportez vos bijoux favoris pour réparation.
Les bagues seront vérifiées et nettoyées sans frais.

BIRKS

1240, SQUARE PHILLIPS, 397-2511 • CENTRE FAIRVIEW POINTE-CLAIRE, 697-5180
CENTRE ROCKLAND, 341-5426 • CARREFOUR LAVAL, 688-3431
MAIL CHAMPLAIN, BROSSARD, 465-3350 • PROMENADES ST-BRUNO, 461-0011

BÂTISSEZ VOTRE PROGRAMME AVEC LE D.E.S. EN GESTION DES HEC

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES EN GESTION

Programme de 2e cycle souple et court.
Formation individualisée.
Vaste choix de cours dans 13 disciplines et fonctions de la gestion.
Formation antérieure en gestion non requise.
Expérience de travail non requise.
Pour progresser dans votre carrière.

ADMISSION

Trimestre d'automne 1995
Date limite : 1er avril.
30 crédits. Temps plein ou partiel.

LA GESTION, LAISSEZ-NOUS VOUS EN PARLER!

SÉANCE D'INFORMATION

Le 8 mars, à 18 h 30.
École des Hautes Études Commerciales
5255, avenue Decelles, Montréal
Renseignements : (514) 340-6151

Une formation de 2e cycle en gestion permet de s'intégrer efficacement à une organisation et de progresser dans sa carrière. Voilà ce qu'offre le D.E.S. en gestion. Venez discuter de ce programme unique au Québec, sur place, aux HEC, avec des professeurs et des conseillers.

HEC
L'esprit d'entreprise

vous offre la lune!

Parlons affaires.

Une jupiter de bonne affaire!
Achetez un téléphone avant le 31 mars et nous déduirons 129,95 $ de votre premier compte mensuel*.
Côté argent, voilà une affaire en or!

La Solution Affaires de Cantel : seulement 49,95† par mois.
- 50 minutes par mois d'appels locaux, sans frais
- Appels locaux illimités le week-end, sans frais
- 50 ¢ la minute, appels locaux supplémentaires

CANTEL SOLUTION AFFAIRES

Achetez un téléphone à 129,95 $ et nous vous rembourserons 129,95 $!

Prix du téléphone 129,95 $
Rabais de Cantel 129,95 $
Coût après rabais 0 $*
(Rabais également offert sur d'autres modèles)

Téléphone portatif Motorola 850.
En prime, chargeur rapide et pile haute-capacité.

Renseignez-vous aussi sur nos téléavertisseurs.

Rendez-vous sans tarder chez un dépositaire agréé :

CANTEL Centres de communications

MONTRÉAL
5496, rue Notre-Dame Est
(514) 254-5454
2360, rue Notre-Dame Ouest
(514) 983-1666
770, rue Notre-Dame Ouest
(514) 875-9512
1247, av. du Collège McGill
(514) 871-1871
BROSSARD
7005, boul. Taschereau, bur. 150
(514) 926-3111
DRUMMONDVILLE
1565, boul. Lemire
(819) 478-0851
GATINEAU
360, boul. Maloney Ouest, bur. 1
(819) 663-8580
GRANBY
99, rue Bouchard
(514) 777-6612
HULL
46, boul. St-Raymond
(819) 771-8686
JOLIETTE
517, rue St-Charles Borromée Nord
(514) 755-5000
LAVAL
379, boul. Curé-Labelle
(514) 622-0303
1696, boul. des Laurentides
(514) 629-6060
3364, boul. Saint-Martin Ouest
(514) 682-2640
REPENTIGNY
110, boul. Industriel
(514) 581-4666
ST-HUBERT
3399, boul. Taschereau
(514) 676-3963
ST-JÉROME
116, boul. du Carrefour
(514) 438-3543
ST-LAURENT
6315, ch. Côte-de-Liesse, bur. 102
(514) 738-3833
ST-LÉONARD
5954, boul. Métropolitain Est
(514) 257-8826
FUTURE SHOP ENTREPÔT DE L'ÉLECTRONIQUE
TERREBONNE
1257, boul. des Seigneurs
(514) 964-1964
TROIS-RIVIÈRES
5335, boul. des Forges
(819) 372-5000
LA CABINE TÉLÉPHONIQUE

*Cette offre s'adresse uniquement aux nouveaux abonnés au programme Affaires, sous réserve d'approbation de crédit. Le rabais de Cantel n'inclut pas les taxes applicables. Le modèle illustré ci-dessus est offert en quantité limitée. Cette offre est disponible seulement chez les dépositaires participants. Engagement minimum d'un (1) an. Frais de résiliation applicables. / †Frais en sus : mise en service, accès au système, service de déplacement, services optionnels, appels interurbains et taxes.

Saint-Charles-Borromée est une victime de la désinstitutionnalisation

PAUL ROY

■ L'hôpital Saint-Charles-Borromée, qui a récemment fait l'objet de plaintes concernant des mauvais traitements infligés à des patients, a vu sa clientèle rajeunir et s'alourdir de façon très importante depuis quelques années, résultat de la politique de désinstitutionnalisation appliquée aux centres de réadaptation.

C'est le premier constat que fait Jean-Pierre Allard, nommé par Québec conseiller spécial auprès du conseil d'administration et de la direction générale de cet hôpital de soins prolongés pour personnes lourdement handicapées, situé boulevard René-Lévesque.

M. Allard, directeur général de l'hôpital la Pieta et du Foyer du bonheur, dans l'Outaouais, a reçu pour mandat du ministre Jean Rochon d'aider Saint-Charles-Borromée à élaborer et appliquer un plan d'action pour donner suite à une vérification ministérielle effectuée en janvier.

En janvier, *La Presse* a publié plusieurs articles où il était question de patients maltraités et brutalisés par des employés à Saint-Charles-Borromée. Un employé est notamment accusé d'avoir violé une patiente de 24 ans. Son procès débute le 15 mars.

À la suite d'une inspection effectuée en décembre dernier, le Conseil canadien d'agrément des établissements de santé avait refusé d'agréer Saint-Charles-Borromée, ce qui constituait une mesure exceptionnelle. L'organisme signalait entre autres que plusieurs services essentiels de l'hôpital «ne remplissent pas adéquatement leur rôle et leur mission dans l'établissement».

Le rapport parlait de lacunes importantes susceptibles de «porter préjudice à la sécurité de la clientèle».

M. Allard, qui est âgé de 50 ans, oeuvre dans le réseau de la santé et des services sociaux depuis 30 ans. Infirmier à ses débuts, il a depuis acquis une maîtrise en administration publique.

En fonction depuis le 30 janvier, il vient passer deux jours par semaine à Saint-Charles-Borromée.

«Mon mandat comprend deux parties, a-t-il expliqué hier, lors d'une entrevue téléphonique. Dans un premier temps, je dresse le portrait de la situation actuelle. Je pose un diagnostic sur l'organisation, les relations entre les personnes, la qualité des soins et des services.»

Il prévoit avoir terminé cette première partie fin avril, début mai. «Après, dit-il, je dresserai un plan d'action pour corriger la situation.»

Depuis un mois, donc, M. Allard dit avoir consulté plusieurs documents et rencontré une centaine de personnes, individus et groupes.

— Des patients, des employés?

— Oui, mais aussi des personnes de l'extérieur, notamment d'ex-membres de l'organisation qui occupent aujourd'hui des postes ailleurs ou qui ont pris leur retraite.

Premier constat, donc, la clientèle est plus jeune et plus lourdement handicapée qu'il y a à peine quelques années. Saint-Charles-Borromée, qui compte 280 patients, a récupéré bon nombre de malades qui ne pouvaient être réintégrés après la fermeture de divers centres de réadaptation.

«Cela a transformé le portrait, dit M. Allard. Et il faut évaluer si l'organisation des soins et des services est adéquate. La clientèle a évolué, alors il faut aussi s'assurer que le personnel évolue au même rythme.»

Le mandat confié à M. Allard est d'une durée de six mois.

«12 237 TREMBLAY, T'ASSEOIS ÇA OÙ POUR UN WEEK-END DE RETROUVAILLES?»

Armand Tremblay
Organisateur en chef

Tous nos sites et pavillons sont à louer cet été!

Vous planifiez une grosse réunion de famille ? Vous cherchez de l'espace pour un mariage, une exposition d'artisanat, un pique-nique pour vos 230 employés accompagnés, un week-end pour un congrès, une exposition de bateaux à voile ou d'ordinateurs, un théâtre d'été, une réunion d'affaires...? Nous avons ce qu'il vous faut dans la Vallée de Saint-Sauveur. Du début du mois de mai jusqu'à octobre, vous pouvez louer, à la journée, à la semaine ou au mois, ou même tout l'été... tout l'espace disponible dans les célèbres stations de ski Mont Avila, Mont Saint-Sauveur, Ski Morin Heights, Ski Mont Gabriel et Mont Olympia. Et nous avons aussi les cuisines et les cafétérias à votre portée. Appelez-nous vite, le monde a l'oeil sur la Vallée !

Communiquez avec nos professionnels du service des ventes.

227-4671 Montréal et région de Saint-Sauveur
871-0101 Rive Sud et Rive Nord de Montréal, Laval
1 800 363-2426 à l'extérieur du Québec

On a de l'espace dans la Vallée de Saint-Sauveur!

MONT AVILA · MONT SAINT-SAUVEUR · SKI MORIN HEIGHTS · Ski Mont Gabriel · Mont Olympia

Au coeur du Vieux-Québec

La vie à Québec

Au coeur du Vieux-Québec, nous sommes le tremplin de vos plus belles journées de ski!

145 chambres entièrement rénovées
- **2 billets de ski** pour une journée à **Stoneham**
- **1 nuit** à l'hôtel **pour 2 personnes**
- **20 %** de rabais sur le total de la **facture** de votre **dîner du soir** à «La Table du Manoir»
- Forfait **Le Massif: 115$**
- Forfait **Mont-Sainte-Anne: 129$**

À partir de **99$*** Taxes en sus. Réservations à l'avance. Nombre de chambres limité

HÔTEL Manoir Victoria
44, Côte du Palais, Vieux-Québec (Québec) G1R 4H8
Tél.: (418) **692-1030** Téléc.: (418) 692-3822

Renseignez-vous sur nos autres forfaits 1 800 463-6283

Maintenant, le ciel américain est plus accessible que jamais

Du nouveau à Montréal: une ligne aérienne qui vous offre les tarifs les plus bas qui soient. Et dès le 15 mars, cette ligne aérienne vous propose deux vols quotidiens sans escale pour Washington, D.C. Aussi, des correspondances pratiques aux mêmes tarifs avantageux pour Atlanta et Miami.

Il y a maintenant à Montréal une ligne aérienne super économique. En effet, le 15 mars 1995, ValuJet inaugure un service quotidien sans escale par jet DC-9 à destination de l'aéroport international de Dulles à Washington, D.C. Et tous les sièges de tous les vols vous sont offerts à seulement 79 $ pour tous les vols effectués d'ici le 31 mars 1995. Après cette date, vous pourrez encore profiter des mêmes bas tarifs, à condition d'acheter vos billets à l'avance.

Vous trouverez aussi des correspondances pratiques pour Atlanta et Miami à partir de Washington, D.C. Et contrairement à d'autres compagnies, ValuJet n'exige jamais un aller-retour, ni nuitée du samedi.

Pour renseignements et réservations, composez le 1 800 VALUJET (1 800 825-8538).

ValuJet™
LIGNES AÉRIENNES

ATLANTA/CHICAGO/COLUMBUS/DALLAS-FT. WORTH
DETROIT/FORT LAUDERDALE/FORT MYERS
HARTFORD-SPRINGFIELD/INDIANAPOLIS
JACKSONVILLE/LOUISVILLE/MEMPHIS/MIAMI
MONTRÉAL/NASHVILLE/NEW ORLEANS/ORLANDO
PHILADELPHIE/RALEIGH-DURHAM/SAVANNAH
TAMPA/WASHINGTON, D.C./WEST PALM BEACH.

WASHINGTON, D.C. (DULLES)
79 $
Pour tous les sièges et sur tous les vols jusqu'au 31 mars 1995.

ATLANTA		
139 $	**164 $**	**189 $**
21 jours à l'avance	*7 jours à l'avance*	*Au comptoir*
149 $	**174 $**	**199 $**
21 jours à l'avance	*7 jours à l'avance*	*Au comptoir*

À l'exception de Washington, D.C., les tarifs indiqués requièrent un achat 21 jours à l'avance et sont applicables aux vols en période hors pointe uniquement. (Lundi, mardi et mercredi toute la journée; le samedi après 12 h; à l'exception du jeudi entre 14 h et 19 h, du vendredi de 11 h 30 à 19 h et du dimanche de 9 h à 21 h). Les tarifs indiqués sont valables pour des allers simples et ne comprennent pas les frais de douane et d'immigration américains de 17,51 $ CA, ni les taxes canadiennes de transport aérien pouvant aller jusqu'à 50 $ CA et la TPS lorsque applicable. Les tarifs ne comprennent ni les taxes américaines de transport ni les taxes de 3 à 6 $ US des aéroports américains, là où elles sont en vigueur. Aucun billet n'est remboursable. Les horaires et les tarifs peuvent changer sans préavis. Le nombre de sièges est limité et des restrictions s'appliquent.

Matelas BONHEUR

VENTE
MEILLEURS PRIX GARANTIS

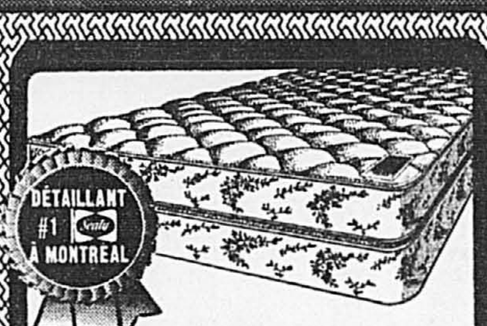

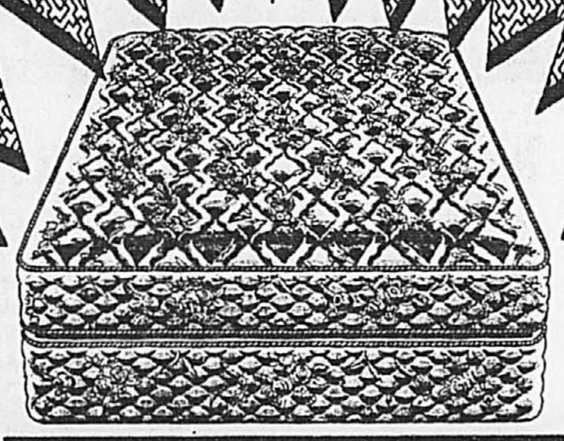

Incluant:
☑ BASE DE LIT
☑ LIVRAISON GRATUITE
☑ PAS DE TPS NI DE TVQ

ENCHANTED NIGHTS (Sealy) 399 $ Double, 499 $ Grand — Simple .... **349$**	SERTA-PEDIC (Serta) 369 $ Double, 449 $ Grand — Simple..... **299$**
POSTUREPEDIC EXTRA-FERME (Sealy) 499 $ Double, 599 $ Grand, 839 $ Très grand — Simple..... **399$**	PERFECT SLEEPER EXTRA-FERME (Serta) 599 $ Double, 699 $ Grand, 949 $ Très grand — Simple..... **479$**
POSTUREPEDIC FERME (Sealy) 599 $ Double, 699 $ Grand, 949 $ Très grand — Simple..... **499$**	PERFECT SLEEPER LUXUEUX FERME (Serta) 699 $ Double, 799 $ Grand, 999 $ Très grand — Simple..... **549$**
POSTUREPEDIC FERME LUXUEUX (Sealy) 799 $ Double, 899 $ Grand, 1 149 $ Très grand — Simple..... **699$**	PERFECT SLEEPER FERMETÉ MAX. (Serta) 799 $ Double, 899 $ Grand, 1 199 $ Très grand — Simple..... **649$**
ORTHOPÉDIQUE DE LUXE 299 $ Double, 349 $ Grand — Simple..... **249$**	POSTURE-ORTHO DE LUXE 399 $ Double, 499 $ Grand — Simple..... **349$**
ORTHOPÉDIQUE 219 $ Double — Simple... **169 $**	GRAND HÔTEL 499 $ Double, 599 $ Grand — Simple ..... **399$**

NOMBREUX AUTRES RABAIS NON AUTORISÉS PAR LE FABRICANT

Serta PERFECT SLEEPER — Nous fabriquons le meilleur matelas au monde.

LES MATELAS PEUVENT ÊTRE ACHETÉS SÉPARÉMENT

Base de lit gratuite à l'achat de tout ensemble

Sealy Posturepedic™

30 Nuits GARANTIE — Détails en magasin

MATELAS SUR MESURE ÉGALEMENT OFFERTS. LIVRAISON RAPIDE.

Matelas BONHEUR
Heures : lun. au merc. de 10 h à 18 h, jeu. et vend. 10 h à 21 h, sam. 9 h à 17 h.

1440, Fleury Est, Montréal — 388-9077
64, St-Jean-Baptiste, Châteauguay — 691-4240
665, boul. des Laurentides, Saint-Antoine — 1-800-701-7366
15634, boul. Gouin O., Pierrefonds — 620-7155

2 NOUVEAUX MAGASINS
2071, Victoria, Saint-Lambert — 923-4321
5870, Métropolitain E., Sortie Lacordaire — 251-5300
1958, Le Corbusier, Laval — 687-7880
5201A, Sherbrooke Ouest, Westmount - N.D.G. — 369-1860

Metro Yendome

Les futures ententes avec les autochtones pourraient être renégociables

FRANÇOIS BERGER

■ Les prochaines ententes territoriales qui seront signées entre les autochtones et les gouvernements pourraient comprendre des clauses prévoyant l'ouverture de nouvelles négociations pour régler des problèmes imprévus qui surviendraient dans le futur, a indiqué hier à Montréal le juge manitobain Alvin Chown Hamilton, chargé par le gouvernement fédéral de trouver des solutions à l'épineux problème des *droits ancestraux* des peuples autochtones.

Les futures ententes n'auraient ainsi pas un caractère tout à fait définitif et pourraient ouvrir la porte à des négociations possiblement permanentes, sur des questions partielles.

Les ententes déjà en vigueur, comme celle de la baie James et du Nord québécois s'appliquant aux Inuit et aux Cris, ne seront pas touchées par cette nouvelle approche fédérale.« Mon mandat est de trouver des solutions pouvant s'appliquer aux nouvelles ententes, pas à celles déjà existantes », a précisé le juge Hamilton, qui a entamé en janvier une série de rencontres à travers le Canada afin de trouver une manière de relancer les négociations avec les autochtones.

Les autochtones refusent de poursuivre des discussions avec Ottawa et les gouvernements des provinces, parce qu'ils n'acceptent pas la politique fédérale des revendications territoriales, qui prévoit l'extinction de leurs droits ancestraux sur les terres et les ressources quand une entente est signée.

Ces droits ancestraux sont indéfinis et concernent de très vastes territoires.

Selon les autochtones, les termes de « renonciation » ou de « cession » des droits, contenus dans la politique fédérale des revendications, prend le sens de « capitulation » (le terme anglais utilisé par Ottawa est *surrender*). Les autochtones veulent aussi des ententes territoriales assez souples pour répondre aux besoins des générations futures.

Le juge Hamilton doit remettre son rapport le 31 mai au ministre des Affaires indiennes, Ron Irwin. Sa tournée canadienne s'adresse non seulement aux autochtones, mais aussi à tous les groupes et citoyens qui se sentent concernés, comme les compagnies forestières, les pêcheurs et les chasseurs.

Après avoir rencontré privément, lundi, les Mohawks, les Atikamekw et les Cris du Québec, le juge Hamilton doit se rendre aujourd'hui à Val d'Or, où il sera l'hôte des Algonquins, et demain à Québec où il rencontrera notamment les Montagnais et les Naskapis. Hier, il a entendu à Montréal les avis de chercheurs et de citoyens concernés par les affaires autochtones, notamment des citoyens d'Oka (qui vivent avec les Mohawks de Kanesatake).

L'avis que le juge Hamilton remettra au gouvernement fédéral doit servir à définir le degré de « certitude » juridique sur les titres de propriété, de sorte que les droits reconnus aux autochtones ne viennent pas empiéter sur les droits et privilèges d'autres groupes, qu'il s'agisse de gouvernements ou de citoyens ; et vice versa.

M. Hamilton jongle avec des concepts nouveaux qui protégeraient les parties aux ententes territoriales. Par exemple, un document de travail préparé par l'équipe d'enquête du juge Hamilton propose qu'un groupe autochtone pourrait « dédommager financièrement le gouvernement pour toute perte causée par l'exercice de droits ancestraux en dérogation d'une disposition d'une entente ». Les droits ancestraux ne seraient pas éteints, mais quand les autochtones voudraient s'en prévaloir, ils seraient tenus de compenser financièrement le gouvernement. C'est exactement le contraire de l'esprit actuel des négociations où ce sont plutôt les gouvernements qui s'engagent à dédommager les autochtones !

Des intervenants ont soulevé hier à Montréal la question des traités déjà signés à la baie James, en 1975, et la possibilité que de nouvelles règles viennent créer deux catégories d'autochtones au pays. « Je ne m'occupe que des accords futurs, ceux du passé ne sont pas dans mon mandat », s'est contenté de répondre le juge Hamilton.

M. Pierre Lepage, responsable des affaires autochtones à la Commission des droits de la personne du Québec, a soulevé le problème des Algonquins, des Atikamekw, des Montagnais et des Inuits et Innus du Labrador dont les droits ancestraux ont été éteints sans leur consentement lors de la signature de la Convention de la baie James. Les Cris et les Inuit du Nouveau-Québec ont accepté l'extinction de leurs droits ancestraux en signant cette entente, mais cela éteignait du même coup les droits des autres groupes autochtones dont les terres chevauchent les territoires de la baie James, a plaidé M. Lepage.

Le juge Hamilton a admis que les revendications des autochtones se chevauchent ou s'imbriquent souvent les unes dans les autres, partout au Canada, mais il a indiqué que cela dépassait son mandat. « Ce qu'il y a de commun à tous les autochtones, c'est qu'ils réclament la reconnaisance de leur existence historique et de leurs droits sur les terres », a dit le juge Hamilton en ajoutant que les Canadiens « sont prêts à partager les ressources ».

Vendeurs de fausses cartes d'autochtones condamnés

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Pour avoir fraudé les gouvernements canadien et américain en vendant de fausses cartes certifiant que leur détenteur était autochtone, un homme et une femme devront passer 30 jours en prison et effectuer 200 heures de travaux communautaires.

Dans sa décision, le juge François Beaudoin, de la Cour du Québec, s'est dit convaincu qu'Hervé Lapratte, 42 ans, et Thérèse Laferrière, 44 ans, méritaient certainement plus que ça et que la peine imposée était plutôt symbolique.

Il a ajouté que dans les circonstances, sa décision était justifiée par plusieurs facteurs. L'un est que ces deux personnes, dont les chances de récidive sont presque inexistantes, ont enregistré un plaidoyer de culpabilité qui a évité un long procès et le déplacement de témoins, ce qui aurait entrainé énormément de dépenses pour les contribuables.

Ils ont reconnu leur culpabilité sous 48 des 261 chefs d'accusation portés contre eux au Palais de justice de Saint-Jérôme. La Couronne a retiré par la suite les autres accusations.

Jusqu'à 3000 $

L'enquête de la Gendarmerie royale du Canada a identifié une vingtaine de victimes qui, aux yeux du juge Beaudoin, n'en sont pas. Ces individus, qui ont déboursé parfois jusqu'à 3000 $ pour avoir une carte certifiant qu'ils étaient Amérindiens, ont profité de la situation en ne payant pas de taxes fédérales lors d'achats au Canada et aux États-Unis, tout en ayant le droit de transporter leurs achats sans payer des frais de douane dans l'un ou l'autre des pays.

De plus, avec cette carte, un Canadien pouvait travailler au pays de l'oncle Sam.

Pour le tribunal, les vraies victimes sont ces deux gouvernements. Le procureur de la Couronne, Me François Brière, a expliqué au juge Beaudoin qu'il était impossible de déterminer les montants perdus par les autorités.

La GRC a entrepris son enquête après avoir été informée par le gouvernement américain qu'il y avait passablement de Canadiens qui circulaient avec ce genre de carte dans le sud des États-Unis.

De fil en aiguille, les enquêteurs sont remontés jusqu'à Lapratte qui affirme être membre de la réserve amérindienne de Maniwaki, dans les Laurentides, et à Laferrière.

Les deux fraudeurs, qui n'habitaient pas ensemble, opéraient dans les secteurs d'Oka et de Blainville. Maintenant, elle demeure dans la région de Valleyfield et lui habite Maniwaki.

Ils vendaient des cartes portant l'inscription Amitiés autochtones hors réserve Québec Inc., dont le siège social était à Oka. Un postulant devait débourser un certain montant d'argent pour faire entreprendre des recherches afin de déterminer s'il avait du sang indien. Jamais un postulant — même celui provenant d'Égypte — n'a vu sa requête refusée. Le duo Lapratte-Laferrière lui trouvait toujours un lien.

Après le prononcé de sa décision, le juge Beaudoin a précisé que les deux devront purger leur peine de façon intermittente, c'est-à-dire les fins de semaine. Et qu'ils devront payer une amende compensatoire. Dans le cas de Lapratte, il l'a fixée à 35 $ pour chacun des 48 chefs.

Me Jean Marchand a expliqué que son client (Lapratte) était un métis, membre de la réserve de Maniwaki et qu'il avait vendu des cartes de bonne foi en premier lieu. Il a ajouté que 80 p. cent des Québécois avaient du sang indien.

Tout comme Me Yves Poupart, agissant pour Thérèse Laferrière, Me Marchand a souligné que son client était actuellement sans le sou et qu'il demandait une révision de l'amende. Elle a été réduite à 350 $.

TOYOTA

LA FIÈVRE DU PRINTEMPS !

TAUX SPÉCIAL DE LOCATION 349 $ mois* /48 MOIS

Camry LE 1995

Faites vous-même l'expérience de la durabilité, de la qualité et de la fiabilité légendaires Toyota.

Équipement de série comprenant :

- Deux coussins gonflables
- Glaces, verrous et rétroviseurs assistés
- Poutrelles de protection latérale
- Boîte automatique 4 rapports à commande électronique
- Climatiseur sans CFC
- Radiocassette AM-FM haut de gamme à 4 haut-parleurs
- Nouvelle silhouette en 1995

TAUX SPÉCIAUX DE LOCATION ÉGALEMENT OFFERTS SUR LES TERCEL, 4RUNNER ET CAMIONNETTE COMPACTE 4X4 !**

L'OFFRE PREND FIN LE 31 MARS 1995

Votre concessionnaire Toyota est fier de commanditer les Jeux olympiques spéciaux.

CRÉDIT TOYOTA LOCATION ET FINANCEMENT

Profitez du programme de location Solution Toyota offert exclusivement chez votre concessionnaire Toyota participant. *Pour un bail de 48 mois avec option d'achat sur une Camry LE 1995 modèle SK12EP-AA avec acompte de 4 920 $. Premier versement et dépôt de sécurité exigés au moment de la livraison. Baux de 24 et 36 mois également offerts. Le coût total du bail de 22 597 $ et l'option d'achat de 11 316 $ sont en fonction d'un maximum de 96 000 km. Des frais de 10¢ le kilomètre supplémentaire seront calculés. Immatriculation, assurance et taxes applicables en sus. Maximum de 600 $ pour le transport et la préparation inclus. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Offre valable sur les véhicules louées et livrés entre le 1er et le 31 mars 1995. **Baux de 24, 36 et 48 mois avec option d'achat disponibles sur les modèles 94 et 95 de Tercel, Camry, 4Runner et camionnette compacte 4X4 louées et livrés entre le 1er et le 31 mars 1995. Tous les détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

TOYOTA

Front commun contre un emprunt de 630 000 $ à Longueuil

L'opposition soutient que les travaux courants devraient être financés par les surplus de la Ville

GEORGES LAMON

Pour la première fois depuis les élections de novembre 1994, à Longueuil, les deux partis qui ont fait la lutte au maire Claude Gladu et l'Association des propriétaires font front commun pour s'opposer à un règlement d'emprunt de 630 000 $ que la Ville a adopté le premier mars.

Il s'agit d'un emprunt pour des travaux d'entretien, de réparation de pavage, de trottoirs, de bordures et de conduites d'aqueduc, ainsi que pour l'achat de tourbe et de terre.

Non pas qu'ils soient opposés à ces travaux nécessaires, qui font partie de l'entretien normal, mais parce qu'ils estiment que la somme prévue (630 000 $ plus des intérêts de 233 000 $) devrait être puisée à même le surplus accumulé.

C'est donc une invitation à aller signer le registre à l'hôtel de ville de Longueuil, les 13, 14 et 15 mars, qu'ont lancée aux citoyens, hier, en conférence de presse, Sylvie Robidas, de l'Alliance de Longueuil, Gisèle Hamelin, du Parti longueuillois, et Steve Flanagan, président de l'Association des propriétaires de Longueuil. Rappelons qu'il faut 1620 signatures au registre pour battre le règlement.

Estimant cette pratique « institutionnalisée » injustifiée, Steve Flanagan, de l'APL, y voit là une astuce de l'administration Gladu pour conserver sa promesse de gel des taxes pour quatre ans. « C'est inacceptable d'emprunter pour payer l'épicerie, a-t-il insisté, d'autant que la marge de crédit va sauter. Par cette démarche, le maire Gladu trahit sa promesse d'une gestion transparente. »

De son côté, Sylvie Robidas soutient que cette dépense devrait être assumée à même le fonds général de 1995, dont le surplus est estimé à 5,5 millions de dollars. « Nous n'allons pas hypothéquer l'avenir des citoyens, a-t-elle lancé, nous voulons une gestion sérieuse. » Elle a rappelé que l'opposition avait présenté un amendement à la séance du conseil du premier mars visant à puiser cette somme à même le surplus, mais le maire avait répondu : « On a toujours fait ça ! »

Pour Gisèle Hamelin, il est temps à Longueuil de mettre fin à l'endettement. « En s'opposant à ce règlement d'emprunt, croit-elle, il faut envoyer un message clair à l'administration en place, que c'est fini les dépenses inutiles. Nous ne bloquons pas pour bloquer, car nous savons ces travaux nécessaires, mais qu'on se serve des surplus. » Surplus qu'elle évalue à 47,8 millions depuis 1987.

Certes, les trois groupes reconnaissent que l'échéance de l'opposition au règlement d'emprunt est « très serrée », mais ils comptent sur leurs membres (environ 8000 globalement) pour trouver le nombre d'opposants nécessaire.

Un tract

Ils vont même distribuer un tract tiré à plus de 25 000 exemplaires, et invitant les Longueuillois de 18 ans et plus, locataires et propriétaires, à aller signer le registre.

Tract dont le mot d'ordre est : « Non à la hausse de la dette à Longueuil ». En plus d'assurer le transport de ceux qui veulent aller s'inscrire. Bref, comme en temps d'élections !

LUMI DÉPÔT L'ENTREPÔT
MAINTENANT OUVERT
LE PLUS GROS ENTREPÔT LUMINAIRES AU QUÉBEC

89,95 disponible en noir, vert de gris, rouille
LAMPE DE TABLE HALOGÈNE (Ampoule incluse) 14,95
LAMPE DE TABLE Int. On/Off, couleurs variées 7,95
LAMPE DE TABLE Avec int. On/Off 12,95
119,95 disponible en noir, vert de gris, rouille
CHANDELIER 6 lumières Vert de Gris 69,95
LUMIÈRE EXTÉRIEURE En aluminium coulé GARANTIE de 25 ANS 29,95
LUMIÈRE EXTÉRIEUR 9,95 au choix
44,95 disponible en noir, vert de gris, rouille
ENCASTRÉ, INCROYABLE
HALOGÈNE PUR de marque EUREKA 12V Qté ltée 24,95
ENCASTRÉ HALOGÈNE 120 V-50 w 15,95
GROS PLAFONNIER 12" 2 lumières 15,95
64,95
149,95 disponible en vert de gris, rouille, bourgogne
109,95 disponible en vert de gris, rouille, bourgogne
MAISON COMPLÈTE À HALOGÈNE PUR Comprenant: 11 fixtures de 1re QUALITÉ 299,95
149,95 disponible en vert de gris, rouille, bourgogne
SUSPENDUE 20" HALOGÈNE plaquée or 39,95
LAITON MASSIF 2 x halogène 159,95
SUSPENDUE TRIPLE plaquée or 124,95
LAMPE SUR PIED plaquée or Ampoule incluse 69,95
INCROYABLE! HALOGÈNE PUR
SIMPLE 14,95 RAIL DOUBLE 24,95 RAIL TRIPLE 34,95
CHANDELIER MURAL vert de gris 29,95
NOUVEAU DÉPARTEMENT D'ÉLECTRICITÉ COMPLET
FIL ÉLECTRIQUE 14/2 50 M 24,95
BOÎTE ÉLECTRIQUE OCTOGONALE .89
BOÎTE ÉLECTRIQUE 2 X 4 .66
GRADATEUR 3,99$
INTERRUPTEUR DECORA 1,79$
AMPOULE 75 R20 FL .99
PRISE MURALE .89
PRISE DÉCORATIVE 8,95$
PRISE MULTIPLE .99
VENTILATEUR POUR SALLE DE BAIN 50 CFM 17,95$
ENSEMBLE DE CARILLON COMPLET 9,95$
HOTTE DE POÊLE 170 CFM 39,95$
PLINTHE DE CHAUFFAGE 500 W 17,95$
SECTION VENTILATEURS
TIGE POUR VENTILATEUR 36" blanche ou noire 7,95
Modèle PANAMA Choix de couleurs, luminaire inclus 42" 64,95
Modèle CALIFORNIA Luminaire inclus, choix de couleurs 52" 99,95
Modèle BAHAMAS Luminaire inclus 52" 129,95
COLLECTION «ALEXIA»
SUSPENDUE 8" 29,95
SUSPENDUE DOUBLE 59,95
SIMPLE 29,95
DOUBLE 59,95
PLAFONNIER TRIPLE 79,95
RAIL DOUBLE 69,95
RAIL TRIPLE 79,95
LAMPE SUR PIED HALOGÈNE de 72", 300 watts 13,95 - 3,00 (COUPON RABAIS) GRATUIT AMPOULE 300 watts 10,95 avec COUPON RABAIS
Encore plus Gros
NOUVELLE ADRESSE (ADJACENT AU MARCHÉ AUX PUCES 5 ÉTOILES)
OUVERT 7 JOURS SUR 7
6245, Boul. Métropolitain Est, 328-6498

Depuis que Formes est à Montréal, la natalité remonte!

COLLECTION FEMME ENCEINTE
Montréal 92, Laurier O., 273-4543
Daniel Boudon FORMES
Toronto Manulife Centre, 972-0207

SOLDE DE FERMETURE

NOUS FERMONS DÉFINITIVEMENT NOTRE SALLE D'EXPOSITION DE LA RUE SHERBROOKE OUEST.
Cette fermeture vous permettra de faire de grosses économies et de profiter de RABAIS INCROYABLES.
Vaste choix de tapis de Perse et tapis de passage authenthiques, noués à la main, choisis par ABAN *.
Des milliers de magnifiques tapis empilés et exposés sur plus de 6 000 pi², tous à prix de liquidation. Faites une offre.
Tous les tapis doivent être vendus.
aban TAPIS PERSANS
1600, rue Sherbrooke O.
Tél.: 933-3231
Dim. - lun. : 11 h à 18 h
Mar. - mer. - sam. : 10 h à 18 h
Jeu. - ven. : 10 h à 20 h
* Notre nom derrière chaque tapis est votre assurance d'obtenir une pièce authenthique au meilleur prix qui soit - où que ce soit.

Soyez dans l'air du printemps

VENTE D'OUVERTURE 10 - 11 - 12 MARS
PATIORAMA BOURQUE
Meubles de jardin, auvents et accessoires
16 641, boul. du Curé Labelle Saint-Antoine, Mirabel
Tél. : (514) 435-6046
(514) 438-1134
Sortie 31 de l'autoroute 15

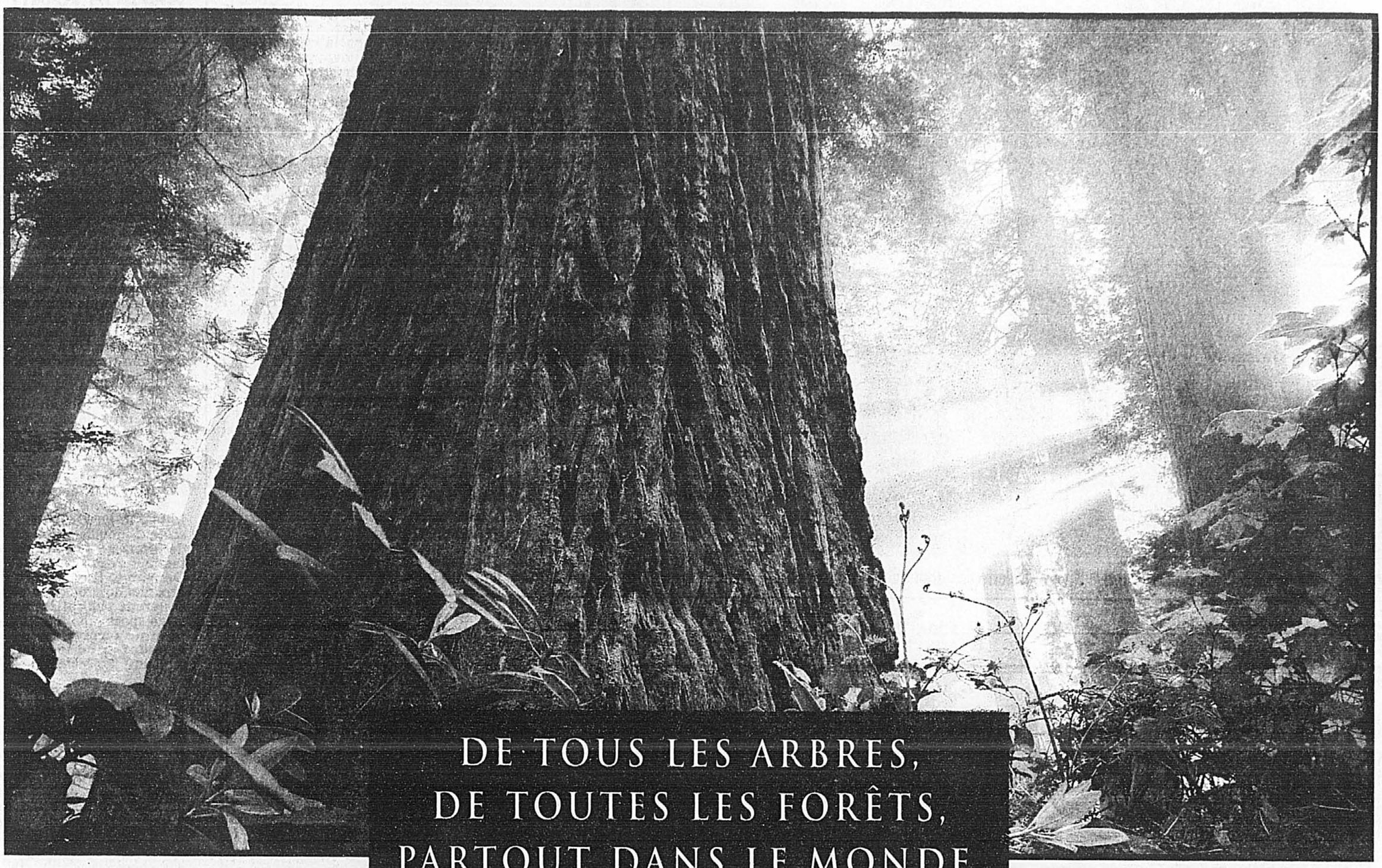

VOICI LE SÉQUOIA DES 4X4.

LE 4RUNNER SEQUOIA ÉDITION LIMITÉE

La nature a ses trésors; nous avons le nôtre. Le Sequoia. Ce 4Runner est si exceptionnel que nous n'en avons fabriqué que 500 pour le monde entier. Sa peinture métallisée vert foncé riche et ses surfaces en cuir couleur chêne font partie de ses caractéristiques de série luxueuses qui remportent la palme haut la main : climatiseur, radiocassette AM-FM/lecteur de disques compacts et 6 haut-parleurs, système ABS aux 4 roues, équipement assisté, marchepieds en aluminium, moulures latérales, évasements d'ailes, garnitures de tableau de bord en bois, bandes décoratives spéciales et plus encore. Et tout cela est propulsé par un fougueux moteur V6 de 3,0 litres et 4 roues motrices sur demande. Pour plus de détails, rendez-vous sans tarder chez votre concessionnaire Toyota. Peu nombreux sont ceux qui pourront vivre l'expérience Sequoia : quatre cent quatre-vingt-dix-neuf... et vous.

TOYOTA

Votre concessionnaire Toyota est fier de commanditer les Jeux olympiques spéciaux.

NOUVELLE ÉCURIE À LA PLACE BONAVENTURE!

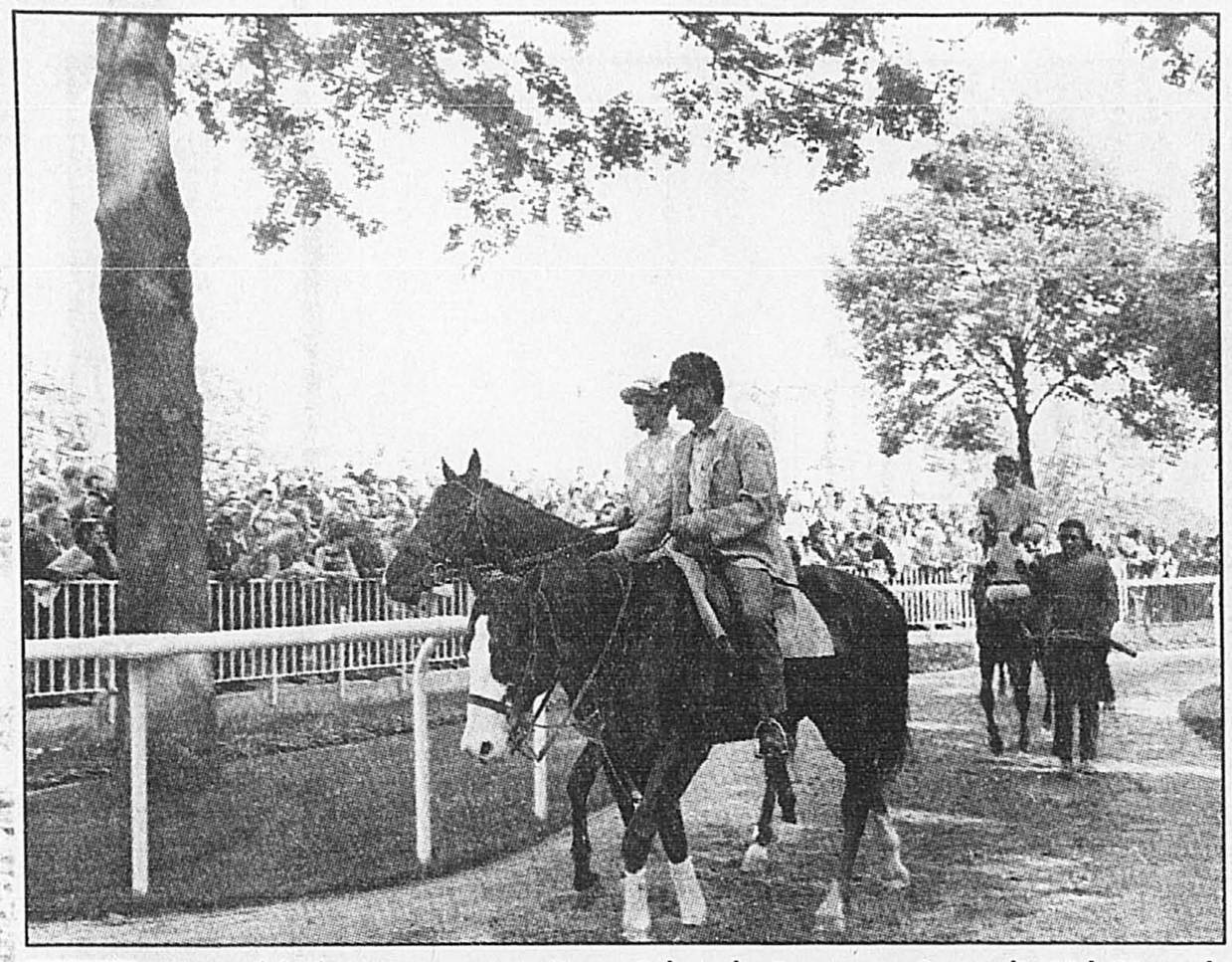

Hippo club - C'est un départ! Venez découvrir le nouvel Hippo Club, le salon de paris de la Place Bonaventure, un resto-bar où l'on mange de la course en direct 6 jours par semaine. Pariez sur toutes les grandes courses de chevaux pursang et attelés d'Amérique du Nord, du Kentucky Derby, au Breeders Cup en passant par Saratoga et la Coupe des Éleveurs. Venez tenter votre chance en choisissant votre favori!

Mon Club de jockey.

SALON DE PARIS HIPPO CLUB INTERNATIONAL PLACE BONAVENTURE

Hippo Club Place Bonaventure • Niveau Galerie des Boutiques • Ouvert dès 11 h 30 tous les jours sauf le mardi • Entrée 5 $ (taxes incluses)

Pas de blabla, juste des faits.

La Chevrolet Lumina Van

1er fait:
La seule mini-fourgonnette à offrir des panneaux de polymère antichocs et anticorrosion.

2e fait:
La seule mini-fourgonnette à offrir 7 sièges indépendants.

3e fait:
Une des seules mini-fourgonnettes à offrir les freins antiblocage de série.

Plus
- Moteur V6
- Boîte automatique
- Contrôle de chauffage indépendant à l'arrière
- Poutrelles latérales de sécurité
- Sac gonflable
- Traction avant
- Chauffe-moteur
- Radiocassette AM/FM stéréo avec 4 haut-parleurs

Prix
17 995$*
269$/mois**
sur 36 mois

GM La Carte GM TD | GENERAL MOTORS GARANTIE TOTAL | Assistance ROUTIÈRE

CHEVROLET OLDSMOBILE GEO GM

L'Association marketing des concessionnaires Chevrolet Geo Oldsmobile du Québec

*Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1995 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Roues illustrées en option. Transport (745 $) et taxes en sus. **Paiement mensuel basé sur un bail de 36 mois avec versement initial (ou échange équivalent) de 2 000 $. Sujet à l'approbation du crédit. Dépôt remboursable de 325 $ exigé. Frais de 5 ¢ du kilomètre après 72 000 km. Préparation et transport inclus. Taxes en sus. L'Assistance Routière et la Garantie GM TOTAL sont offertes sur tous les véhicules neufs Chevrolet 1995 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

Les UVA aussi sont dangereux pour la peau

Presse Canadienne

■ Les données d'une recherche menée à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont suggèrent que les rayons ultraviolets de type A (UVA) jouent un rôle plus significatif que prévu dans le cancer de la peau.

Le Dr Elliot Drobetsky, chercheur en immunologie-oncologie, estime avoir fait la démonstration que les UVA jouent un rôle significatif dans la mutagénèse solaire et, conséquemment, dans le cancer de la peau.

Les ultraviolets de type B (UVB) sont généralement reconnus comme étant les grands responsables des effets nocifs de l'exposition aux rayons solaires alors que les UVA sont considérés comme moins dangereux.

Mais, le Dr Drobetsky estime détenir la première preuve moléculaire à ce jour que les UVA jouent un rôle significatif dans le cancer de la peau.

Les résultats de ces travaux seront bientôt publiés dans la revue Proceedings of the National Academy of Sciences.

À la lumière des constatations faites, le Dr Drobetsky déconseille la fréquentation des salons de bronzage où sont utilisés notamment des rayons de type A. De même, il considère que les produits de protection solaire ne couvrent pas suffisamment un large spectre pour éviter que la peau ne reçoive des ondes qui agissent sur l'intégrité et la structure moléculaire de l'ADN.

Formation des pompiers : Cliche privilégie Laval

GEORGES LAMON

■ Le délégué régional de Laval et député péquiste de Vimont, David Cliche, estime que le futur Centre intégré sécurité-incendie du Québec dont parlait hier le président de l'Association des chefs de services d'incendie du Québec, Richard Ruel, doit être implanté à Laval.

À son avis, avec l'expertise reconnue de la Commission scolaire Chomedey et du Collège Montmorency dans ce domaine, il est « tout à fait normal que Laval soit la région privilégiée pour accueillir ce centre de formation ». La Commission scolaire Chomedey assure déjà la formation des pompiers volontaires et le Collège Monmorency dispense des cours pour les gestionnaires et les instructeurs.

Dans un communiqué émis hier, le député Cliche rappelle que ces deux institutions ont été associées de près aux discussions des deux dernières années sur l'élaboration et la réalisation de ce projet. Il note par ailleurs que ce centre dispenserait des programmes de formation favorisant le recyclage des pompiers et des officiers de toutes les régions du Québec et accorderait aussi une importance à la formation de la relève.

Le député Cliche a noté par ailleurs avoir « déjà sensibilisé le ministre de l'Éducation, Jean Garon, à l'importance de mener à terme ce dossier. J'ai confiance, a-t-il conclu, que le gouvernement du Québec prendra une décision dans les plus brefs délais afin que ce Centre devienne réalité. »

« Guichet unique » pour fonctionnaires congédiés

Presse Canadienne

OTTAWA

■ Fruit d'un effort conjoint des organismes régionaux, un « guichet unique » sera mis à la disposition des fonctionnaires de la région de la capitale nationale victimes des compressions fédérales pour les aider à trouver de la formation et à partir des entreprises.

La nouvelle a été annoncée hier par une brochette de politiciens et de représentants d'associations d'affaires.

Sur papier le projet est intéressant, mais son financement semble incertain.

On prévoit qu'il sera doté d'un budget de 2,25 millions sur trois ans, de quoi assurer les coûts de fonctionnement et les salaires des sept personnes qui y travailleront. Le gouvernement fédéral devrait assumer la facture, mais rien n'est encore assuré.

Le fonctionnement de ce « guichet unique » semble également incertain pour le moment. Même si la documentation remise aux journalistes indique qu'il y aura un seul bureau, Marc Croteau, président de la CUO, a insisté pour dire qu'il y aura « un guichet unique des deux côtés de la rivière ».

De 12 000 à 13 000 postes devraient disparaître dans la fonction publique fédérale de la région de la capitale nationale au cours des trois prochaines années, dont le quart en Outaouais québécois.

Les syndicats font monter la vapeur chez CP

Presse Canadienne

TORONTO

■ Les principaux syndicats représentant les employés de CP Rail conseillent aux compagnies qui utilisent les services de transport de marchandises du CP de commencer à chercher d'autres moyens de transport.

Les pourparlers entre les chemins de fer et les syndiqués pour le revenouvellement de leur convention collective sont rompus depuis dimanche, et les leaders syndicaux se rencontraient hier à Montréal pour discuter de la prochaine étape.

Même si les syndiqués ont écarté l'idée d'une grève générale, ils sont prêts à utiliser d'autres moyens de pression sur CP, a indiqué le vice-président de la Fraternité des préposés à l'entretien des voies, M. Gary Housch.

Les clients de CP feraient mieux d'envisager des solutions de rechange, a-t-il conseillé.

Le syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile est l'autre grand syndicat impliqué.

Il compte publier des annonces pleine page dans les grands journaux, vendredi, pour aviser les utilisateurs des trains de fret du recours possible des syndiqués à des moyens de pression.

Aucune action ne sera organisée avant le 15 mars, a cependant précisé les TCA.

« Nous ne sommes pas en conflit avec les entreprises ou les agriculteurs qui s'efforcent d'acheminer leurs produits vers les marchés, a expliqué le président des TCA Buzz Hargrove. Notre stratégie est de maintenir une pression économique sur CP Rail. »

Les négociations entre les syndicats représentant plus de 7000 employés et CP ont achoppé sur la sécurité d'emploi et la flexibilité des assignations d'employés spécialisés, avait déclaré le week-end dernier M. Hargrove.

Travailler, mais à quel prix ?

■ À l'occasion de la Journée internationale des femmes, l'Intersyndicale des femmes, qui regroupe les représentantes des comités de condition féminine de dix organisations syndicales, rend publiQUEc une recherche portant sur la violence faite aux femmes dans certains milieux de travail syndiqués du Québec, recherche intitulée *Travailler: mais à quel prix!*.

Cette recherche, publiée en collaboration avec le Groupe de recherche multidisciplinaire féministe et réalisée par Ann Robinson, professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval, recueille les témoignages de travailleuses des secteurs privé et public, tant du milieu de l'agroalimentaire, du meuble, du vêtement, de l'imprimerie que du milieu de la justice et de la sécurité publique, de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'administration de l'Etat. Cet outil de sensibilisation sur la violence est en vente au G.R.E.M.F., 2336, chemin Sainte-Foy, Édifice Jean-Durand, bureau 3800, 3e étage, Université Laval, Québec, G1K 7P4, téléphone : (418) 656-5421.

AUDITION • CASTING

Pour les 30 ans ... et plus!

À LA RECHERCHE DU Mannequin du jour

Le Centre Boulevard est à la recherche de jeunes femmes de 30 ans à 50 ans, pour vivre l'expérience de spectacles de mode. Voici votre chance...

Les candidates sélectionnées participeront aux spectacles de mode du Centre commercial Le Boulevard et la finaliste se méritera une séance de photos avec un photographe professionnel en collaboration avec l'agence de mannequin MONTAGE.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

LES CANDIDATES DEVRONT:

- être âgées de 30 à 50 ans;
- ne pas avoir d'expérience de mannequin professionnel;
- mesurer au moins 5' 8" et plus;
- remplir le bulletin de participation en y joignant deux (2) photos d'un format minimum 4"x5": une du visage et une de la tête aux pieds.
- faire parvenir le tout avant le 14 mars 1995 au: **Centre Commercial Le Boulevard** Bureau d'administration, suite 100 4270, Jean-Talon est Montréal, Qc H1S 1J7
- s'assurer d'être disponible les jours de défilés (ainsi que les dates-rées) soit: le jeudi 23 mars 1995 à 18h, le vendredi 24 mars 1995 à 18h, le samedi 25 mars 1995 à 9h ou.
- Une rencontre aura lieu le 16 mars 1995 entre 17h et 19h.
- Une répétition aura lieu le 21 mars 1995 entre 17h et 20h.
- Il est à noter que les candidatures ne seront pas toutes retenues et que la décision d'admissibilité revient au promoteur Promocril Inc. et demeure à la discrétion de l'Association des Marchands du Centre Commercial Le Boulevard.

S.V.P. Veuillez inclure vos deux (2) photos avec ce bulletin de participation et indiquer vos noms et adresse à l'endos des photos.

Nom: Âge:
Adresse:
Ville:
téléphone: Code postal:
Yeux: Cheveux: Grandeur:
Langues parlées:

Si je suis sélectionnée, je consens à participer aux défilés de mode du Centre Commercial Le Boulevard sans rémunération, les 23, 24 et 25 mars 1995 et à être présente aux réunions préparatoires. Je n'ai pas d'expérience professionnelle en tant que mannequin.

Signé le: mars 1995
Signature:

la Baie CANADIAN TIRE METRO GREENBERG ET 75 BOUTIQUES BOUL. PIE IX ET JEAN-TALON

LE BOULEVARD

VOUS AUREZ BEAU...

PITONNER

...CALCULER

...COMPTER

c'est chez CASTEL MERCURY

que vous vous retrouverez...

MYSTIQUE GS 95

15 985$ Stock 50196

- 4 cylindres 2.0L. DOHC
- Miroirs électriques
- 2 ballons gonflables
- Manuelle 5 vitesses

RANGER XL 95

11 670$* ou 181.39$/mois** Stock 50234

- AM-FM Stéréo
- Jante aluminium coulé
- Console au plancher
- 4 cylindres 2.3L. EFI

ESCORT LX SPORT 95

225.27$**/mois

- Direction assistée
- Groupe éclairage
- Miroirs électriques
- Groupe sport
- Lecteur disques compacts

ASPIRE SE 95

10 305$* 4.9% Informez vous sur notre taux réduit

- 4 cylindres 1.3L.
- AM-FM cassette
- Essuie-glace arr.
- 2 ballons gonflables

WINDSTAR GL 95

389.04$**/mois 4.9% Informez vous sur notre taux réduit

- 7 passagers
- Volant réglable
- Cruise control
- AM-FM cassette
- Vitres-portes électriques
- 3.8L. V6
- Vitres teintées
- Groupe d'équipement 357C.

* Transport et préparation en sus Rabais Ford inclus, Taxes en sus

** Basé sur un prêt rachat royal de 60 mois 120 000 Km inclus (0,06¢ du Km excédentaire. Valeur future garanti. Frais de préparation de 850$. Les taxes sont en sus, 1er paiement dans 30 jours.

CASTEL MERCURY

12 455, SHERBROOKE EST, MTL

645-7441

RÉSULTATS loto-québec

Banco Tirage du 95-03-07

6	8	17	31	33
35	38	39	40	41
42	44	56	57	58
59	61	63	68	70

Prochain tirage: 95-03-08

T V A, LE RESEAU DES TIRAGES

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LA POLITIQUE DES PLUS BAS PRIX GARANTIS

Nous sommes si convaincus que **NOS PRIX SONT LES PLUS BAS** que si vous trouvez un article identique à moindre prix, nous battrons ce prix de 5%!*

* Certaines conditions s'appliquent

BouClair

GRATUIT SERVICE DE DÉCORATION à domicile SANS OBLIGATION! (514) 331-1300

VENEZ CHERCHEZ VOTRE CIRCULAIRE!

HÂTEZ-VOUS !!! La VENTE se termine VENDREDI le 10 mars.

25% DE RABAIS!

"JERSEY" IMPRIMÉ

Collection "Daphné" 153 cm

cour. 7,99 m

PRIX CHOC! $5.99 m

ELLE DÉBORDE DE SUPER SPÉCIAUX!

25% DE RABAIS!

TOUS LES CHALLIS IMPRIMÉS 115cm

Collection "Phoenix" & "Alexandre" 100% rayonne cour.7,99 m

$5.99 m

20% DE RABAIS!

LIN ET AUTRES FIBRES

Collection "Au Naturel" Textures variées 115cm & 153cm

À PARTIR DE $6.99 m

25% DE RABAIS!

CHAMBRAY UNI et IMPRIMÉ

DENIM

ASPECT DÉLAVÉ & INDIGO

100% coton, 150cm cour. 11,99 m

À PARTIR DE $5.99 m

25% DE RABAIS!

TISSUS "TROPICAL" UNI et IMPRIMÉ

65% polyester/35% viscose 153cm cour. jusqu'à 13,99m (imprimé)

À PARTIR DE $7.49 (uni) m

PATRONS

Vogue & Butterick 3 POUR 1* *de valeur égale ou moindre.

Simplicity** $3.99 **Non disponibles à Rosemère

McCALL'S À PARTIR DE $2.49

ACCESSOIRES DE COUTURE

FIL GUTERMANN
TOUS LES ÉLASTIQUES
TOUS LES APPLIQUES
TOUS LES RUBANS au mètre
TOUTES LES FERMETURES À GLISSIÈRES
TOUTES LES DENTELLES ET GARNITURES
33 1/3% DE RABAIS!

ARTISANAT

BILLES À COLLIER ET ACCESSOIRES POUR BIJOUX
PISTOLETS À COLLE ET BÂTONS
20% DE RABAIS!
DENTELLES POUR ARTISANAT sur bobines SPÉCIAL $1.49

VENEZ VISITER NOS CENTRES DE LIQUIDATION "HORS-TAXES" au 3350, boul. St-Martin, Laval & Les Galeries St-Laurent, 2009, Marcel-Laurin

Le choix d'articles offerts peut varier d'un magasin régulier et ne peut pas inclure les spéciaux de cet annonce.

HEURES D'OUVERTURE:
Nos magasins sont ouverts à compter de 10h du lundi au vendredi. Le samedi de 9h à 17h et le dimanche de 12h à 17h.

Ces articles ainsi que plusieurs autres sont en solde jusqu'au 10 mars 1995 - ou jusqu'à épuisement des stocks. La sélection peut varier d'un magasin à l'autre.

NOUVEAUX MAGASINS

CENTRE-VILLE Place Montreal Trust	LONGUEUIL Place Jacques-Cartier	FAUBOURG DE L'ÎLE 101, Cardinal Leger, Pincourt
ST-BRUNO Les Promenades St-Bruno	CENTRE LAVAL Allee centrale près de La Baie	PLACE VERTU 3131, Côte Vertu

MAINTENANT PLUS DE 50 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR!

MAGASIN NOUVELLEMENT AGRANDI & RÉNOVÉ: DOLLARD-DES-ORMEAUX Les Galeries des Sources

MONTRÉAL	LAVAL						
CENTRE-VILLE Place Montréal Trust	LAVAL 1720, boul. des Laurentides	ST-BRUNO Les Promenades St-Bruno	LASALLE 2101, Dollard	TERREBONNE 1350, chemin Moody	ST-JEAN-SUR-RICHELIEU 180, boul. St-Joseph	JOLIETTE 1075, boul. Firestone	LONGUEUIL 1401, chemin Chambly
MONTRÉAL-NORD 11277, boul. Lacordaire	CURÉ-LABELLE 965, boul. Curé-Labelle	DOLLARD-DES-ORMEAUX Les Galeries des Sources	ST-EUSTACHE 367, Arthur-Sauvé	LACHINE 2870, Remembrance	ST-JÉRÔME 900, boul. Grignon	ST-CONSTANT 400, route 132	FAUBOURG DE LÎLE 101, Cardinal Léger, Pincourt
JEAN-TALON 4305, Jean-Talon Est	CENTRE LAVAL 1600, boul. le Corbusier	ST-LAURENT Place Vertu, 3131, Côte Vertu	ROSEMÈRE 401, boul. Labelle	REPENTIGNY 85, boul. Brien	GRANBY 14, Simonds Sud	ST-HYACINTHE 2265, Casavant Ouest	

CHEZ BETTER RESTAURANT ®

SAUCISSES EUROPÉENNES ET BIÈRES IMPORTÉES

MOULES ET FRITES À VOLONTÉ à partir de 9,95$

7 choix de sauces

4382 boul. St-Laurent 845-4554
1310 boul. de Maisonneuve Est 525-9832
1430 Stanley, métro Peel 848-9859
160 Notre-Dame Est 861-2617
5400 Côte des Neiges 344-3971
2133 boul. Le Carrefour, Laval 681-1727

W2200548

Manitoba : un médecin sur sept admet avoir aidé un patient à mourir

Presse Canadienne

WINNIPEG

■ Un médecin manitobain sur sept admet avoir personnellement aidé un patient à mourir, révèle un sondage sur l'euthanasie, le premier du genre effectué au Canada.

Plus de la moitié des médecins disent n'avoir jamais participé à un suicide. Mais presque tous ceux ayant participé à l'enquête — 106 sur 112 — jugent que donner des médicaments pouvant accélérer la mort est une pratique acceptable.

« Les résultats reflètent l'incertitude qu'on rencontre dans l'esprit des gens », déclare le Dr Robert Walker, du Collège manitobain des médecins et chirurgiens. L'enquête a été conduite par l'étudiant en droit Neil Searles, pour l'Association manitobaine des droits et libertés. Quelque 400 questionnaires ont été postés, et 112 médecins ont répondu.

Les résultats, déclare Neil Searles, démontrent la nécessité pour le Parlement de clarifier la Loi sur le suicide assisté. « Ou bien la loi est dans l'erreur, ou bien les médecins agissent de façon erronée », renchérit Don Bailey, de l'Association des droits et libertés.

Toute la question, ajoute-t-il, est de savoir où tracer la ligne.

Les médecins ne semblent pas s'entendre sur la limite entre de « bons soins palliatifs » et le suicide assisté. Alors que presque tous jugent acceptable le fait de donner des médicaments pour accélérer la mort, quatre médecins sur dix disent que celui qui donne une dose mortelle devrait être accusé d'acte criminel.

Par exemple, le médecin pourrait prescrire de la morphine pour soulager les douleurs du patient. Si le patient en meurt, cela pourrait ne pas être considéré comme de l'euthanasie.

L'an dernier, l'Association médicale canadienne rejetait des lignes directrices qui auraient permis le suicide assisté mais endossait les « soins palliatifs adéquats ». L'Association a publié il y a deux mois une politique exigeant de ses membres qu'ils refusent de prendre part à l'euthanasie ou à un suicide assisté.

Un détenu assassiné avant d'avoir pu prouver son innocence

Presse Canadienne

KINGSTON

■ Un détenu dont la cause était devenue célèbre parmi les victimes d'erreurs judiciaires a été mortellement poignardé en prison lundi.

Selon les premiers rapports, Donzel (Chili) Young essayait de mettre fin à une bagarre entre deux détenus, dans le gymnase du pénitencier à sécurité moyenne de Collins Bay, a expliqué le directeur adjoint Yvan Thibault.

Donzel Young, 33 ans, avait été reconnu coupable de deux meurtres au second degré survenus lors d'une fusillade à Toronto, en 1989. Mais il avait attiré l'attention de l'Association des victimes d'erreurs judiciaires, une association regroupant un avocat, un juge à la retraite et des gens condamnés à tort, comme Donald Marshall, et Guy-Paul Morin, récemment acquitté en Cour d'appel du meurtre de Christine Jessop, 9 ans.

L'association affirme que « le véritable assassin » de Hugo Pryce et Douglas Barr a confessé son crime à ses amis avant d'être tué au cours d'une transaction de drogue. Elle accuse également l'enquête qui a conduit à la condamnation de Young d'avoir été bâclée.

La mort de Donzel Young a provoqué un choc au pénitencier. Selon le directeur adjoint, le détenu était respecté, autant par les gardiens que par les autres détenus. Les tensions raciales dans l'établissement le plaçaient toutefois souvent dans une situation dangereuse, selon son avocate, Elizabeth Widner. « Il était vu comme une sorte de chef des détenus noirs. »

La victime a été transportée hors du gymnase par des détenus vers 18 h 50 et conduite à l'hôpital de la prison. Son décès a été constaté à l'hôpital général de Kingston vers 19 h 40.

En décembre, Carter et Joyce Milgaard — dont le fils a séjourné en prison pendant 23 ans pour un meurtre qu'il n'a pas commis — étaient parmi ceux qui s'étaient rassemblés à l'extérieur du pénitencier de Collins Bay, demandant au ministère de la Justice qu'il revoit le cas Young. Sa mort ne doit pas empêcher le gouvernement de réexaminer son cas, ont-ils réclamé hier.

La Cour d'appel de l'Ontario a confirmé le verdict de culpabilité et la Cour suprême du Canada a refusé d'entendre sa cause.

WOW! JETTA 94 *3,9% 24 MOIS

TAUX SPÉCIAUX SUR NOS DERNIÈRES JETTA 94 EN STOCK JUSQU'AU 31-03-95 SEULEMENT

CHEZ Arbour AUTO LTÉE

700, BOUL. DES LAURENTIDES, LAVAL 343-3422

*3,9 % sur 24 mois, maximum 24 mois, sujet à approbation de crédit par V.C.I. crédit Volkswagen.

W2211709

americanada ÉTÉ 95

CIRCUITS OUEST CANADIEN

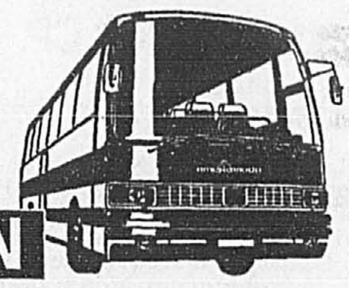

10 JOURS	14 ou 15 JOURS	14 JOURS	16 JOURS	24 JOURS
De Calgary à Vancouver: 2 nuits à Banff, Vancouver et Victoria 2099 $ Incluant 7 repas	Le circuit "classique" de l'Ouest Canadien Stampede de Calgary inclus 2493 $ (14 jours) 2563 $ (15 jours) Incluant 9 repas	Avec un séjour à Whistler et un parcours en train à travers la Chaîne Côtière 2 nuits à Banff, Vancouver et Victoria 2553 $ Incluant 10 repas	• Incluant les parcs nationaux Yellowstone et Glacier au USA • 2 nuits à Banff, Vancouver et Victoria 2773 $ Incluant 11 repas	La grande traversée Canada - USA par autocar 2619 $ Incluant 3 soupers

Prix *"Réservez-tôt"* par personne occ. double (avion et taxes inclus)
• Départs réguliers de juin à septembre (Stampede de Calgary: du 7 au 16 juillet)

AIR CANADA

americanada				
CONSULTEZ DES SPÉCIALISTES	Drummondville Voy. Agathe Leclerc 477-8383 1-800-661-5255	Montréal / Longueuil Voy. Bergeron 273-3301 (Mtl) 651-9551 (Long.)	Valleyfield Voy. Lapointe 373-1475	Joliette Voy. Albatros 759-5551
	Laval Voy. Paco 667-2462	Repentigny Voy. Robillard 585-2854	Sherbrooke Lac Mégantic Voy. Bellevue 566-8663 (Sher.) 583-2801 (Lac)	Montréal centre-ville Voy. Amérique 848-9291
Permis du Québec		Granby Voy. Granby 372-3624	St-Jérôme Voy. Boca 432-4118	

W22104

GROSSE CERVELLE

P'TITE TERCEL

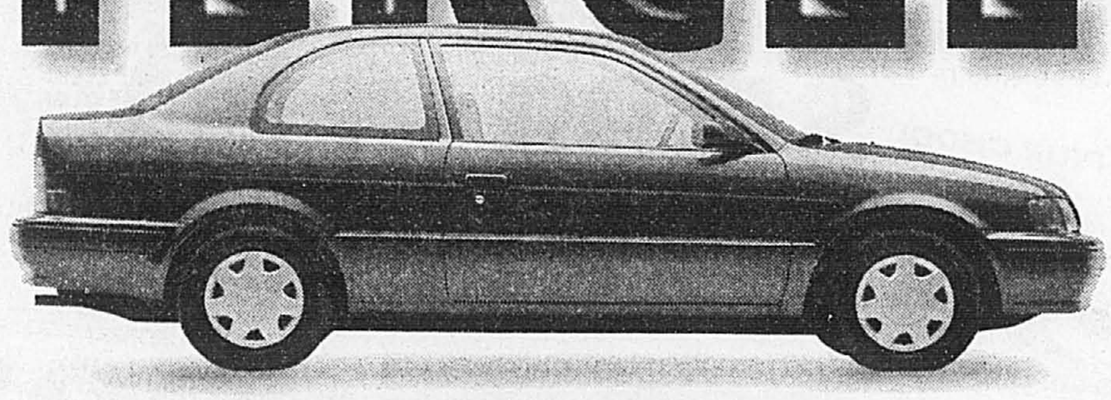

Tercel 1995 à partir de 10 998$*

*PDSF pour le modèle Tercel 1995 EL55DK-AA. Taxes, transport et préparation en sus. Offre en vigueur jusqu'au 31 mars 1995. Le nombre de voitures offertes est limité.

Votre concessionnaire TOYOTA

TU M'ÉPATERAS TOUJOURS !

VOTRE CONCESSIONNAIRE

BOUCHERVILLE Toyota Duval 655-2350
BROSSARD Brossard Toyota 445-0577
CANDIAC Candiac Toyota 659-6511
CHAMBLY Chambly Toyota 658-4334
CHÂTEAUGUAY Châteauguay Toyota 692-1200
COWANSVILLE Cowansville Toyota 263-8888
DRUMMONDVILLE Toyota Drummondville 477-1777
GRANBY Estrie Toyota 378-8404
JOLIETTE Joliette Toyota 759-3449
LACHINE Spinelli Lexus Toyota 634-7171
LACHUTE Lachute Toyota 562-6662
LAVAL Chomedey Toyota 687-2634
LAVAL Vimont Lexus Toyota 668-2710
LONGUEUIL Longueuil Toyota 674-7474
MAGOG Toyota Magog 843-9883
MONT-LAURIER Claude Auto 623-3511
MONTRÉAL Alix Toyota 376-9191
MONTRÉAL Chassé Toyota 527-3411
MONTRÉAL Houle Toyota 351-5010
MONTRÉAL Lexus Toyota Gabriel 748-7777
MONTRÉAL Toyota Centre-Ville 935-6354
MONTRÉAL Toyota Pie IX 329-0909
POINTE-CLAIRE Fairview Toyota 694-1510
REPENTIGNY Repentigny Toyota 581-3540
RICHMOND Toyota Richmond 826-5923
ST-EUSTACHE Toyota St-Eustache 473-1672
ST-HYACINTHE Angers Toyota 774-9191
ST-JEAN Déry Toyota 359-9000
ST-JÉRÔME Toyota St-Jérôme 438-1255
ST-LÉONARD St-Léonard Toyota 252-1373
STE-AGATHE Toyota À Ste-Agathe 326-1044
STE-THÉRÈSE Blainville Toyota 435-3685
SHAWINIGAN Mauricie Toyota 539-8393
SHERBROOKE Relais Toyota 563-6622
SOREL Automobile Pierre Lefebvre 742-4596
TERREBONNE Automobiles L.G. Léveillé 471-4117
TROIS-RIVIÈRES Trois-Rivières Toyota 374-5323
VALLEYFIELD G. Couillard Automobiles 373-0850
VERDUN Woodland Toyota 761-3444
VICTORIAVILLE Toyota Victoriaville 758-6235

SOLUTION TOYOTA

GARANTIE 6 ANS KM ILLIMITÉ PEA